

PagesJaunes Groupe

Document de référence 2007



pagesjaunes

Sommaire

1 Personnes responsables du document de référence	2		
1.1 Responsables du document de référence	2		
1.2 Attestation des responsables du présent document	2		
2 Contrôleurs légaux des comptes	3		
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	3		
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	3		
3 Informations financières sélectionnées	4		
4 Facteurs de risques	5		
4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	5		
4.2 Risques juridiques	8		
4.3 Risques de marché	11		
4.4 Risques industriels et environnementaux	13		
5 Informations concernant l'émetteur	15		
5.1 Histoire et évolution de la société	15		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	15		
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	15		
5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	15		
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation	15		
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	15		
5.2 Investissements	17		
5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	17		
5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation	17		
5.2.3 Principaux investissements à réaliser	17		
6 Aperçu des activités	18		
6.1 Principales activités et stratégie de développement	19		
6.1.1 Présentation générale de l'activité	19		
6.1.2 Stratégie de développement	20		
6.2 Présentation de l'activité	22		
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	22		
6.2.2 Segment International et Filiales	29		
6.3 Événements exceptionnels	32		
6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	32		
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	33		
6.4.2 Convention de régie publicitaire	33		
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de pagesjaunes 3611 en recherche alphabétique	34		
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'Annuaire	34		
6.4.5 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	34		
6.4.6 Baux et conventions de sous-location	35		
6.4.7 Accords d'intéressement et de participation	35		
6.4.8 Convention d'assistance	35		
6.4.9 Engagement de non-concurrence	35		
6.4.10 Participation du groupe France Télécom au capital de la Société	35		
6.4.11 Sort des relations contractuelles entre le groupe France Télécom et le Groupe	36		
6.4.12 Autres dispositions du contrat de transition	36		
6.4.13 Accord de coopération commerciale	36		
6.4.14 Relations avec Médiannuaire	37		
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	37		
6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	37		
6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	37		
6.6 Position concurrentielle	38		
6.6.1 Segment PagesJaunes en France	38		
6.6.2 Segment International et Filiales	40		
6.7 Réglementation	41		
6.7.1 Réglementation de la société de l'information	41		
6.7.2 Les annuaires	43		
6.7.3 Réglementation sur les bases de données	43		
6.7.4 Signature électronique sécurisée	44		
6.7.5 Noms de domaine	44		
6.7.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom	45		
6.8 Fournisseurs	45		
6.9 Assurances et couverture de risques	46		
7 Organigramme	47		
7.1 Description du Groupe	47		
7.2 Liste des filiales	47		
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	48		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	48		
8.2 Questions environnementales	48		
9 Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe	49		
9.1 Présentation générale	49		
9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006	50		
9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	51		
9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales	55		
9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé	57		
9.2.4 Analyse du résultat net consolidé	58		
10 Trésorerie et capitaux	59		
11 Recherche et développement	60		
12 Informations sur les tendances	61		
12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	61		



12.2	Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la société	61	20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	142
12.3	Objectifs financiers	61	20.4	Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres	156
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	62	20.5	Vérification des informations financières historiques annuelles	159
14	Organes d'administration et de Direction	63	20.6	Politique de distribution des dividendes	161
14.1	Composition du Conseil d'administration	63	20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	67	20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	162
14.3	Composition des organes de Direction	67	20.9	Honoraires des contrôleurs légaux	162
15	Rémunérations et avantages	69	21	Informations complémentaires	163
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	69	21.1	Capital social	163
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	71	21.1.1	Capital social	163
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	72	21.1.2	Actions non représentatives du capital	164
16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	72	21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	164
16.2	Absence de contrats de service	72	21.1.4	Historique du capital et des droits de vote	167
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	73	21.2	Acte constitutif et statuts	168
17	Salariés	75	21.2.1	Objet social	168
17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	75	21.2.2	Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	172
17.2	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	78	21.2.3	Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	174
17.3	Description des Contrats d'intéressement et de participation	80	21.2.4	Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	174
18	Principaux actionnaires	82	21.2.5	Clause de modification du capital	174
18.1	Répartition du capital de la Société	82	22	Contrats importants	175
18.2	Droits de vote	83	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	175
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	84	24	Documents accessibles au public	175
18.4	Pactes d'actionnaires	84	25	Informations sur les participations	175
18.5	Nantissements	85	Annexes	176	
19	Opérations avec des apparentés	86	Projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale du 29 avril 2008	177	
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	89	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	180	
20.1	Informations financières historiques	90	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	187	
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	124	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	188	
			Glossaire	189	

Document de référence 2007



PagesJaunes Groupe

Société anonyme au capital de 56 128 890 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 92 à 147, aux pages 175 et 176 et aux pages 51 à 62 du document de référence enregistré le 27 mars 2007 sous le numéro R.07-023 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 88 à 142, aux pages 159 et 160 et aux pages 54 à 64 du document de référence enregistré le 23 mars 2006 sous le numéro R.06-024.

Les chapitres des documents de référence R. 07-023 et R. 06-024 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

1 Personnes responsables du document de référence

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés

constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée, PagesJaunes Liban qui a été cédée en 2006 et Kompass France et Kompass Belgium qui ont été cédées en 2007. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration et Monsieur Michel Datchary, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005, inclus au chapitre 20.5 du document de référence 2005, contient une observation. »

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Michel Datchary
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-De-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Ernst & Young Audit

représenté par Jeremy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris, La Défense cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris, La Défense cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

3 Informations financières sélectionnées

(en millions d'euros)	exercice 2007 (IFRS) ⁽²⁾	exercice 2006 (IFRS) ⁽²⁾	exercice 2005 (IFRS)
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires du Groupe consolidé	1 158,3	1 093,3	1 060,7
Segment PagesJaunes en France	1 071,8	1 013,3	956,1
Segment International et Filiales	93,8	85,9	108,9
Marge Brute Opérationnelle (MBO) du Groupe consolidé ⁽¹⁾	508,9	483,6	463,1
Segment PagesJaunes en France	517,6	479,9	457,5
Segment International et Filiales	(8,7)	3,7	5,5
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	268,6	296,9	261,7
Bilan consolidé			
ACTIF			
Actifs non courants	204,3	177,6	209,9
dont écarts d'acquisition nets	125,5	107,7	107,4
Actifs courants	739,8	672,5	1 167,7
dont créances clients nettes	518,0	500,0	472,8
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	71,2	55,1	549,8
TOTAL ACTIF	944,1	850,2	1 377,7
PASSIF			
Capitaux propres	(2 072,9)	(2 060,6)	407,1
Passifs non courants	1 966,4	1 947,3	35,8
dont dettes financières et dérivés non courants	1 913,8	1 911,0	0,0
Passifs courants	1 050,6	963,4	934,7
dont dettes fournisseurs	109,4	116,7	124,2
dont produits constatés d'avance	672,4	640,3	591,7
TOTAL PASSIF	944,1	850,2	1 377,7
Trésorerie nette du Groupe consolidé	(1 854,0)	(1 866,6)	553,0
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	285,0	310,3	263,5
Données par action			
Bénéfice net par action (euro)	0,96	1,07	0,94
Dividende par action (euro) ⁽³⁾	0,96	1,08	1,02

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et participation des salariés.

(2) Hors Kompass France et Kompass Belgium, sociétés cédées en mars 2007.

(3) Pour 2007, proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 29 avril 2008.

4 Facteurs de risques

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	5
4.2 Risques juridiques	8
4.3 Risques de marché	11
4.4 Risques industriels et environnementaux	13

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent Document.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Évolution des technologies et des préférences des consommateurs, diminution de l'usage des annuaires imprimés

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne

peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître sa rentabilité grâce à une augmentation raisonnable des prix de ses produits publicitaires sur Internet, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine

de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Incapacité à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses

de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Sensibilité à la conjoncture économique ; incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence

accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir. À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2007, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 4,6 millions d'euros en 2007 (soit 0,4 % du chiffre d'affaires 2007 de PagesJaunes).

Depuis 2006, le Code de l'environnement fait obligation à « toute personne physique ou morale qui, gratuitement, met pour son propre compte à disposition des particuliers sans que ceux-ci en aient fait

préalablement la demande, leur fait mettre à disposition, leur distribue pour son propre compte ou leur fait distribuer des imprimés dans les boîtes aux lettres, dans les parties communes des habitations collectives, dans les locaux commerciaux, dans les lieux publics ou sur la voie publique, [...] de contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets ainsi produits. Cette contribution peut prendre la forme de prestations en nature. » (Article L. 541-10-1 du Code de l'environnement).

Le société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 - et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 - par les émetteurs d'imprimés gratuits qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégialement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention.

La contribution à EcoFolio a été fixée librement par son Conseil à l'issue de négociations conduites avec les collectivités territoriales, destinataires des soutiens. Chaque tonne d'imprimés papiers distribuée fait l'objet d'une écocontribution de 35 euros qu'EcoFolio reverse aux collectivités sous contrat pour le recyclage des papiers.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. L'augmentation des coûts de ces activités pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés au paiement des services par les clients

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée avant la parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du

Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités ; incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et en ligne ainsi que via ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Dommages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'évènements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Fluctuation des chiffres d'affaires trimestriels et résultats semestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication

d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le *cash flow* opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

4.2 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de PagesJaunes Groupe estime

que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement

économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a été reprise pour un montant de 1,0 million d'euros en 2006 puis pour un montant de 1,9 million d'euros au cours de 2007 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier.

- La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) mène actuellement une enquête sur les relations de PagesJaunes avec les agences de publicité. Bien qu'à ce stade, PagesJaunes n'ait aucun élément lui permettant de connaître l'objet précis de cette enquête et d'en apprécier les éventuelles conséquences, PagesJaunes ne peut exclure que cette enquête ait des conséquences préjudiciables pour elle.
- PagesJaunes Groupe et sa filiale PagesJaunes ont fait l'objet, en 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. Les sociétés ont reçu le 11 décembre 2006 des demandes de rectifications de la part de l'Administration fiscale, portant sur deux points : (i) PagesJaunes Groupe a constaté, au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros dès 2006 ; (ii) PagesJaunes Groupe et PagesJaunes ont en revanche contesté le second point, concernant une réclamation pour les deux sociétés d'environ 4,8 millions d'euros, intérêts inclus. Elles ont envoyé leurs observations en ce sens à l'Administration fiscale par deux courriers en date du 10 janvier 2007. L'Administration fiscale a purement et simplement abandonné ses demandes de rectifications sur ce second point le 7 mars 2007. Ce second point n'avait pas fait l'objet d'une provision dans les comptes 2006.
- PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Elle demande, à ce titre un million six cent mille euros de dommages et intérêts. Ce dossier en est au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle estime disposer d'éléments favorables, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation dans cette affaire.
- Courant janvier 2007, la société PagesJaunes a été citée devant les Conseils de Prud'Hommes de Caen, Marseille et Lille par trois salariés de la société Adrexo, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs forment diverses demandes de rappels de salaires et indemnités et se plaignent d'une situation de travail dissimulé. Ils recherchent notamment la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Ces dossiers en sont au stade de la procédure avant plaidoiries. Tout en disposant

d'arguments sérieux pour y répondre, elle ne peut exclure d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables.

- PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral (ex Prodis) et L'Annuaire Universel pour contrefaçon. PagesJaunes entend ainsi défendre ses droits face aux sociétés Xentral (ex Prodis) et L'Annuaire Universel qui, en exploitant le site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français, profitent de la notoriété de la marque « PagesJaunes ».

PagesJaunes est propriétaire de différentes marques « PagesJaunes », et notamment des marques françaises « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes ». Ces marques jouissent d'une notoriété incontestable en France, pour les services de publicité que constituent les annuaires de professionnels. Or, PagesJaunes estime que les sociétés Xentral et L'Annuaire Universel portent atteinte à ses droits sur ses marques et créent, au surplus, la plus grande confusion dans l'esprit des professionnels et cela, au mépris des décisions de justice.

Cette nouvelle assignation se situe donc dans le prolongement des décisions rendues tant par la cour d'appel de Paris, que par le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE). En effet, la Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 30 février 2005, a clairement reconnu la validité de la marque PagesJaunes et la propriété de la société PagesJaunes sur cette marque et a débouté la société Prodis de l'intégralité de ses demandes. De même, le TPICE, dans une décision du 13 décembre 2007, a confirmé la demande de PagesJaunes de rejet du dépôt par Xentral de la marque communautaire « pagesjaunes.com » considérant notamment que les marques en cause (PagesJaunes et pagesjaunes.com) sont similaires et qu'il existe un risque fort de confusion de la part du public.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001 et stable depuis 2006. Au 31 décembre 2007, il s'élevait à 23, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 1,8 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la Section « 6.7 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « Vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe.

Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union européenne et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu,

le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'application de plusieurs réglementations nationales

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de

plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et

industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Informations personnelles concernant les utilisateurs

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection

des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la Section « 6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité

de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Utilisation des noms de domaine

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3 Risques de marché

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe, et le Groupe PagesJaunes au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un *cash flow* important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le Groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et un niveau maximum de levier financier, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre 3 et 4 fois la MBO. Au 31 décembre 2007, ce ratio s'établissait à 3,6 fois la MBO, niveau nettement inférieur au maximum de 5,25 fois fixé par la documentation bancaire pour cette date de référence.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risques de taux de change

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *collars*.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe sont détaillées dans les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe figurant dans la section 20.1 (Informations financières historiques) en note 28 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 18 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

Le tableau suivant présente un échéancier des actifs et des passifs financiers du Groupe PagesJaunes :

(en millions d'euros)	Taux variables	Taux fixes	
		de 1 à 5 ans	> 5 ans
Passifs ⁽¹⁾	1 982,8	-	-
Actifs ⁽²⁾	(71,2)	-	-
Position nette avant gestion	1 911,5	-	-
Couvertures ⁽³⁾	(1 520,0)	(1 520,0)	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	391,5	(1 520,0)	-

(1) Emprunt bancaire (1 950 millions d'euros), découverts bancaires (16,7 millions d'euros) et autres dettes financières (16,1 millions d'euros).

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie (71,2 millions d'euros).

(3) Couverture de taux d'intérêt (1 520 millions d'euros de swaps de taux et collars).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2007, soit 4,684 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 5,2 millions d'euros.

Risque de liquidité

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de

besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving* d'un montant maximum de 400 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2007. Le Groupe ne peut exclure d'être confronté à un risque de liquidité en cas de baisse significative de son *cash flow* opérationnel non couverte par sa ligne de crédit *revolving* ou son découvert bancaire.

Risques de crédit

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's).

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Au 31 décembre 2007, le risque de crédit maximum encouru dans l'hypothèse d'une défaillance totale des contreparties de PagesJaunes Groupe est de 30 millions d'euros sur les instruments de couverture de taux et de 67 millions d'euros sur les placements (valeur de marché au 31 décembre 2007).

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille de clients très diversifié avec près de 763 000 annonceurs, dont 666 800 en France. En France, les 20 premiers annonceurs représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent 14,1 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires pour l'édition 2007 de 0,245 %, quasi stable par rapport à celui de l'édition 2006. Les créances clients s'élevaient à 518,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 479,9 millions d'euros pour PagesJaunes et 422,4 millions d'euros afférentes à un chiffre d'affaires à paraître en 2008. Toutefois, PagesJaunes Groupe ne peut exclure qu'une détérioration de l'environnement économique provoque une dégradation de son risque crédit.

Risques sur actions

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le Groupe ne détient pas d'action propre, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, PagesJaunes Groupe s'est fixé pour objectif de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2008. Il est précisé que

l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité ; et ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité annuaires imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui

sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale ;

- Concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier ;
- D'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à éditer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 71 070 tonnes pour l'année 2007, contre 63 470 tonnes pour l'année 2006 et 67 321 tonnes pour l'année 2005. Cette augmentation, s'explique par :

- d'une part, la diffusion de l'Annuaire aux abonnés disposant d'un Minitel, et jusqu'alors privés, de ce fait, d'un exemplaire imprimé de leur annuaire départemental ;
- d'autre part, la diffusion des annuaires imprimés de certaines grandes villes de Province, en plus grand nombre qu'en 2006 (distribution « toutes boîtes ») ;
- enfin, la distribution ciblée aux nouveaux emménagés et aux résidences secondaires.

Elle est destinée à en soutenir l'usage des annuaires imprimés dans les principales villes de France, hors région parisienne.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition, font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio (cf. section 4.1). PagesJaunes s'inscrit dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (l'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes diffusés auprès des particuliers, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets.

La loi de finances 2008 prévoit l'extension du périmètre des imprimés assujettis, le critère d'assujettissement retenu n'étant plus la remise à un particulier, mais les déchets ménagers et assimilés. Ainsi dès le 1^{er} juillet 2008, entreront dans le périmètre taxable le publipostage, l'asilage, les magazines de marques, la presse d'entreprise et les catalogues de la VPC notamment.

N'échapperont à cette taxe que les livres, les journaux de presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas de l'Annuaire, du fait de son statut de composant du service universel).

L'extension du périmètre va concerner, avec application au 1^{er} juillet 2008, toutes les PagesJaunes, les Pages Pro imprimées et à terme, le papier de bureautique (à compter du 1^{er} janvier 2010), l'Annuaire demeurant hors champ.

Le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations plus contraignantes pour les éditeurs.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement

ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui

s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France à destination du grand public et des professionnels, disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France et QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (comme pagesjaunes.fr ou QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct et aux services géographiques.

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a

apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'Annuaire (anciennement dénommé PagesBlanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires et PagesJaunes ont connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liées à l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA (de 1,6 million d'euros en 1956 à 1 124,5 millions d'euros en 2006), s'est faite notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, le Groupe a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public, avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompas, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompas Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompas Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory, qui détient 49 % d'Editus Luxembourg. Editus Luxembourg est dorénavant consolidée par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (*customer relationship management*). e-sama est consolidée depuis février 2005.

PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire Télécontact et qui exploite la marque Kompas au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes de laquelle France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260,00 euros, soit 22,00 euros par action cédée.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et auto/moto en ligne, accessible sur annoncesjaunes.fr.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompas France et Kompas Belgium. Coface Services détient la société Kompas International, propriétaire de la marque Kompas qui est exploitée par Kompas France en France et en Espagne, et par Kompas Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession a dégagé une plus value de cession de 33 millions d'euros pour PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe et le groupe M6 ont annoncé le 27 juillet 2007 avoir noué un partenariat stratégique sur Internet, visant à développer ensemble le site annoncesjaunes.fr, pour en faire le leader multi-segments de la petite annonce sur Internet, présent à la fois sur la thématique immobilière, automobile et à terme sur d'autres segments notamment dans le domaine de l'emploi. Le groupe M6 a pris le 17 octobre 2007 une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, via une augmentation de capital de 16 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe a annoncé le 11 octobre 2007 avoir acquis une participation de 55 % dans le capital de Horizon Média, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi que 66 % de Horizon Clics. Les deux sociétés ont vocation à être fusionnées sous le nom de Horizon Média.

Horizon Média, créée en juillet 2004, commercialise auprès d'annonceurs nationaux, les espaces publicitaires d'une soixantaine de sites Internet grand public. L'ensemble des sites commercialisés par Horizon Média représente un taux de *reach* total proche de 73 %, permettant d'offrir aux annonceurs la plus importante couverture des internautes français. Horizon Clics est l'une des principales plate-formes de campagnes au clic en France, avec un réseau de plus de 3 000 sites affiliés.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe consolidé consacre annuellement 1 % à 2 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement. Les dépenses d'investissement proviennent majoritairement du segment PagesJaunes en France (72 %) et visent essentiellement d'une part à rendre l'interface utilisateur de

pagesjaunes.fr plus intuitive, à mieux utiliser la richesse de ses contenus et ainsi à améliorer la pertinence du résultat des recherches, et d'autre part à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de production des annonces et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires. Les dépenses d'investissement de l'exercice 2007 comprennent également certains coûts associés au transfert du siège de QDQ Media pour 1,2 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant et le rapport des investissements consolidés de PagesJaunes Groupe au cours des 3 derniers exercices rapporté au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾	2005
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16,4	18,6	11,8
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	1,42 %	1,65 %	1,12 %

(1) Hors acquisition de la concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé et de la marque l'Annuaire pour 12,0 millions d'euros.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

PagesJaunes poursuit essentiellement les développements liés au SIE (Système d'Information Editeurs) qui consiste en une évolution de son système d'information dans l'optique de faciliter le lancement de

nouveaux produits et de partager et enrichir l'information au sein de PagesJaunes.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Outre les développements liés au SIE, PagesJaunes a prévu plusieurs investissements dont les principaux sont destinés à poursuivre l'amélioration du résultat des recherches en particulier de marques, de

produits et d'informations pratiques sur pagesjaunes.fr, et ce dans le prolongement des investissements réalisés en 2007.

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités et stratégie de développement	19
6.1.1 Présentation générale de l'activité	19
6.1.2 Stratégie de développement	20
6.2 Présentation de l'activité	22
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	22
6.2.2 Segment International et Filiales	29
6.3 Événements exceptionnels	32
6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	32
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	33
6.4.2 Convention de régie publicitaire	33
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de pagesjaunes 3611 en recherche alphabétique	34
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'Annuaire	34
6.4.5 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	34
6.4.6 Baux et conventions de sous-location	35
6.4.7 Accords d'intéressement et de participation	35
6.4.8 Convention d'assistance	35
6.4.9 Engagement de non-concurrence	35
6.4.10 Participation du groupe France Télécom au capital de la Société	35
6.4.11 Sort des relations contractuelles entre le groupe France Télécom et le Groupe	36
6.4.12 Autres dispositions du contrat de transition	36
6.4.13 Accord de coopération commerciale	36
6.4.14 Relations avec Médiannuaire	37
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	37
6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	37
6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	37
6.6 Position concurrentielle	38
6.6.1 Segment PagesJaunes en France	38
6.6.2 Segment International et Filiales	40
6.7 Réglementation	41
6.7.1 Réglementation de la société de l'information	41
6.7.2 Les annuaires	43
6.7.3 Réglementation sur les bases de données	43
6.7.4 Signature électronique sécurisée	44
6.7.5 Noms de domaine	44
6.7.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom	45
6.8 Fournisseurs	45
6.9 Assurances et couverture de risques	46

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 Présentation générale de l'activité

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France. Les supports édités par le Groupe sont à destination du grand public et des professionnels, et sont disponibles sous forme imprimée et en ligne

(Internet et Minitel). Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 158,3 millions d'euros en 2007 en croissance de 5,9 % par rapport à 2006.

(en millions d'euros)	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	1 093,3	1 158,3	5,9 %
dont chiffre d'affaires en ligne	346,3	404,9	16,9 %
en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	31,7 %	35,0 %	3,3 %

En 2007, près de 763 000 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par filiale des annonceurs du Groupe PagesJaunes :

	2005	2006	2007
PagesJaunes SA	619 513	638 399	666 822
QDQ Media	78 300	81 560	77 196
Editus Luxembourg ⁽¹⁾	14 444	13 200	15 100
Edicom	3 726	3 757	3 845
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	715 983	736 916	762 963

(1) Détenu à 49 %.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (comme l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France ou QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (comme pagesjaunes.fr ou QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct ainsi que des services géographiques.

L'ANNUAIRE, UN MÉDIA PUBLICITAIRE À PART ENTIÈRE

L'annuaire occupe une position unique sur le marché des médias publicitaires locaux. Présent dans les foyers comme dans les entreprises, il permet au consommateur, à la recherche d'un produit ou d'un service, de disposer rapidement d'une information précise et directement utile sur l'ensemble des professionnels susceptibles de répondre à son besoin. Cette information est par ailleurs enrichie d'un certain nombre de contenus publicitaires aidant l'utilisateur dans sa recherche. Grâce à cet ensemble d'informations, l'Annuaire est l'un des médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre une décision d'achat.

Par ailleurs, les supports du Groupe répondent non seulement aux besoins d'information des particuliers et des professionnels au niveau local, mais aussi aux besoins plus spécifiques des professionnels au niveau régional ou national, notamment grâce à la gamme des produits PagesPro qui référencent les professionnels sur des zones géographiques plus larges.

L'ANNUAIRE, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR UN « CERCLE VERTUEUX »

L'annuaire a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, sous de multiples formes, une information utile et exhaustive. L'audience générée par la consultation de cette information est monétisée auprès des professionnels via la vente d'espaces publicitaires, contribuant ainsi à enrichir le contenu informatif mis à la disposition des utilisateurs.

LE MARCHÉ EUROPÉEN DES ANNUAIRES

Le marché européen des annuaires est composé d'éditeurs dont l'activité est principalement tournée vers leur marché domestique, sur lequel ils occupent généralement une position de leader historique. Le marché européen des annuaires était estimé à 7,7 milliards d'euros en 2007 (Source : The Kelsey Group, juin 2007). Outre PagesJaunes Groupe, les principaux acteurs présents sur le marché européen des annuaires sont Yell, Seat Pagine Gialle, Eniro, DeTeMedien, Truvo et European Directories.

Au Royaume-Uni, Yell édite des annuaires imprimés de professionnels sous les marques Yellow Pages et Business Pages, ainsi qu'un annuaire en ligne (yell.com), et opère par ailleurs un service de renseignements téléphoniques (le 118 24 7). Aux États-Unis, Yell édite des annuaires imprimés sous la marque Yellow Book et un annuaire en ligne (yellowbook.com). Enfin, Yell a acquis en 2006 auprès de Telefonica, opérateur historique de télécommunications, la société TPI renommée depuis Yell Publicidad, qui édite en Espagne des annuaires alphabétiques

et de professionnels imprimés et en ligne (paginasamarillas.es), ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques (le 118 88). Yell Publicidad est aussi présente en Amérique latine.

En Italie, Seat Pagine Gialle édite des annuaires alphabétiques et de professionnels imprimés et en ligne (paginegialle.it). Seat Pagine Gialle est également implantée hors d'Italie, notamment au Royaume-Uni via Thomson Directories, troisième éditeur d'annuaires sur ce marché. Seat Pagine Gialle a par ailleurs une activité de service de renseignements téléphoniques via sa filiale Telegate, en Italie, Allemagne, Autriche, Suisse, Espagne et France, ainsi qu'une activité de marketing direct avec sa filiale Consodata. Enfin, Seat Pagine Gialle est actionnaire majoritaire d'Euredit, éditeur de l'annuaire Europages.

Eniro est un groupe suédois éditeur d'annuaires de professionnels imprimés et en ligne (eniro.se pour la Suède). Le groupe est principalement présent en Suède, en Norvège (où Eniro a acheté son homologue Findexa fin 2005), en Finlande, au Danemark et en Pologne. Eniro opère également des services de renseignements téléphoniques.

DeTeMedien, en Allemagne, fait partie du groupe Deutsche Telekom. DeTeMedien co-édite, en coopération avec plus de cent éditeurs locaux,

les annuaires alphabétiques et de professionnels sur support papier, CD-Rom et en ligne (gelbeseiten.de notamment).

Truvo est la maison mère de plusieurs éditeurs d'annuaires dont Gouden Gids aux Pays-Bas, Promedia en Belgique, Golden Pages en Irlande, Paginas Amarelas au Portugal ou encore Pagine Gialle en Roumanie. Les sociétés du groupe Truvo éditent des annuaires imprimés et en ligne (comme goudengids.nl aux Pays-Bas et pagesdor.be en Belgique). Truvo appartient à un consortium formé par Apax Partners Worldwide et Cinven Limited.

Enfin, European Directories regroupe des sociétés éditrices d'annuaires aux Pays-Bas (De Telefoongids), en Autriche (Herold), Finlande (Fonecta), République Tchèque et Slovaquie (Mediatel), Danemark et Suède (TDC Directories). European Directories est détenue par un consortium mené par Macquarie Capital Alliance Group.

Le 4 décembre 2007, Truvo et European Directories ont annoncé un projet de rachat de Truvo Pays-Bas par European Directories. La fusion devrait être effective au cours du premier semestre 2008.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des revenus publicitaires du marché des annuaires dans les principaux pays d'Europe occidentale en 2006 et en 2007 :

(en millions d'euros)	2006	2007 (estimé)	Acteur principal
Royaume-Uni	1 472	1 592	Yell ⁽¹⁾
Italie	1 133	1 181	Seat Pagine Gialle ⁽¹⁾
France	1 041	1 100	PagesJaunes Groupe ⁽¹⁾
Allemagne	1 061	1 080	DeTeMedien
Espagne	483	499	Yell Publicidad (Yell)
Suède	313	322	Eniro ⁽¹⁾
Pays-Bas	289	316	Gouden Gids (World Directories)
Belgique	233	237	Promedia (Truvo)
Norvège	228	231	Eniro Norge (Eniro)
Finlande	178	186	Fonecta (European Directories)
Danemark	147	154	TDC Directories (European Directories)
Autres pays	792	821	
MARCHÉ EUROPÉEN	7 369	7 719	

Source : The Kelsey Group, Global Yellow Pages, juin 2007.

(1) Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 31 décembre 2007.

6.1.2 Stratégie de développement

La stratégie du Groupe repose sur :

- le développement de l'audience des services ;
- l'accroissement de la pénétration sur ses marchés ;
- le renforcement du positionnement de « moteur de relations commerciales » de ses supports, notamment Internet ;
- le développement de nouveaux produits et services innovants ;
- la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.

DÉVELOPPEMENT DE L'AUDIENCE DES SUPPORTS

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités de ses annuaires en ligne et de ses services de renseignements téléphoniques, le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plateformes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre.

Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses marques et de ses services restera un enjeu prioritaire.

ACCROISSEMENT DE LA PÉNÉTRATION SUR SES MARCHÉS

Les marchés du Groupe sont moins bien couverts que la moyenne européenne. Le taux de pénétration, mesuré par le rapport entre le nombre d'annonceurs ayant acheté une insertion publicitaire dans l'un des supports du Groupe et le nombre d'entreprises et de professionnels constituant le marché potentiel adressé par le Groupe, est inférieur en France et en Espagne à la moyenne européenne : 22,7 % et 12,1 % respectivement contre 25,6 % en moyenne en Europe (Source : The Kelsey Group – février 2008 – moyenne européenne non pondérée, sur la base des données 2006).

Le Groupe poursuit ainsi une stratégie de conquête de nouveaux annonceurs visant à accroître le nombre de ses clients annonceurs, notamment sur les activités historiquement peu prospectées par le Groupe (comme le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre ville ou les professions réglementées).

Cette stratégie repose sur :

- l'augmentation de l'effectif commercial en France, qui vise la conquête de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants. L'effectif commercial de PagesJaunes SA est passé de 1 558 personnes en 2003 à 2 022 personnes en 2007 (effectifs inscrits au 31 décembre) ;
- l'accroissement de l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente.

RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DE « MOTEUR DE RELATION COMMERCIALE » SUR INTERNET

Le développement rapide de l'outil Internet dans le domaine de la consommation offre de nombreuses opportunités de croissance au Groupe. Les sites Internet du Groupe (notamment pagesjaunes.fr et QDQ.com) poursuivent ainsi une stratégie de croissance axée sur le développement de leurs fonctionnalités, l'enrichissement de leurs contenus éditoriaux et l'optimisation de la mise en relation.

Pagesjaunes.fr a en effet pour vocation d'être un « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et professionnels via notamment la promotion de la mise en relation téléphonique directe, l'intégration de services de réservation et les services de Recherche à Proximité.

Les supports Internet du Groupe évoluent continuellement en vue de rendre leur interface utilisateur plus intuitive, de mieux utiliser la richesse de leurs contenus et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches. Ces évolutions permettent d'accroître l'attractivité des services du Groupe auprès des utilisateurs et des clients annonceurs.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES ET PRODUITS INNOVANTS

PagesJaunes a lancé en novembre 2005 un service de renseignements téléphoniques 118 008 dans le cadre de la libéralisation du marché, totalement effective depuis avril 2006. Ce nouveau service permet au Groupe de rendre ses services accessibles sur toutes les plateformes en France (Imprimé, Internet, Internet mobile, téléphone) et ainsi d'accroître l'audience de ses services auprès des utilisateurs.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a lancé en janvier 2007, via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces créée à cet effet, un service d'annonces immobilières et auto/moto en ligne, accessible sur annoncesjaunes.fr. Comme le 118 008, cette nouvelle activité constitue pour le Groupe à la fois un relais de croissance et un complément aux services proposés par PagesJaunes, les petites annonces en ligne venant aussi enrichir les fonctionnalités de pagesjaunes.fr.

En octobre 2007, PagesJaunes Groupe a complété son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic) en prenant une participation majoritaire dans le capital de Horizon Média et de Horizon Clics, régies publicitaires spécialisées sur Internet. Horizon Média, créée en juillet 2004, commercialise auprès d'annonceurs nationaux, les espaces publicitaires d'une soixantaine de sites Internet grand public, qui représentent déjà un total de 16,9 millions de visiteurs uniques par mois, ce qui représente un taux de reach de près de 73 %. Horizon Clics est l'une des principales plateformes de campagnes au clic en France, avec un réseau de plus de 3 000 sites affiliés.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe est déjà actif sur le marché naissant de l'Internet mobile où il occupe des positions fortes. PagesJaunes.fr et mappy.com figurent parmi les 10 premiers sites Internet les plus visités sur mobile en septembre 2007 (Source : Médiamétrie – enquête Mobinaute). Selon ce classement, pagesjaunes.fr et mappy.com occupent respectivement la 2^e et la 5^e position hors sites des opérateurs mobiles.

POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

Le Groupe a pour objectif de poursuivre une politique de gestion rigoureuse de ses coûts au travers de l'amélioration continue de l'efficacité de ses processus opérationnels et de l'optimisation des conditions contractuelles négociées avec ses fournisseurs clés. Cette gestion, qui vise à maintenir un levier opérationnel élevé, a permis d'augmenter la MBO consolidée du Groupe de 5,2 % en 2007, soit un taux de marge brute opérationnelle de 43,9 % des revenus, dans un contexte d'investissements dans les petites annonces sur Internet, la relance des annuaires imprimés et le lancement de la nouvelle version de pagesjaunes.fr.

6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 Segment PagesJaunes en France

En 2007, le segment PagesJaunes en France a réalisé un chiffre d'affaires de 1 071,8 millions d'euros, en progression de 5,8 % par rapport à 2006, qui représente 92,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés, ses services en ligne et son service de renseignements téléphoniques (98 % du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2007). L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés ainsi qu'achat de contenus éditoriaux) et à des frais commerciaux et administratifs.

➔ Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises.

En 2007, près de 670 000 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services. En 2007, les 20 premiers annonceurs ont représenté 1,3 % du chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté 14,1 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur :

	2007	2006	2005
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	666 822	638 399	619 513
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	120 662	115 101	112 912
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	608 600	588 325	575 435
Annonceurs dans les services en ligne	471 191	453 829	445 866
(et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	70,7 %	71,1 %	72,0 %
Annonceurs sur les services de renseignements téléphoniques (118 008)	93 561	68 350	14 581
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 581	1 570	1 528
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 073	1 112	1 109
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne (en euros) ⁽⁵⁾	798	713	658
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services de renseignements (en euros)	163	133	-

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne résulte de la division de la somme du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr, du Minitel et des sites Internet par le nombre moyen d'annonceurs sur les services en ligne de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

➔ Des annonceurs multisupports

La majorité des annonceurs de PagesJaunes est à la fois cliente dans les annuaires imprimés et dans les annuaires en ligne. Ainsi, en 2007, 62 % d'entre eux ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et l'un des services en ligne (PagesJaunes 3611 ou pagesjaunes.fr). Le tableau suivant représente l'évolution de la répartition du parc d'annonceurs entre 2005 et 2007 :

	2007	2006	2005
	en %	en %	en %
Part des annonceurs à la fois sur les annuaires imprimés et sur Internet	62,2 %	63,3 %	65,0 %
Part des annonceurs seulement sur les annuaires imprimés	29,5 %	29,0 %	28,0 %
Part des annonceurs seulement sur Internet	8,3 %	7,7 %	7,0 %
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	100,0 %	100,0 %	100,0 %

➔ Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 85,6 % des annonceurs clients de PagesJaunes en 2006 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2007 (le solde de 14,4 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le taux de fidélisation est très lié au budget PagesJaunes de l'annonceur qui lui-même dépend étroitement de l'ancienneté de

sa relation avec PagesJaunes. Ainsi, le taux de fidélisation est d'environ 79,0 % pour les annonceurs qui investissent 500 euros ou moins (ce qui concerne en particulier les nouveaux annonceurs), d'environ 88,0 % pour les annonceurs qui investissent entre 500 et 1 000 euros, d'environ 90,5 % pour les annonceurs qui investissent entre 1 000 et 1 500 euros et atteint environ 93,0 % pour les annonceurs qui investissent plus de 1 500 euros (en général les annonceurs les plus anciens). Le tableau suivant montre l'évolution du taux de fidélisation des annonceurs en nombre et en chiffre d'affaires au cours des 3 derniers exercices :

	2007	2006	2005
Taux de fidélisation en nombre d'annonceurs	85,6 %	84,5 %	86,8 %
Taux de fidélisation en chiffre d'affaires	93,2 %	93,4 %	93,9 %

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur) au cours des 3 derniers exercices :

	2007	2006	2005
Clients existants ⁽¹⁾	1 866	1 837	1 808
Nouveaux clients ⁽¹⁾	601	581	551
Revenu moyen global ⁽²⁾	1 581	1 570	1 528

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale (sur une base édition et clients négociateurs, sans retraitement des agences de publicité).

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

➔ Des services reconnus par les annonceurs

Les annonceurs de PagesJaunes estiment que PagesJaunes leur apporte environ 19 % de leur clientèle (Source : enquête de satisfaction 2007, auprès de 3 000 annonceurs – TNS Sofres). PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (imprimés, Minitel, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques). En effet, PagesJaunes estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires (voir sections consacrées aux différents supports). Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitent promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports en ligne. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans son produit publicitaire, d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés. Cette mesure d'efficacité est plus concrète pour l'annonceur local que la notion de « coûts pour mille » (CPM), utilisée par la plupart des médias.

➔ Une marque reconnue et une audience importante auprès des utilisateurs

PagesJaunes est propriétaire de la marque PagesJaunes qui bénéficie d'une forte notoriété, contribuant à développer l'audience de ses annuaires. PagesJaunes bénéficie aujourd'hui d'une audience importante pour l'ensemble de ses services annuaires. Ainsi, selon une étude, 76 %

des personnes interrogées ont utilisé au moins un support PagesJaunes au cours du dernier mois. En 2007, l'usage des supports de PagesJaunes s'est réparti à 62 % sur les annuaires imprimés et à 38 % sur pagesjaunes.fr (Source : TNS Sofres).

➔ Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer, est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société.

Au 31 décembre 2007, PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 2 022 vendeurs contre 1 918 en 2006, répartis en trois canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. Ainsi, en 2007, ce coût commercial direct a représenté 14,3 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (hors coûts spécifiques liés à l'opération de commercialisation pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces). Ce pourcentage peut être jusqu'à six fois supérieur dans le cas de la conquête d'un nouvel annonceur.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de

la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré : ainsi les vendeurs terrain ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients » puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes. Ainsi les vendeurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 38 ans fin 2007, ont une ancienneté moyenne de 8 ans au sein de la Société.

➔ L'accès aux données

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. La Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels.

6.2.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

L'activité annuaires imprimés B to C de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Cette activité a produit en 2007 un chiffre d'affaires de 653,0 millions d'euros, soit 56,4 % du chiffre d'affaires 2007 du Groupe consolidé. 608 600 annonceurs ont en 2007 acheté un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire. En 2007, 273 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et l'Annuaire ont été réalisées.

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois et peut être représenté de la manière suivante :

- vente d'espaces publicitaires. La vente d'espaces publicitaires commence en moyenne six mois avant la publication de l'Annuaire et mobilise l'ensemble de la force de vente du département concerné. Au fur et à mesure de la prospection commerciale, les produits publicitaires sont fabriqués par le service de fabrication d'annonces, puis envoyés aux annonceurs pour recueillir leur accord (« bon à tirer ») ;
- mise en page de l'Annuaire. Environ trois mois avant la date prévue pour la publication des annuaires d'un département, PagesJaunes arrête la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires concernés et commence la mise en page. Cette mise en page est assurée dans les systèmes informatiques de PagesJaunes à l'initiative du service de production : les annonces publicitaires sont insérées au sein des listes de particuliers ou de professionnels ; un contrôle final est assuré par ce même service de production ;
- impression et brochage. L'annuaire est ensuite envoyé sous forme de fichiers électroniques à des imprimeurs extérieurs au Groupe, qui utilisent du papier directement acheté par PagesJaunes. Les annuaires façonnés sont ensuite acheminés vers les plateformes des distributeurs installées dans le département concerné ;
- distribution. La distribution des annuaires est assurée par des prestataires extérieurs au Groupe. La qualité de la distribution des annuaires imprimés étant un facteur clé de leur audience, PagesJaunes fait réaliser des audits de mesure qualitative et quantitative des prestations réalisées. La rémunération des prestataires dépend en partie des résultats de ces audits ;

- depuis 2000, le domaine de la production et de la distribution des annuaires imprimés, incluant l'organisation et les principes de management, a fait l'objet d'une certification par l'AFAQ selon la norme ISO 9001, version 2000. Le certificat de conformité à cette norme, pour l'ensemble de ces domaines, a été renouvelé fin 2005.

Les produits publicitaires des annuaires imprimés

Les annuaires imprimés offrent aux annonceurs 3 grands types de produits publicitaires :

- les produits de référencement : il s'agit des inscriptions publicitaires et des annonces dites « en colonne » situées dans les listes éditoriales des particuliers et des professionnels. Ces produits de référencement peuvent prendre la forme d'inscriptions (grosissement de l'intitulé et du numéro de téléphone, achats de lignes supplémentaires pour faire apparaître des informations supplémentaires, telles qu'une adresse email ou le nom d'un site Internet) ou d'annonces en colonne (il s'agit notamment pour l'annuaire PagesJaunes d'informations dans un encadré sur fond jaune classé dans la liste éditoriale) ;
- les produits d'impact : il s'agit d'annonces dites « hors colonnes », qui occupent plusieurs colonnes de la liste éditoriale sur une même page. La dimension de ces annonces varie du douzième de page à la pleine page, et elles permettent à l'annonceur de faire figurer du texte ainsi que des photos ;
- les produits d'affichage : il s'agit principalement des couvertures (2^e, 3^e, 4^e), de La Une et du Dos, d'encarts, de signets et de sponsoring de l'index et, pour l'Annuaire, de vignettes. Ces produits publicitaires, disponibles en nombre limité, nécessitent une réservation d'espace. Leur fonction se rapproche de celle des produits publicitaires proposés par les supports de presse gratuite ou régionale, ou encore des produits d'affichage local.

Pour répondre au besoin des annonceurs de communiquer sur des offres promotionnelles, PagesJaunes a également créé le chéquier : distribué avec l'annuaire PagesJaunes, le chéquier propose au consommateur des coupons de réduction offerts par des annonceurs locaux.

➔ 6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 700 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installé, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2007, PagesJaunes a réalisé 134 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour la plus grande partie, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (scoping) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires à un coût inférieur, sur une zone géographique plus limitée.

L'annuaire PagesJaunes a produit en 2007 un chiffre d'affaires de 528,8 millions d'euros, soit 45,7 % du chiffre d'affaires 2007 du Groupe consolidé. La quasi-totalité de ces revenus provient de la publicité contenue dans cet annuaire.

Les charges liées à l'annuaire PagesJaunes résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'Annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

➔ 6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2007, PagesJaunes a réalisé 139 éditions départementales de l'Annuaire, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion de certains abonnés particuliers disposant d'un Minitel. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

France Télécom, éditeur de cet annuaire, a confié à PagesJaunes la prospection, la conception et la fabrication de la publicité à insérer dans l'Annuaire, par convention en date du 30 juin 1967, remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009. France Télécom a également confié la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire à la société, par convention en date du 26 juin 2000, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale.

PagesJaunes réalise la prospection commerciale ainsi que la facturation des annonceurs de l'Annuaire. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par la Société, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes.

Dans le cadre de la réglementation applicable à la composante du service universel, pour l'Annuaire, imprimé et électronique, et pour le service de renseignements, le Groupe France Télécom s'est porté candidat pour être éditeur des annuaires, imprimés et électroniques, et pour être opérateur du service de renseignements, en indiquant que la fourniture de l'Annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel pour une durée de 2 ans : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

À la suite de cette désignation, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le Groupe France Télécom s'est de nouveau porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions)	2005	2006	Variation	2007	Variation
pagesjaunes.fr ⁽²⁾	44,9	60,0	33,7 %	68,3	13,8 %
PagesJaunes 3611 ⁽¹⁾	12,9	9,3	(27,6) %	5,9	(37,4) %
TOTAL	57,8	69,3	20,0 %	74,1	6,9 %

(1) Source : PagesJaunes. Comptage des requêtes effectuées sur les centres d'interrogation des serveurs de PagesJaunes 3611.

(2) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

➔ 6.2.1.2.1 Pagesjaunes.fr et sites Internet

À fin décembre 2007, 379 600 annonceurs avaient une parution publicitaire en ligne sur pagesjaunes.fr soit près de 16 000 de plus qu'à fin décembre 2006 et 56 650 sites Internet étaient en ligne, soit près de 3 200 de plus qu'à fin décembre 2006. Le chiffre d'affaires 2007 de pagesjaunes.fr et de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet s'est élevé à 344,0 millions d'euros, en hausse de 22,9 % par rapport à 2006.

un arrêté du 29 mars 2007 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été désigné pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté

L'Annuaire a produit en 2007 un chiffre d'affaires de 124,2 millions d'euros, soit 10,7 % du chiffre d'affaires 2007 du Groupe consolidé.

Les charges liées à l'Annuaire résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'Annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.1.2 SERVICES EN LIGNE

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires européens, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000.

PagesJaunes édite également une gamme d'annuaires payants pour l'utilisateur, regroupés sous la marque QuiDonc, et a développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet.

En 2007, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 369,3 millions d'euros, soit 31,9 % du chiffre d'affaires 2007 du Groupe consolidé et 34,5 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. 471 200 annonceurs ont été, en 2007, clients des services en ligne de la société. L'essentiel des revenus provient des produits de pagesjaunes.fr, le solde se répartissant entre l'activité de création et d'hébergement de sites Internet qui a enregistré une croissance significative due à l'offre de sites standardisés « En Savoir + » pour l'essentiel, et PagesJaunes 3611 de manière résiduelle.

Pagesjaunes.fr sur Internet

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tous premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 42,16 % et plus de 11 millions de visiteurs uniques au mois de décembre 2007 (Source : Médiamétrie/NetRatings Panel France – domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues – décembre 2007), le site pagesjaunes.fr occupe la 6^e place des sites français. En termes de visites, pagesjaunes.fr a gagné 100 millions de visites en un an passant de 720 millions de visites en 2006 à 820 millions de visites en 2007 (Source : Médiamétrie-eStat 2007). La majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr viennent directement sur le site sans passer par les sites d'audience avec lesquels PagesJaunes est partenaire (Orange, Voilà, Msn, Aol, Club Internet, Alice). Ces portails

ne représentent en effet que 9 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de pages vues (Source : Médiamétrie-eStat, décembre 2007).

Le 20 septembre 2007, PagesJaunes a lancé une nouvelle version de son site pagesjaunes.fr. Elle préfigure une manière différente de trouver de l'information de proximité grâce à une recherche plus simple et plus intuitive. Elle comprend :

- un formulaire de saisie simplifié avec deux champs « Qui,quoi ? » et « Où ? » qui permet une recherche intuitive et naturelle ;
- une précision des réponses maximisées grâce à un nouveau dispositif d'indexation des bases de données qui utilise les contenus publicitaires de pagesjaunes.fr ;
- une ergonomie et une identité visuelle revisitées pour plus de modernité ;
- des services et des informations pratique et loisir ;
- un usage renforcé de la cartographie et de la géolocalisation.

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 25 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Par ailleurs, PagesJaunes diffuse 1 million de photos de 6 villes espagnoles. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec sa filiale Mappy ;
- un service appelé « Recherche à Proximité ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) sur la nouvelle version de pagesjaunes.fr ;
- un service de vues aériennes fournies par IGN, couvrant l'ensemble du territoire français a été lancé en mai 2006 et a connu un succès immédiat. Ce service permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne et sur un plan avec la possibilité de passer de l'une à l'autre. Depuis avril 2007, grâce à un partenariat entre PagesJaunes et InterAtlas, les utilisateurs de pagesjaunes.fr ont accès à des vues aériennes en haute résolution. 9 grandes villes et une région françaises sont ainsi représentées (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, le Mont Saint Michel, Orléans, Paris, Reims, Toulouse, Vannes et toute la région Île-de-France) ;
- en septembre 2006 a également été lancé à titre expérimental, un service permettant une représentation de villes en 3 dimensions. Ce service a été ouvert sur les villes de Paris et Rennes. Il permet de rechercher un professionnel et de le situer sur la représentation en 3D de la ville. Devant le succès rencontré, 5 nouvelles villes ont été mises en ligne en 2007 (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, Toulouse et Issy-les-Moulineaux) ;
- le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à 10 jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de 300 webcams réparties sur tout le territoire national classées en 4 thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et le « trafic », ainsi que les programmes de cinéma en partenariat avec Allociné et les programmes de spectacles en partenariat avec la FNAC ;

- le service « Click to talk », lancé en novembre 2005, permet à un utilisateur d'appeler gratuitement un professionnel soit depuis son ordinateur en VoIP (*Voice over IP*), soit depuis son téléphone par un système de « call back » (rappel automatique). Cette offre est proposée à tous les annonceurs qui ont souscrit une publicité de type module de 3 lignes sur pagesjaunes.fr ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;
- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc ». Cet annuaire inversé fait l'objet d'une description spécifique à la Section « 6.2.1.4.2 QuiDonc » ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
- la possibilité de consulter les annonces de vente et de location pour trouver un logement ou un véhicule sur la France entière, en partenariat avec PagesJaunes Petites Annonces, filiale du Groupe qui édite le site annoncesjaunes.fr.

LES PRODUITS PUBLICITAIRES SUR PAGESJAUNES.FR (INTERNET)

Les produits publicitaires proposés sur pagesjaunes.fr, spécifiquement développés pour le média Internet, permettent aux annonceurs de bénéficier d'espaces et de fonctionnalités supplémentaires pour communiquer auprès de leurs clients et prospects.

Au-delà des produits de référencement, également présents sur PagesJaunes 3611, les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr peuvent être classés en deux catégories principales :

- les produits d'impact, avec notamment les modules et d'autres produits accessibles depuis une icône dans la liste réponse à côté des informations concernant l'annonceur : le lien vers le site (permettant ainsi aux internautes consultant pagesjaunes.fr de se rendre sur le site de l'annonceur par un simple « clic ») et l'info horaires permettant à l'annonceur d'indiquer ses horaires d'ouverture ;
- les produits d'affichage, qui apparaissent dans les listes réponse ou encore sur la page d'accueil du site pagesjaunes.fr (vignette, bannière et totem) qui peuvent être « cliquables », afin d'accéder au site de l'annonceur. Pour ces produits d'affichage, l'annonceur peut choisir une publicité locale : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes effectuées pour une ville ou un département choisi, permettant à l'annonceur de bénéficier d'une campagne publicitaire s'apparentant à une campagne d'affichage locale. L'annonceur se voit également offrir la possibilité d'effectuer une publicité thématique : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes qui seront effectuées pour une ville ou un département choisi, sur un secteur d'activité précis. Depuis septembre 2006 existe également une possibilité d'affichage sur les vues aériennes qui peut être achetée pour une parution exclusive d'une semaine.

Depuis le 20 septembre 2007, le site propose également sur sa home page le format « Medium rectangle » commercialisé aujourd'hui par la filiale du groupe Horyzon Média.

En recherche par rubriques, les professionnels ayant acheté un produit publicitaire apparaissent avant les inscriptions non publicitaires. Parmi les annonceurs, l'ordre d'apparition dans les listes réponses est tournant, de façon à assurer une visibilité à l'ensemble des annonceurs.

PagesJaunes propose également une offre publicitaire sur Internet mobile, composée d'un visuel et d'un texte de une à trois lignes, ce qui permet à l'annonceur de diffuser ses publicités sur tous les mobiles donnant accès à Internet.

Cette diversité de supports et de produits permet une structure tarifaire adaptée à tous les annonceurs, quel que soit leur budget de communication.

Pagesjaunes.fr sur les mobiles

Pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est référencé sous sa propre marque sur l'ensemble des portails des 3 opérateurs historiques. Il est également accessible depuis le kiosque multi-opérateurs Gallery. De plus, PagesJaunes propose un accès direct à son site à l'adresse : mobile.pagesjaunes.fr.

En juillet 2007, PagesJaunes a enrichi son offre de service sur son site mobile.pagesjaunes.fr. Les sites de plus de 44 000 professionnels sont désormais consultables sur mobile et délivrent au mobinaute des informatiques pratiques à forte valeur ajoutée en mobilité (horaires d'ouvertures, moyens d'accès, produits et marques distribués...). De plus, dans le cadre de sa stratégie de continuité de service, la nouvelle version du site mobile.pagesjaunes.fr propose un accès au service « Ville en Direct ». Ce service d'informations locales propose gratuitement, depuis juin 2007, les informations météo du jour ainsi que les prévisions à 5 jours, les photos aériennes sur toute la France, les plans et itinéraires.

En novembre 2007, le lancement de l'application PagesJaunes Inside® facilite l'accès et l'utilisation des services PagesJaunes sur les téléphones mobiles.

Avec cette application, les mobinautes ont accès gratuitement (hors coûts de transfert de données facturés par les opérateurs) au service de recherche locale PagesJaunes depuis le menu de leur téléphone. Cette application est distribuée par PagesJaunes en téléchargement direct par PagesJaunes depuis ses sites Internet fixe et Internet mobile. Elle est par ailleurs présente nativement dans certains terminaux dans le cadre de partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Avec une audience de 940 000 visites en décembre 2007 (Source : Mobivillage), le service a enregistré une forte progression au cours de l'année 2007. En 2007, PagesJaunes est le 2^e site indépendant (hors portails des opérateurs mobiles) le plus consulté sur l'Internet mobile (Source : Médiamétrie – panel des mobinautes – octobre 2007).

Le business model retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du Groupe.

Création et hébergement de sites Internet

PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain.

L'offre de PagesJaunes SA comprend principalement le dépôt du nom de domaine, la conception du site, l'hébergement, la mise à jour régulière du site et un service d'assistance en ligne. Toutes ces activités sont réalisées directement par PagesJaunes y compris l'activité d'hébergement qui a été internalisée en novembre 2004.

Cette offre s'est enrichie à partir de novembre 2004 d'une offre d'entrée de gamme nommée « En Savoir + ». Cette nouvelle offre bénéficie d'un processus de production très standardisé qui permet d'alléger à la fois la charge de production et les tâches incombant aux commerciaux pour la commercialisation de ce type de produit. Cette simplification

permet également à la Télévente de proposer ce produit à ses clients. Les sites d'entrée de gamme ont permis à PagesJaunes d'enregistrer un accroissement du nombre de sites créés et hébergés pour le compte de ses clients. Le parc de sites en ligne est en effet passé de 53 453 au 31 décembre 2006 à 56 650 au 31 décembre 2007. Des options sont venues enrichir la gamme « En Savoir + » en 2006. Il s'agit du flash audio permettant à l'annonceur d'enregistrer de manière interactive un message vocal, du clip + qui consiste en une vidéo de 30 à 60 secondes et du catalogue produits.

Les revenus provenant de cette activité résultent de la facturation de frais de création, de forfaits de services et de la commercialisation d'options supplémentaires, et pour l'offre En Savoir +, d'un forfait annuel sous forme de pack incluant la réalisation du site, son hébergement et son référencement sur pagesjaunes.fr, ce dernier élément étant comptabilisé au titre du produit pagesjaunes.fr.

➔ 6.2.1.2.2 PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes 3611 est un service électronique de recherche des abonnés au téléphone, accessible par Minitel. PagesJaunes 3611 donne accès en permanence à la base de données de la Société, actualisée chaque jour. Il permet une recherche de professionnels ou de particuliers sur tous les départements, par nom (recherche alphabétique) ou par activité. Le service est payant pour l'utilisateur.

PagesJaunes, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche par activité, conserve l'intégralité du chiffre d'affaires publicitaire issu des produits de référencement par activité. France Télécom, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, a confié à PagesJaunes toutes les tâches relatives à la régie publicitaire, la réalisation et l'édition de cet annuaire. Concernant la régie publicitaire (Section « 6.4.2 Convention de régie publicitaire »), PagesJaunes est rémunérée dans le cadre d'une convention. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes pour les espaces publicitaires en recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. La Société reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire.

PagesJaunes 3611 connaît une baisse d'audience importante, accélérée par la décision de France Télécom, en septembre, de rendre le service payant pour les utilisateurs dès la première seconde. PagesJaunes 3611 a enregistré un chiffre d'affaires de 25,3 millions d'euros en 2007.

6.2.1.3 VOIX ET SERVICES

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche :

- la recherche de particuliers ;
- la recherche de professionnels par nom, par marque ou par activité ;
- la recherche inversée ;
- la Recherche à Proximité, pour trouver les professionnels les plus proches d'une adresse, d'un quartier, d'une enseigne ou même d'un point d'intérêt (métro, musée, cinéma, etc.).

Les clients ont la possibilité de faire plusieurs requêtes lors du même appel, sans facturation additionnelle. Le service 118 008 permet également

d'accéder à des offres innovantes, les « Services Plus », depuis l'ensemble des opérateurs fixes et mobiles :

- la mise en relation directe de l'appelant avec l'interlocuteur demandé, excepté pour les numéros étrangers, les numéros des départements d'outre-mer, certains numéros spéciaux ;
- l'envoi des coordonnées par SMS sur mobile : systématique pour les appels provenant d'un mobile, sur demande de l'appelant pour les appels provenant d'un téléphone fixe ;
- l'envoi du plan, de l'itinéraire et de la photo correspondant à l'adresse ;
- l'envoi des coordonnées par courriels, sur demande de l'appelant.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec AlloCiné.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel extérieurs à la Société basés en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plateforme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

En février 2007, PagesJaunes a conclu un accord de gestion avec Belgacom et AlloBottin par lequel PagesJaunes assurerait la gestion opérationnelle et le traitement des appels à destination des 118 007 et 118 612. Cet accord prévoyait le transfert à PagesJaunes desdits numéros en juillet 2007, ce qui a été acté en juillet 2007 par une décision de l'Arcep.

PagesJaunes prévoit de développer progressivement de nombreuses offres qui viendront compléter les informations communiquées aux utilisateurs :

- envoi par MMS des coordonnées avec le plan d'accès pour trouver encore plus facilement l'adresse recherchée ;
- contenus éditoriaux enrichis avec par exemple la sélection des hôtels en fonction de leur classement par nombre d'étoiles, etc. ;
- possibilité pour les annonceurs d'optimiser la qualité de l'information les concernant en indiquant par exemple les horaires et jours d'ouverture de leur entreprise.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

Les produits publicitaires sur PagesJaunes 118 008

PagesJaunes a développé des produits publicitaires spécifiquement pour le service de renseignements téléphoniques 118 008 :

- référencement « À vos marques et enseignes » ce référencement permet à l'annonceur d'être retrouvé sous toutes ses appellations (marques, raisons sociales, enseignes) ; et selon ses différentes activités ;
- offre « Maxi Audience » : cette offre publicitaire place l'annonceur dans une liste prioritaire lors d'une recherche par activité dans sa localité ;
- offre « SMS Publi-Infos » : cette offre publicitaire permet à l'annonceur d'associer un message contenant des informations pratiques ou commerciales à ses coordonnées dans le SMS envoyé par le 118 008 sur le mobile de l'appelant ;

- offre « SMS Premium » : cette offre publicitaire permet à l'annonceur d'envoyer un SMS contenant des informations pratiques ou commerciales immédiatement à la suite du SMS de confirmation de ses coordonnées envoyé par le 118 008 sur le mobile de l'appelant ;
- lien vers le site Wap de l'annonceur : cette offre permet à l'annonceur d'associer un lien vers son site Wap depuis le SMS de confirmation de ses coordonnées envoyé par le 118 008 sur le mobile de l'appelant, permettant ainsi à l'appelant d'accéder à une information enrichie sur le professionnel.

Vente d'accès à la requête

PagesJaunes, exerçait l'activité de vente d'accès à la requête depuis le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle cette activité avait été achetée à Intelmatique, filiale de France Télécom. Cette activité a définitivement cessé en 2006.

6.2.1.4 AUTRES

➔ 6.2.1.4.1 PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de distribution établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou CD-Rom) il souhaite obtenir cet annuaire.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro. 24 600 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2007, pour faire de la publicité.

Annuaire PagesPro imprimé

En 2007, l'annuaire PagesPro imprimé répertorie 303 000 professionnels sélectionnés selon leur activité (qui doit être destinée à des professionnels) et leur taille (un seuil minimum d'effectif est fixé pour chaque secteur d'activité).

Cinq versions régionales sont éditées annuellement : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est et Île-de-France. L'annuaire PagesPro contient de nombreuses informations sur les professionnels référencés :

- des coordonnées comprenant la raison sociale, l'adresse, les numéros de télécommunications, l'effectif de l'établissement, les adresses e-mail et des sites Internet ; et
- des informations sur les activités de l'entreprise telles que les activités principales, les produits et services.

En 2007, environ 281 000 exemplaires ont été diffusés.

L'annuaire PagesPro CD-Rom

En 2007, l'annuaire PagesPro sur CD-Rom répertorie 521 000 professionnels. La recherche est simplifiée pour l'utilisateur grâce aux choix proposés : recherche libre ou guidée par activité, par code APE, NAF ou SIRET/SIREN, par nom, par zone géographique, ou par effectif. La fonction communicante du CD-Rom permet à l'utilisateur qui dispose

d'une connexion Internet d'adresser des messages e-mail à l'entreprise et de consulter son (ses) site(s) Internet. Il peut également utiliser le système de composition automatique du numéro de téléphone ou de fax.

En 2007, environ 373 000 exemplaires ont été diffusés.

Pagespro.com

L'annuaire PagesPro est également disponible gratuitement sur Internet (www.pagespro.com) avec une base de données qui regroupe environ 556 000 professionnels pour l'ensemble du territoire. L'information mise à la disposition de l'internaute est enrichie, par rapport aux annuaires imprimés et au CD-Rom PagesPro, d'informations achetées à des tiers (telles que les données économiques sur l'entreprise et les informations sur le dynamisme économique du secteur d'activité). La recherche d'un professionnel par le site pagespro.com est facilitée par la mise à disposition de quatre principaux modes de recherche : par raison sociale, par activité, par code NAF ou SIRET/SIREN. La recherche peut également être affinée à l'aide de critères géographiques : région, département, localité, adresse. L'internaute bénéficie en outre d'un service supplémentaire d'interactivité grâce au plan d'accès et à l'itinéraire pour se rendre dans les locaux de l'entreprise.

➔ 6.2.1.4.2 QuiDonc

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

QuiDonc est disponible à partir du Minitel (3617 QuiDonc), sur un serveur Audiotel, par appel téléphonique au 3288 (serveur vocal), par SMS envoyé au 61 800, ainsi que sur les services des opérateurs de téléphonie mobile. QuiDonc est également accessible sur Internet directement (www.quidonc.fr), à partir du site pagesjaunes.fr via l'onglet « À qui est ce numéro ? », et également dans les services payants proposés sur les sites wanadoo.fr et voila.fr ainsi que sur d'autres sites d'audience.

Le service QuiDonc est un service payant. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche.

L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs.

6.2.2 Segment International et Filiales

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France qui représente l'essentiel de son chiffre d'affaires aujourd'hui, le Groupe est présent en 2007 dans les activités suivantes qui constituent le Segment International et Filiales :

- l'édition d'annuaires grand public (annuaires B to C) hors de France ;
- le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques, le marketing direct, les petites annonces en ligne et la régie publicitaire en ligne.

Le Groupe édite aujourd'hui des annuaires B to C en Espagne, au Luxembourg et au Maroc.

PagesJaunes a développé par ailleurs des activités complémentaires à son métier d'éditeur d'annuaires, avec les services géographiques de Mappy, les services de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services et, depuis janvier 2007, une activité de petites annonces immobilières et automobiles en ligne par le biais de PagesJaunes Petites Annonces.

PagesJaunes Groupe a cédé les sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services en 2007. Le Groupe exploite en 2007 la marque Kompass via sa filiale Edicom au Maroc.

PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire dans le capital de Horizon Média, régie publicitaire spécialisée sur Internet, ainsi que dans le capital de Horizon Clics, spécialisée dans les campagnes au clic, en octobre 2007.

Le segment International et Filiales a représenté en 2007 un chiffre d'affaires total de 93,8 millions d'euros, soit 8,1 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé.

6.2.2.1 ANNUAIRES B to C

➔ 6.2.2.1.1 QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol (faible pénétration de l'Annuaire, faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres

marchés européens) avec un produit différencié et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente terrain et une télévente, l'ensemble représentant aujourd'hui environ 415 personnes. La force de vente terrain est organisée en 7 agences : Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille/Canaries, Andalousie et Levant. Chaque agence gère entre 7 et 11 annuaires. La télévente comprend 3 plateformes : Madrid, Barcelone et Saragosse.

La base de données est constituée par QDQ Media à partir de sources publiques et enrichies d'informations recueillies sur le terrain. En outre, QDQ Media accède gratuitement aux bases de données des abonnés des différents opérateurs en vertu d'une décision de la Commission des Marchés des Télécommunications espagnole du 7 novembre 2002.

QDQ Media est aujourd'hui le deuxième éditeur d'annuaires en Espagne en termes de chiffre d'affaires. Ainsi, environ 77 200 annonceurs ont fait confiance à QDQ Media en 2007, générant un chiffre d'affaires de 47,6 millions d'euros, correspondant à 4,1 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de QDQ Media proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et Internet. QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires afin de répondre au mieux à la variété de leurs besoins. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (achat du papier, impression et distribution des annuaires) auxquels s'ajoutent les frais commerciaux et les frais administratifs.

Annuaire imprimé : QDQ, La Guia Util

L'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util (L'Annuaire Utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubrique. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés.

Les cinq premiers annuaires QDQ, La Guia Util ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. Aujourd'hui, QDQ Media édite 78 annuaires

imprimés qui paraissent chaque année et couvrent la quasi-totalité du territoire espagnol. Ils sont distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. En 2007, les annuaires QDQ, La Guia Util ont été distribués à 15 millions d'exemplaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires extérieurs au Groupe en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

Plus de 10 millions d'espagnols ont utilisé les annuaires QDQ, La guia Util, au cours des 12 derniers mois (Source : IPSOS, janvier-décembre 2007). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme par exemple dans la province de Madrid où les annuaires en sont à leur huitième ou neuvième édition.

Les annuaires imprimés ont représenté 76,7 % du chiffre d'affaires total de QDQ Media en 2007.

Services Internet

QDQ Media a lancé en 2001 le site QDQ.com pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. QDQ.com s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et géographiques de Mappy. Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Saint-Jacques de Compostelle, Santander et Valladolid en photos ont rencontré un grand succès auprès des internautes et contribué à une augmentation significative de l'audience de QDQ.com.

QDQ.com intègre depuis 2003 QDQ Blancas, le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunications (abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe, ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile).

QDQ.com a reçu en moyenne 1,8 million de visites par mois en 2007 (Source : OJD www), soit une stabilisation par rapport à 2006. Les services Internet de QDQ Media ont généré 22,8 % du chiffre d'affaires de la Société en 2007.

En 2007, QDQ a signé un partenariat avec eBay qui permet aux annonceurs de QDQ d'intégrer une boutique en ligne dans leur minisite (Info +) ; Madrid et Barcelone en 3D ont été lancées ; QDQ.com est maintenant disponible en 7 langues.

Service de renseignements téléphoniques

QDQ Media a lancé en juillet 2004 un service de renseignements téléphoniques : le 11875. Ce service utilise la base de données de QDQ Media et a été progressivement rendu accessible sur les réseaux des principaux opérateurs télécoms au cours du second semestre 2004.

Dans le cadre d'un accord de coopération avec Telegate, le 11875 est désormais opéré par le centre d'appels de Telegate et QDQ Media commercialise de la publicité sur l'audience des sites de Telegate et en particulier du 11811.

➔ 6.2.2.1.2 Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels de P & T Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P & T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P & T Luxembourg conclu le

6 juillet 1995, Eurodirectory et P & T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P & T Luxembourg.

Editus Luxembourg propose aux utilisateurs un service d'annuaires imprimés et Internet. Les coordonnées des particuliers et professionnels recensés dans ces annuaires proviennent essentiellement de la base de données de P & T Luxembourg. Les revenus d'Editus Luxembourg proviennent principalement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et Internet, auprès de plus de 15 100 annonceurs en 2007. Les principaux coûts d'Editus Luxembourg sont des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires), des coûts commerciaux et des coûts administratifs.

Annuaire imprimés

Editus Luxembourg édite L'Annuaire Professionnel, annuaire classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, et L'Annuaire Téléphonique, alphabétique. Chaque annuaire comporte une seule édition couvrant le pays et est distribué aux particuliers par les bureaux de poste et dans les entreprises du Luxembourg. La société édite également l'Annuaire Internet ainsi que l'Annuaire B to B Luxembourg & Grande Région qui couvre la Sarre, le Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand Duché.

Par ailleurs, Editus Luxembourg édite 2 magazines d'annonces immobilières : Habiter pour le Grand Duché de Luxembourg, et « Référence Immobilière » distribué sur la province du Luxembourg Belge.

Services Internet

Les annuaires d'Editus Luxembourg sont également accessibles sur le site luxweb.com qui, au-delà des annuaires, offre des services de portail. luxweb.com a reçu en moyenne près de 650 000 visites par mois en 2007 (Source : MétriWeb), soit une progression de 16 % par rapport à 2006.

➔ 6.2.2.1.3 Edicom

Edicom, principal éditeur d'annuaires au Maroc, a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès d'Atlas Services Belgium, filiale du Groupe France Télécom, en juin 2005 et est consolidée dans les comptes du Groupe depuis juillet 2005. Edicom résulte de la fusion, au cours du premier semestre 2005, de cinq sociétés qui avaient été acquises par le Groupe France Télécom en 1999 et 2000.

Edicom édite Télécontact, annuaire de professionnels classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, qui a été diffusé à environ 130 000 exemplaires en 2007.

Le service Télécontact est également disponible sur Internet avec le site telecontact.ma.

Enfin, Edicom exploite également la marque Kompass au Maroc (voir Section. « 6.2.2.3. Activités Kompass »). Edicom édite deux annuaires imprimés (Kompass National et Kompass Textile), et opère également le site kompass.ma.

6.2.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Les activités de marketing direct et les services géographiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 29,0 millions d'euros en 2007.

➔ 6.2.2.2.1 Marketing direct

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-sama en mars 2006.

PagesJaunes Marketing Services rassemble tous les savoir-faire du marketing direct, de la conception des systèmes de gestion de la relation client à la prise en charge des actions marketing multicanal en passant par la gestion externalisée de bases de données. PagesJaunes Marketing Services propose un ensemble de prestations d'ingénierie liées au traitement de bases de données marketing (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, analyses statistiques et décisionnelles) et à l'exploitation des bases de données en temps réel (hébergement). En complément de ces activités, PagesJaunes Marketing Services propose des services complets de marketing direct et de gestion de la relation client multicanal (centres de contacts multicanal, *call center*, plateforme d'*e-mailing* et d'envoi automatisé de SMS, impression de *mailings*, routage, gestion des retours et des paiements).

PagesJaunes Marketing Services compte environ 1 300 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, électricité, banque et assurance, presse et édition, automobile et services aux entreprises.

Les revenus de PagesJaunes Marketing Services proviennent de la facturation des fichiers commercialisés et des prestations d'ingénierie et d'hébergement/CRM fournies. Les coûts de PagesJaunes Marketing Services résultent principalement des achats de données et des coûts de production, qui sont essentiellement des frais de personnel.

➔ 6.2.2.2 Services géographiques

Mappy est aujourd'hui un acteur important des services géographiques en ligne. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo France en avril 2004.

L'activité de Mappy s'articule autour des services géographiques en ligne (plans, itinéraires, recherche de proximité, représentations géographiques, navigation GPS), qui sont des compléments naturels des annuaires en ligne et des facteurs de développement de leur audience.

Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plateforme technologique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires et la recherche de proximité ou encore la navigation GPS. Ces services sont commercialisés auprès des professionnels et intégrés en marque blanche à leurs sites Internet/Intranet. Ils permettent notamment d'enrichir les annuaires *pagesjaunes.fr*, *QDQ.com* et *luxweb.com*. Ils permettent aussi aux utilisateurs d'un site Internet d'identifier et de se rendre vers la boutique la plus proche ou encore de suivre sur écran des flottes de véhicules. Mappy met également ces services à disposition du grand public avec *mappy.com*, accessible sur Internet fixe et mobile. Mappy crée également des bases de données photographiques de villes entières, qui permettent de visualiser la façade de la plupart des adresses et, associées aux services géographiques en ligne de Mappy, d'effectuer de véritables promenades virtuelles dans les villes couvertes par le service. Ces bases de données photographiques enrichissent *pagesjaunes.fr*, *QDQ.com*, *annoncesjaunes.fr* et *luxweb.com* et sont également commercialisées auprès de portails Internet, d'entreprises et de collectivités locales. Les bases de données photographiques de Mappy comprennent 34 villes (26 en France, 7 en Espagne et 1 au Luxembourg), avec plus de 6 millions de photographies et près de 1,5 million d'adresses.

Mappy se positionne également sur le marché des services de navigation GPS, qui sont une extension naturelle de son savoir-faire. Mappy a franchisé des PND (Portable Navigation Devices) et propose MappyMobi, une solution de navigation GPS pour téléphones mobiles dotés d'une puce GPS intégrée ou d'un kit GPS bluetooth. Cette solution est téléchargeable gratuitement depuis le site *www.mappy.com*.

Les revenus de Mappy proviennent essentiellement de deux sources : la monétisation de l'audience de *mappy.com* (ventes d'espaces publicitaires et de services d'intermédiation) et la commercialisation de services à destination des professionnels (applications de plans, itinéraires, recherche de proximité, navigation GPS et photos de ville). Les coûts de Mappy

sont principalement les coûts de personnel, les coûts d'acquisition des données (géographiques, contenus, etc.) et les coûts liés à sa plateforme propriétaire (serveurs, bande passante, etc.).

➔ 6.2.2.3 Petites annonces en ligne

PagesJaunes Groupe a lancé en janvier 2007 une activité de petites annonces en ligne via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, accessible sur le site « *annoncesjaunes.fr* ». En octobre 2007, M6 est entré dans le capital de PagesJaunes Petites annonces à hauteur de 34 %.

Cette nouvelle activité constitue pour le Groupe à la fois un relais de croissance et un complément aux services proposés par PagesJaunes, les petites annonces en ligne venant aussi enrichir les fonctionnalités de *pagesjaunes.fr*. Une forte synergie est développée avec les activités du Groupe M6 : *annoncesjaunes.fr* fournit notamment les annonces du site Turbo.fr.

L'objectif du Groupe est ainsi d'opérer une diversification rentable, en capitalisant sur ses savoir-faire pour se développer sur le marché en forte croissance des petites annonces en ligne.

Par ailleurs, cette nouvelle activité s'inscrit également dans la stratégie du Groupe de développement de ses audiences grâce à l'enrichissement des contenus et des fonctionnalités de ses supports, et dans la volonté de PagesJaunes de renforcer son positionnement de « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et professionnels.

Ouvert au public en janvier 2007, *annoncesjaunes.fr* offre aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières et auto-moto, une interface de recherche innovante et notamment, grâce à l'intégration des services de Mappy, une place importante faite à la cartographie. *Annoncesjaunes.fr* a connu une progression importante du nombre d'annonces publiées sur le site passant de 260 000 annonces à fin janvier 2007 à plus de 400 000 à fin décembre 2007. Le site a enregistré 831 000 visiteurs uniques en décembre 2007 (Source : NielsenNetRatings), ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles les plus visités en France.

PagesJaunes Petites Annonces a conquis près de 5 400 clients en 2007, dont près de la moitié étaient payants fin 2007. PagesJaunes Petites Annonces a généré un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros en 2007 ; ces revenus proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières et concessionnaires automobiles notamment) pour diffuser leur offre de biens sur *annoncesjaunes.fr*, et de la vente d'espaces publicitaires sur le site.

6.2.2.3 RÉGIE PUBLICITAIRE INTERNET (HORIZON MÉDIA)

PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire dans le capital de Horizon Média, régie publicitaire spécialisée sur Internet en octobre 2007. PagesJaunes Groupe a acquis 55 % de Horizon Média, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi que 66 % de Horizon Clics, spécialisée dans les campagnes au clic.

Horizon Média, créée en juillet 2004, commercialise auprès d'annonceurs nationaux, les espaces publicitaires d'une soixantaine de sites Internet grand public, qui représentent déjà un total de 16,9 millions de visiteurs uniques par mois. Horizon Clics est l'une des principales plateformes de campagnes au clic en France, avec un réseau de plus de 3 000 sites affiliés. Horizon Média et Horizon Clics, qui ont été consolidées sur le quatrième trimestre 2007, ont contribué au chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe pour 1,1 million d'euros en 2007. Cette acquisition permet à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne nationale de type affichage.

Horizon Média s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de la nouvelle version de *pagesjaunes.fr* (l'Offre Puissance :

Medium Rectangle en page d'accueil et Corner Vues Aériennes) dès décembre 2007, ainsi que la régie publicitaire de mappy.com (offre puissance et offre géolocalisation) début 2008. Horyzon Média poursuivra également la commercialisation de annoncesjaunes.fr.

L'ensemble des sites ainsi commercialisés par Horyzon Média représente un taux de *reach* total proche de 73 %, permettant d'offrir aux annonceurs la plus importante couverture des internautes français.

Avec Horyzon Média, PagesJaunes Groupe complète ainsi son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic).

6.2.2.4 ACTIVITÉS KOMPASS

Le concept Kompass est un système mondial de bases de données sur les entreprises qui repose sur une nomenclature détaillée de produits

et services, propriété de la société Kompass International, et sur la mise à jour constante de données à valeur ajoutée. Kompass International, filiale de Coface, est propriétaire de la marque Kompass et la concède dans 70 pays. Le Groupe, au travers de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium, était concessionnaire de la marque Kompass pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium.

Edicom exploite toujours la marque Kompass au Maroc (cf. 6.2.2.1.3). Edicom possède l'exclusivité pour l'utilisation de la marque et de la nomenclature Kompass, l'édition et la commercialisation des espaces publicitaires dans les annuaires Kompass, ainsi que la vente de ces annuaires.

Kompass International édite le site Internet kompass.com qui propose un accès payant à la base de données mondiale Kompass alimentée par l'essentiel de ses concessionnaires.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. La présente section décrit les principaux contrats liant les sociétés du Groupe aux sociétés du groupe France Télécom.

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du groupe France Télécom et des entités du Groupe.

Au titre du contrat de transition, les contrats décrits aux paragraphes 6.4.1 (Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires), 6.4.2 (Convention de régie publicitaire), 6.4.3 (Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique), 6.4.4 (Convention de concession d'exploitation de l'Annuaire), 6.4.5 (Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing) du document de référence restent en application.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements

et aux annuaires, imprimés et électroniques. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du code des postes et communications électroniques* »)

Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes.

Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel avait une durée de deux ans.

Ainsi, un nouvel appel à candidature pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante relative au service de renseignements et aux annuaires imprimé et électronique a fait l'objet d'un avis du Ministère

de l'économie, des finances et de l'industrie publié au Journal Officiel du 25 janvier 2007.

Le Groupe France Télécom s'est de nouveau porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 29 mars 2007 du Ministère de l'économie, des finances et de

l'industrie, France Télécom a été désigné pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et

l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu.

Une nouvelle convention a été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 3,7 millions d'euros en 2007 (4,0 millions d'euros en 2006).

6.4.2 Convention de régie publicitaire

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 5 ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est du croire à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. Cette dernière est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ; et
- 65 % au dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Le service PagesJaunes 3611 est devenu payant dès le début de la consultation

depuis le 1^{er} septembre 2007. Un comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Ce contrat de concession d'exploitation est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à la convention de régie publicitaire du 15 novembre 2002. En conséquence, la convention du 15 novembre 2002 a fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Au titre de cette convention, France Télécom a facturé à PagesJaunes une redevance de 2,4 millions d'euros en 2007 (4,6 millions d'euros en 2006) .

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à la convention de régie publicitaire visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009 et de ne pas appliquer la commission supplémentaire de 10 % indiquée ci-dessus.

6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de pagesjaunes 3611 en recherche alphabétique

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge PagesJaunes de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom.

Le contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé conclu le 20 janvier 2006 entre France Télécom et PagesJaunes est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à cette convention qui a en conséquence fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période de quatre ans à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours.

L'évolution du contenu, de la forme ou des moyens techniques de réalisation ou de diffusion de l'annuaire alphabétique 3611 ne sera en aucune façon de nature à modifier les dispositions du contrat en cours.

Ainsi à cette date du 20 janvier 2006, le périmètre de la convention a été limité à PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom. France Télécom a versé à PagesJaunes au titre de cette convention 5,9 millions d'euros en 2007 (5,9 millions d'euros en 2006).

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à cette convention visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009.

6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'Annuaire

Suite à la désignation de France Télécom en qualité d'opérateur unique en charge de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires imprimés et électronique, France Télécom a décidé de confier à PagesJaunes la concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé par une convention signée le 20 janvier 2006 à effet du 1^{er} janvier 2006.

À ce titre, France Télécom a confié à PagesJaunes la fourniture, pour son compte, de l'annuaire universel imprimé et lui a concédé l'ensemble des droits liés à cette exploitation, à l'exclusion de la responsabilité d'éditeur.

PagesJaunes s'est engagé à respecter en particulier l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 3 mars 2005 désignant France Télécom en qualité d'opérateur en charge de la composante ci-dessus rappelée et du cahier des charges qui y est annexé ainsi que les termes du dossier de candidature déposé par France Télécom le 16 décembre 2004 en vue de cette désignation.

Les frais, coûts, charges et autres dépenses liés à l'exploitation et la fourniture de l'annuaire universel imprimé sont à la charge de PagesJaunes. En contrepartie de cette prise en charge et du paiement d'un

prix forfaitaire de 11 millions d'euros, PagesJaunes conserve l'intégralité des produits liés à l'exploitation de l'annuaire universel imprimé.

Cette concession d'exploitation est consentie pendant toute la période au cours de laquelle France Télécom sera éditeur de l'annuaire universel imprimé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Si France Télécom n'est plus éditeur de l'annuaire universel imprimé avant le 31 décembre 2009, France Télécom s'engage à ne pas concurrencer PagesJaunes (voir la Section « 6.4.11 Engagement de non concurrence »).

Par ailleurs, France Télécom et PagesJaunes ont signé concomitamment à la convention de concession d'exploitation une convention de cession de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont procédé à l'actualisation des conventions de régie et de réalisation (voir les Sections 6.4.2 et 6.4.3) afin d'en limiter le périmètre à l'annuaire 3611 en recherche alphabétique, l'ensemble des autres conditions n'ayant pas été modifiées mais adaptées à ce périmètre.

6.4.5 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Marketing Services (anciennement Wanadoo Data) le 11 mars 2004 avec effet rétroactif au 12 septembre 2003, et prend fin le 11 septembre 2004. Il est depuis renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Au

titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services dispose d'un droit d'utilisation des données annuaires de France Télécom, d'une mise à jour hebdomadaire et d'un crédit de rediffusion de 10 millions d'adresses pour un montant annuel hors taxes de 200 000 euros. Au-delà de

10 millions d'adresses rediffusées, PagesJaunes Marketing Services paye une redevance de 0,010 euro par adresse diffusée.

Un avenant signé le 28 septembre 2007 redéfinit les conditions tarifaires de manière rétroactive au 1^{er} avril 2007 et ce, de la manière suivante :

- un droit annuel d'utilisation des données annuaires de France Télécom et mise à jour hebdomadaire : 74 000 euros ;
- un crédit de rediffusion de 4 millions d'adresses ;
- au-delà de 4 millions d'adresses, une tarification par paliers comprise entre 17,50 euros par mille et 8,50 euros par mille adresses rediffusées.

Les autres dispositions principales du contrat restant inchangées.

Ce contrat prévoit que PagesJaunes Marketing Services doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

Au titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services a comptabilisé en charge la somme de 625 000 euros facturée par France Télécom en 2007 (786 000 euros en 2006).

6.4.6 Baux et conventions de sous-location

La grande majorité des locaux du Groupe étaient sous-loués auprès du groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats ont été maintenus.

Pour les locaux dans lesquels le Groupe était occupant unique (aucune autre entité du groupe France Télécom ne partageant ces locaux), le

Groupe est devenu locataire en direct de ces locaux dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 4,5 millions d'euros facturés par France Télécom en 2007 (10,3 millions d'euros en 2006).

6.4.7 Accords d'intéressement et de participation

Les sociétés du Groupe PagesJaunes ont dénoncé fin 2005 l'adhésion à l'accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom. Un nouvel accord de participation du Groupe PagesJaunes a été signé en

juin 2006 et est applicable à compter de l'exercice 2006 (voir la Section « 17.3. Contrats d'intéressement et de participation »).

6.4.8 Convention d'assistance

La convention d'assistance entre le groupe France Télécom et le Groupe a été résiliée le 11 octobre 2006 en application du contrat de transition. Afin de maintenir certaines de ces prestations pendant une période transitoire postérieure au 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe et France Télécom ont conclu des contrats d'assistance d'une durée d'environ six mois dans

les domaines suivants : assistance fiscale, assistance « Achats » et mise à disposition d'un outil de consolidation.

Au titre de ces contrats d'assistance, France Télécom a facturé 19 200 euros à PagesJaunes Groupe en 2007 (4,5 millions d'euros en 2006).

6.4.9 Engagement de non-concurrence

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Cet engagement a été prolongé par le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer

PagesJaunes en France uniquement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la Section « 6.4 Relations avec le groupe France Télécom - Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique » du document de référence 2005). Cet engagement a été prolongé dans le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

6.4.10 Participation du groupe France Télécom au capital de la Société

À la connaissance de la Société, le groupe France Télécom ne détient plus d'actions ni de droits de vote de la Société, en dehors des avoirs détenus par les salariés du Groupe France Télécom dans le cadre de son plan d'épargne Groupe.

6.4.11 Sort des relations contractuelles entre le groupe France Télécom et le Groupe

L'ensemble des contrats relatifs aux achats dont bénéficiait le Groupe en raison de son appartenance au groupe France Télécom ont été résiliés dans un délai de 3 à 12 mois à compter du 11 octobre 2006 conduisant

le Groupe à renégocier de nouveaux contrats cadres avec l'ensemble des fournisseurs de prestations équivalentes.

6.4.12 Autres dispositions du contrat de transition

Au titre du contrat de transition, le régime juridique permettant le détachement ou la mise à disposition du personnel fonctionnaire au sein de la Société et du Groupe ne pouvant être maintenu après la cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Société et France Télécom ont convenu dans leur intérêt mutuel, de mettre en œuvre les dispositifs suivants, et ce dans le strict respect de toutes dispositions légales et réglementaires applicables :

- sur le plan collectif, le personnel fonctionnaire a été réintégré au sein de France Télécom à compter du 11 octobre 2006 ;
- afin d'assurer la continuité des activités exercées par le personnel fonctionnaire réintégré, PagesJaunes et France Télécom ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de « Prêt de compétence » de France Télécom à PagesJaunes portant sur lesdites activités d'une durée maximale de 6 mois, renouvelable par accord des parties ; et
- sur le plan individuel, et sur la base du volontariat, le personnel fonctionnaire a pu demander sa mise en disponibilité pour convenance personnelle au sein du Groupe pour une durée limitée à dix (10) ans.

C'est ainsi que la sortie de PagesJaunes du groupe France Télécom s'est déroulée de façon satisfaisante s'agissant du personnel fonctionnaire.

Le contrat de transition prévoit également le maintien provisoire entre France Télécom et la Société des relations contractuelles suivantes :

- France Télécom a conservé jusqu'au 11 avril 2007 le statut de fournisseur de prestations informatiques et télécommunications du Groupe aux conditions actuelles ; un contrat-cadre a été négocié d'une durée de 3 à 5 ans en vue de la poursuite de ces prestations à des conditions commerciales, techniques et financières comparables à celles couramment pratiquées avec des tiers ; et
- France Télécom s'est engagé à informer la Société quinze mois avant toute décision qui aurait pour objet de mettre un terme à la fourniture du service Minitel (cf. points 6.4.2 et 6.4.3 du présent Document).

6.4.13 Accord de coopération commerciale

Un accord de coopération commerciale a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Groupe dont les principales dispositions sont les suivantes :

- la visibilité des services d'annuaires de PagesJaunes sur le portail fixe orange.fr et le portail mobile Orange World est prorogée pour une durée de deux ans à compter du 11 octobre 2006. En échange du référencement des services d'annuaires de PagesJaunes prévu par cet accord de coopération, PagesJaunes Groupe s'est engagée à fournir une visibilité et un accès équivalents à Orange sur son portail pagesjaunes.fr ; Les principes retenus pour l'exploitation des espaces publicitaires figurant sur ces portails sont les suivants :
 - les espaces publicitaires disponibles sur les pages de requête du service concerné sont exploités par le site hébergeant ce service, et
 - les espaces publicitaires disponibles sur les pages de résultats sont exploités : pour le pied-de-page et le haut-de-page, par le site hébergeant ce service et, pour les autres publicités, par le site fournisseur du résultat ;

- les audiences sont comptabilisées :

- par le site hébergeant ce service, pour les pages de requête, et
- par le site fournisseur, pour les pages de réponse.

Les créances respectives au titre de ces prestations de visibilité sont compensées. Dans le cas où une créance résiduelle subsisterait au bénéfice de l'une des parties, celle-ci sera payée par la fourniture d'un service complémentaire sur une durée ne pouvant excéder 4 mois ;

- l'accès aux services d'annuaire de QDQ Media sur le portail Internet fixe Orange en Espagne est prorogé jusqu'en octobre 2008 ;
- les contrats conclus avec Mappy, notamment de fourniture de cartographie, d'itinéraires et de photos de villes sur les portails orange.fr et Orange World, sont prorogés dans les mêmes termes et conditions jusqu'au 31 décembre 2008.

6.4.14 Relations avec Médiannuaire

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat a engendré pour PagesJaunes Groupe une charge de 3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « PagesBlanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com, annoncesjaunes.fr et QDQ.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 ACHAT DE PAPIER

PagesJaunes Groupe a conclu des accords cadre avec un certain nombre de fournisseurs significatifs de papier. Les termes et conditions de ces accords cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles PagesJaunes détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur pour la majorité jusqu'au 31 décembre 2009. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 IMPRESSION

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires B to C, en France et en Espagne, pour les 3 années 2006, 2007 et 2008, le Groupe PagesJaunes a lancé un appel d'offres à l'échelle de l'Europe. À l'issue de cet appel d'offres, le Groupe a retenu 4 imprimeurs et estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

6.5.2.3 DISTRIBUTION

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes de 2007 à 2009, à l'exception de l'un d'entre eux qui a été prolongé d'un an en 2008 avec possibilité de

reconduction pour 2009. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 ACCÈS AUX DONNÉES ANNUAIRES

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2007 à 4,4 millions d'euros (5,6 millions d'euros en 2006). Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. section 6.4.5).

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 Segment PagesJaunes en France

PagesJaunes estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

- concurrence sur l'audience : il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant d'acheter un produit ou un service. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels ;
- concurrence des médias publicitaires locaux : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

➔ La concurrence sur l'audience

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de la Société. Ainsi, les consommateurs peuvent accéder grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de la Société, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignements téléphoniques, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

Ainsi, les principaux concurrents de la Société sont :

- les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr) ;

- la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, *20 Minutes*, *Méto*) ;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands (ViaMichelin.com, Ebay.fr, Voyages-sncf.com, Hotels.com, Kelkoo.com, etc) ; et
- les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment PubliGroupe, U Corsu, ...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

➔ La concurrence des médias publicitaires

Les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres médias publicitaires qui permettent à un annonceur de toucher une cible locale. Il s'agit notamment de la presse gratuite, de la presse quotidienne régionale, de la presse magazine, de l'affichage et de la radio locale. Par ailleurs, le développement d'Internet élargit le panorama concurrentiel de la Société. Les éditeurs de contenu thématique sur Internet développent des offres publicitaires à destination des annonceurs locaux (référencement de professionnels, mini-sites descriptifs des prestations de ces professionnels, réservation ou achat en ligne). Il en est de même des moteurs de recherche sur Internet qui développent des offres de placement payantes dans leurs listes de réponses, destinées aux petites et moyennes entreprises. Le marché publicitaire à visée locale en France a représenté en 2006 un budget total d'environ 5,12 milliards d'euros dont 1,09 milliard d'euros pour les annuaires et guides (Source : France Pub).

6.6.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les

propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires.

Compte tenu de la réussite reconnue du déploiement de l'ADSL en France, cette concurrence est susceptible de prendre des parts d'audience aux annuaires imprimés de PagesJaunes et de réduire à terme l'attractivité de ce support pour les annonceurs.

Cette perspective a conduit PagesJaunes à réaliser des adaptations, notamment éditoriales, des annuaires imprimés afin de maintenir le haut niveau d'utilisation qui est le leur ;

- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale etc.).

PagesJaunes a réussi à maintenir son chiffre d'affaires dans les annuaires imprimés alors même que le marché de la publicité en France métropolitaine avait tendance à stagner, voire à reculer pour certains types de supports (presse quotidienne, par exemple).

6.6.1.2 SERVICES EN LIGNE

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (voir Section « 6.6.1 PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a amorcé une croissance forte qui s'est traduite pour l'année 2007 par 733 millions d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet (hors revenus de type annuaires en ligne), soit une croissance de 35 % par rapport à 2006 (Source : prévisions France Pub – octobre 2007). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- **la publicité de type affichage sur Internet**, vendue généralement au CPM (Coût Pour Mille).

Le marché est évalué à environ 343 millions d'euros en 2007 (Source : Jupiter Research). PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la home page et Corner sur les vues aériennes).

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

Pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) ;

- **la publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (pay per performance).**

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2007 un volume d'environ 390 millions d'euros (Source : Jupiter Research).

Les principaux acteurs sont Google, Yahoo Search Marketing, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Google et MSN ont ouvert en 2006 des services de recherche locale en France comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Yahoo a également ouvert un service de ce type sur le marché français en 2007. Cette évolution contribue à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes par la nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fait appel à des technologies d'indexation des contenus et qui propose également une nouvelle interface utilisateur entend répondre à cette concurrence nouvelle.

Aux deux précédentes catégories, s'ajoute la publicité de type annuaires en ligne. Pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 XXX mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché.

6.6.1.3 VOIX ET SERVICES

Le marché des services de renseignements a représenté en 2005 environ 220 millions d'appels (estimation PagesJaunes) et des revenus de 218 millions d'euros (Source : ARCEP, « Le marché des services de télécommunications en France au 1^{er} trimestre 2006 »). Il s'est ouvert à la concurrence en deux phases :

- la première phase, entre le 2 novembre 2005 et le 3 avril 2006, avec la mise en service des numéros à 6 chiffres ayant le 118 pour préfixe ; qui ont cohabité avec les numéros historiques de renseignements téléphoniques (notamment 12, 612, 712 et 222) ;
- la seconde phase, à compter du 3 avril 2006, où l'ensemble des numéros historiques de renseignements téléphoniques (notamment 12, 612, 712 et 222) ont définitivement cessé d'être opérationnels au profit des seuls numéros du format 118 xyz.

Le volume des appels aux services de renseignements a connu une baisse importante au moment de la suppression des numéros historiques. Ainsi les chiffres publiés par l'Arcep concernant le troisième trimestre 2007 font état d'un volume d'appels en baisse de 15,6 % par rapport au troisième trimestre 2006 (34 millions d'appels contre 40 millions d'appels). Les estimations de PagesJaunes se situent à environ 140 millions d'appels pour l'ensemble du marché en 2007.

Les trois principaux concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques sont les sociétés suivantes :

- le Numéro (filiale de la société Infonxx) avec le 118 218 ;
- France Télécom/Orange avec le 118 712 ;
- Telegate (filiale de Seat Pagine Gialle) avec le 118 000.

6.6.1.4 AUTRES

➔ 6.6.1.4.1 QuiDonc

Le marché de la recherche inversée sur des numéros de téléphone a été longtemps dominé par les services Minitel, principalement Annu et QuiDonc.

La compétition s'est aujourd'hui déplacée sur Internet qui représente environ 50 % de ce type de recherche, les autres moyens étant le Minitel qui décroît fortement, le service vocal, les mobiles et les services de renseignement de type 118.

Sur Internet, les sites QuiDonc et CTQui représentent à eux deux l'essentiel du trafic de la recherche inverse. En décembre 2007, QuiDonc totalisait 700 000 visiteurs uniques, devancé par CTQui avec 866 000 visiteurs uniques (Source : Médiamétrie/NetRatings Panel France – Domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues). Il faut noter que les deux services ont des modèles économiques différents : QuiDonc est payant pour l'utilisateur alors que CTQui a choisi un modèle financé par la publicité.

Sur Internet également, les services de renseignements téléphoniques qui ont investi des sommes considérables en publicité en novembre

et décembre 2005 représentent une concurrence potentielle réelle. Ils déclinent sur Internet leur service de recherche de renseignements téléphoniques et notamment la recherche inverse. C'est le cas notamment du 118712.fr et du 118218.fr.

➔ 6.6.1.4.2 PagesPro

En France, PagesPro est en concurrence avec les autres éditeurs d'annuaires imprimés de professionnels à professionnels (essentiellement les annuaires sectoriels) ; par ailleurs, sur Internet, on trouve une concurrence multiforme (les annuaires de branches, mais aussi les moteurs de recherche et d'autres annuaires en ligne généralistes qui débordent du B to C vers le B to B : societe.com, bottin.com, etc).

6.6.2 Segment International et Filiales

6.6.2.1 ANNUAIRES B TO C

➔ 6.6.2.1.1 Espagne

Le marché espagnol des annuaires a représenté en 2007 un chiffre d'affaires total estimé de 499 millions d'euros (Source : The Kelsey Group, Global Yellow Pages, juin 2007), y compris les annuaires alphabétiques, segment sur lesquels QDQ Media n'est pas présente.

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par Yell Publicidad. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiaraba (Alava).

➔ 6.6.2.1.2 Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires imprimés grand public présent au Luxembourg. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public a connu une croissance régulière au cours des dernières années.

➔ 6.6.2.1.3 Edicom

Edicom est le principal éditeur d'annuaires grand public au Maroc ; la société est en concurrence avec Maroc Télécom, qui publie également un annuaire de professionnels classé par rubriques, ainsi qu'avec plusieurs acteurs locaux de petite taille. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste ; les éditeurs d'annuaires sont eux-mêmes en concurrence avec les différents médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet, dont la pénétration connaît une croissance soutenue.

6.6.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

➔ 6.6.2.2.1 Marketing direct

Sur les différents marchés où elle opère, PagesJaunes Marketing Services fait face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Mediaprisme, Acxiom (Claritas/Consodata), La Poste, l'Insee, Wegener, Ibase et Buongiorno ;
- marché de l'ingénierie liée au traitement de bases de données marketing : Wegener, Bertelsmann (Arvato Services), Acxiom (Claritas/Consodata), La Poste, Presse Informatique, DPV, Sogec Datamark Services et Uniservices Informatique.

➔ 6.6.2.2.2 Services géographiques

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme Viamichelin, Maporama, Novasys ou Mapsolute, mais aussi plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google, Yahoo ! ou Microsoft, qui ont développé des solutions cartographiques qui constituent également une forme de concurrence pour Mappy. Enfin, les sociétés commercialisant des PND (Portable Navigation Devices) et autres solutions de navigation GPS constituent une nouvelle forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Mio étant les principaux acteurs.

Le tableau suivant présente les évolutions du taux de couverture (nombre de visiteurs uniques ayant visité au moins une fois le site rapporté au nombre total d'internaute sur le marché) en moyenne annuelle pour les deux sites les plus importants en matière de services géographiques grand public, mappy.com et viamichelin.com :

(en %)	2007	2006	2005
mappy.com	28,1 %	28,7 %	25,9 %
viamichelin.com	16,8 %	15,6 %	16,2 %

Source : NielsenNetRatings

Tous sites confondus, mappy.com compte parmi les 15 sites les plus consultés en France (Source : Nielsen Home and Work) et à la 5^e place sur Internet mobile (Source : Médiamétrie, hors sites des opérateurs mobile).

➔ 6.6.2.2.3 Petites annonces en ligne

PagesJaunes Petites Annonces, dont l'activité de petites annonces immobilières et auto-moto a démarré en janvier 2007, fait face à une concurrence forte, notamment :

- acteurs spécialisés de l'immobilier : SeLoger.com, Explorimmo (Aden Classifieds), À Vendre À louer (PriceMinister), Logic Immo (Spir Communication), Reflex Immo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com... ;
- acteurs spécialisés de l'automobile : La Centrale (Schibsted Classified France), L'Argus de l'Automobile, Caradisiac (Spir Communication), 321auto, Autoreflex (Corb's), WebCarCenter... ;
- acteurs généralistes : ParuVendu (Comareg), TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, mais aussi acteurs issus du monde de l'Internet comme ebay, PriceMinister ou encore Vivastreet.

Il est à noter que si cette concurrence émane aussi bien d'acteurs du marché des petites annonces imprimées et de la presse que d'acteurs spécialisés de l'Internet, tous les acteurs du marché ont développé une activité en ligne et constituent donc une forme de concurrence pour PagesJaunes Petites Annonces.

6.6.2.3 RÉGIE PUBLICITAIRE INTERNET

Horizon Média figure parmi les régies publicitaires Internet leaders en France, tant en terme de taux de couverture (*reach*) qu'en terme de nombre de pages vues. Les principales régies publicitaires Internet concurrentes d'Horizon Média sur le marché français sont Orange, Hi-Media, Advertising.com, MSN/Windows Live, ValueClick, AdvertStream et Adlink.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuaire.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européennes et françaises.

6.7.1 Réglementation de la société de l'information

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

6.7.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1 – 2 que « *les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible* ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou information visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

6.7.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ; et
- de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue

à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle Loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrues et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement

et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1, IV du Code des postes et communications électroniques) ;

- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux

services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1, III du Code des postes et communications électroniques).

6.7.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible d'éditer

un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de leurs données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la

propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « *lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel* ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction

d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.* » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...).* »

6.7.4 Signature électronique sécurisée

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de cinq textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002, un arrêté du 31 mai 2002 et un décret 2 mai 2007.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 Noms de domaine

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*Top Level Domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic Top Level Domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code Top Level Domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

(« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaines sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaines génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs

détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association Française pour le Nomme Internet en Coopération (l'« AFNIC ») est chargée de l'enregistrement des noms de domaines pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs sur une marque, l'issue d'un litige dans ce domaine demeure incertaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

6.7.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du code des postes et communications électroniques* »)

Le Groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes.

Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel.

Le Groupe France Télécom s'est de nouveau porté candidat début 2007 dans les mêmes conditions qu'en 2005. Par un arrêté du 29 mars 2007 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. (voir la Section 6.4.4).

6.8 Fournisseurs

Voir Section « 6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

PagesJaunes Groupe, en sa qualité de filiale de France Télécom, a bénéficié de la couverture des programmes d'assurances mis en place pour le Groupe France Télécom jusqu'au 31 décembre 2006. Ce plan d'assurance mutualisé a été souscrit auprès des principaux acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance, en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ; et
- risques automobiles.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, PagesJaunes Groupe a mis en place un programme d'assurances en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ; et
- risques automobiles.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, en étroite collaboration avec un grand courtier, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du groupe France Télécom.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2007 s'est élevée à environ 88 200 euros TTC (63 800 euros TTC en 2006).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2007 à environ 242 700 euros TTC (248 120 euros TTC en 2006).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2007, a acquitté un montant d'environ 65 600 euros TTC (89 610 euros TTC en 2006).

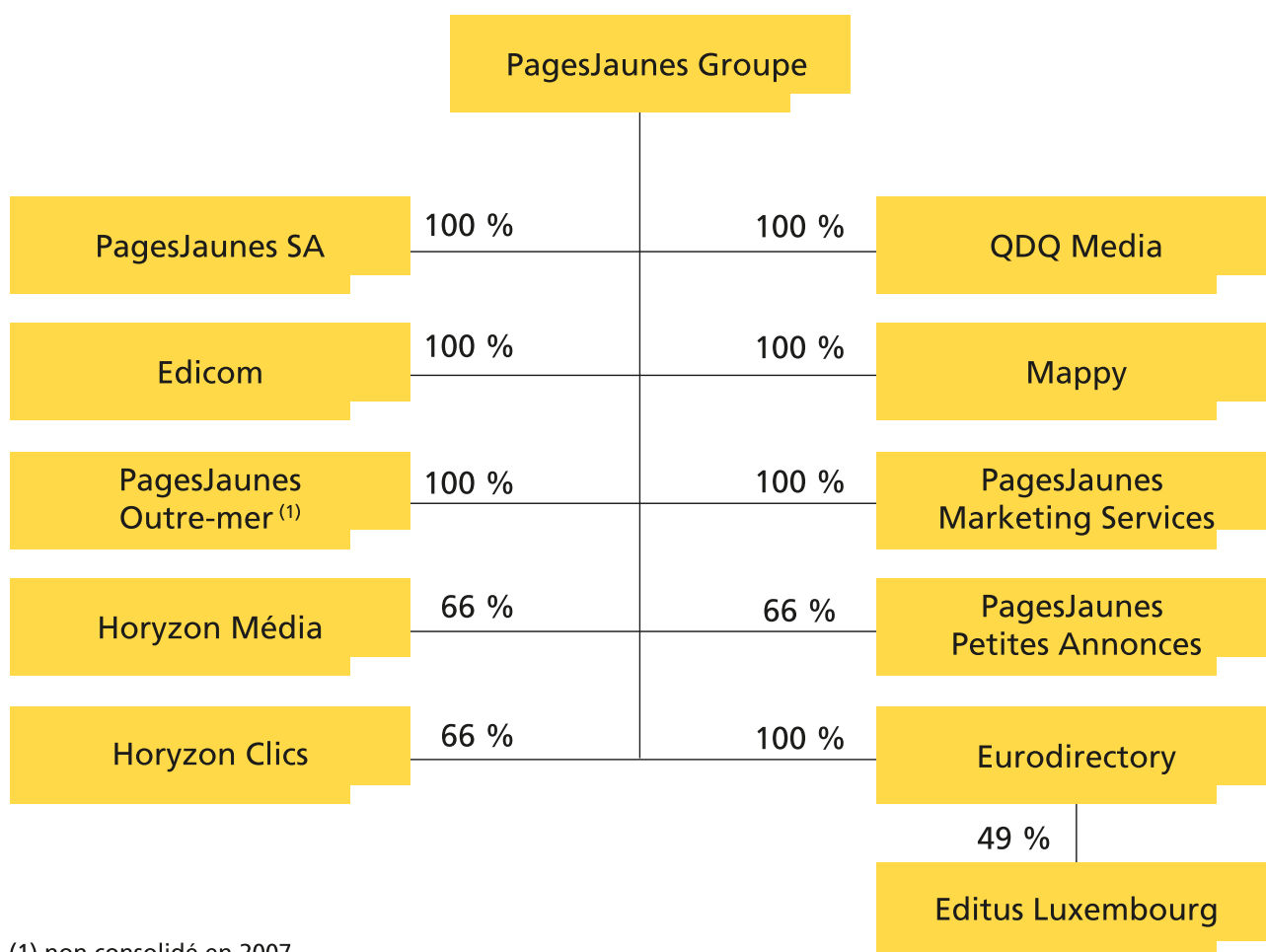
7 Organigramme

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2007 figure ci-dessous :



(1) non consolidé en 2007

8 Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La grande majorité des locaux du Groupe sont sous-loués par le Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la section 4.4 « Risques industriels et environnementaux ».

9 Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe

9.1	Présentation générale	49
9.2	Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006	50
9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	51
9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales	55
9.2.3	Analyse du résultat d'exploitation consolidé	57
9.2.4	Analyse du résultat net consolidé	58

9.1 Présentation générale

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne. Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) ainsi que diverses activités comme l'édition des annuaires PagesPro et l'annuaire inversé QuiDonc. Il inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.

- **International et Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Maroc et Luxembourg) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également la nouvelle activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée début janvier 2007, et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, ainsi que, sur le quatrième trimestre 2007, les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média et d'Horyzon Clics, dans lesquelles PagesJaunes Groupe a pris une participation le 11 octobre 2007.

Les données présentées au titre de l'exercice 2006 et de l'exercice 2007 ont été retraitées des impacts liés à la cession de Kompass France et de Kompass Belgium à Coface Services intervenue le 14 mars 2007. Les sociétés Wanadoo Data et e-sama ont fusionné le 31 mars 2006 pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services. En outre, PagesJaunes Liban, filiale non consolidée, a été cédée fin juin 2006.

9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	1 158,3	1 093,3	5,9 %
Achats externes	(314,6)	(302,6)	4,0 %
Autres produits d'exploitation	10,1	11,6	-12,9 %
Autres charges d'exploitation	(23,9)	(23,0)	3,9 %
Salaires et charges sociales	(321,0)	(295,7)	8,6 %
Marge brute opérationnelle	508,9	483,6	5,2 %
<i>en % du CA</i>	<i>43,9 %</i>	<i>44,2 %</i>	
Participation des salariés	(14,4)	(13,5)	6,4 %
Rémunération en actions	(5,2)	(8,6)	-39,5 %
Amortissements et dépréciations	(14,9)	(11,9)	25,2 %
Résultat de cession d'actifs	14,3	(0,6)	na
Coût des restructurations	-	(0,0)	na
Résultat d'exploitation	488,7	449,0	8,8 %
<i>en % du CA</i>	<i>42,2 %</i>	<i>41,1 %</i>	
Produits financiers	1,0	21,1	na
Charges financières	(131,1)	(13,8)	na
Résultat de cession d'actifs financiers	2,1	0,8	na
Gain (perte) de change	(0,0)	-	na
Résultat financier	(128,0)	8,1	na
Impôt sur les sociétés	(126,4)	(161,0)	-21,5 %
Résultat net des activités poursuivies	234,2	296,1	-20,9 %
Résultat net des activités cédées (après impôt)	34,4	0,8	na
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	268,6	296,9	-9,5 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	269,6	296,9	-9,2 %
dont intérêts minoritaires	(1,0)	-	na

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 158,3 millions d'euros en 2007, en progression de 5,9 % par rapport à 2006. Cette progression s'explique principalement par la croissance soutenue des activités Internet du Groupe, en hausse de 24,3 % par rapport à 2006. Elle résulte également, mais dans une moindre mesure, du développement des services de renseignements par téléphone (1 18 008) en France, qui ne contribuaient que partiellement au chiffre d'affaires en 2006, ainsi que des nouvelles activités de petites annonces en ligne et de régie publicitaire sur Internet, suite au lancement de « annoncesjaunes.fr » début 2007 et à la prise de participation majoritaire dans les sociétés Horizon Média et Horizon Clics, dont les résultats sont consolidés au sein du Groupe PagesJaunes depuis octobre 2007.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 508,9 millions d'euros en 2007, en hausse de 5,2 % par rapport à 2006, une augmentation ramenée à 4,3 % en 2007 retraitée des coûts encourus par PagesJaunes

Groupe dans le cadre de sa cession par France Télécom en 2006, soit 4,1 millions d'euros.

Le taux de marge brute opérationnelle par rapport au chiffre d'affaires consolidé est en légère baisse par rapport à 2006 à 43,9 %.

Deux évolutions importantes ont une incidence significative sur l'évolution de la marge brute opérationnelle entre 2006 et 2007 :

- l'amélioration sensible, en 2007, de la contribution du service de renseignements par téléphone (1 18 008), grâce à l'accroissement des revenus publicitaires et à la diminution des achats externes, avec une réduction notable des dépenses publicitaires par rapport à 2006, le lancement du service s'étant traduit par des investissements publicitaires importants en 2006, ainsi qu'une optimisation de sa structure de coûts ;

- le lancement de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») qui impacte défavorablement la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales en 2007, avec notamment les premières campagnes de communication et le coût des opérations de commercialisation menées par la force de vente PagesJaunes, pour un chiffre d'affaires limité en 2007.

Le résultat d'exploitation du Groupe progresse de 8,8 % par rapport à 2006 à 488,7 millions d'euros. Il inclut 14,6 millions d'euros de profit de dilution de PagesJaunes Petites Annonces, constaté lors de la prise de participation de M6 dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces en octobre 2007, présenté en « résultat de cession d'actifs ».

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 268,6 millions d'euros en 2007, en baisse de 9,5 % par rapport à 2006. La baisse du résultat net des activités poursuivies, qui s'élève à 234,2 millions d'euros contre

296,1 millions d'euros en 2006, provient des frais financiers occasionnés par le versement du dividende exceptionnel qui a nécessité la mise en place d'un financement bancaire fin novembre 2006. L'endettement net de PagesJaunes Groupe s'est élevé en moyenne à environ 1,87 milliard d'euros sur l'exercice 2007, conduisant ainsi à un résultat financier négatif de 128,0 millions d'euros. Ce résultat comprend aussi 34,4 millions d'euros de résultat net des activités cédées (Kompass France et Kompass Belgium), dont 33,0 millions d'euros de plus-value de cession consolidée.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle, ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France d'une part, et le segment International et Filiales d'autre part.

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2006 et 2007 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	1 071,8	1 013,3	5,8 %
Achats externes	(270,8)	(268,9)	0,7 %
Autres produits d'exploitation	12,6	10,9	15,6 %
Autres charges d'exploitation	(22,6)	(21,3)	6,1 %
Salaires et charges sociales	(273,4)	(254,1)	7,6 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,6	479,9	7,9 %
en % du CA	48,3 %	47,4 %	

9.2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2006 et 2007 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Annuaire imprimés	653,0	654,1	- 0,2 %
PagesJaunes	528,8	527,1	0,3 %
l'Annuaire	124,2	127,0	- 2,2 %
Services en ligne	369,3	320,8	15,1 %
Internet	344,0	280,0	22,9 %
Minitel	25,3	40,8	- 38,0 %
Services de renseignements par téléphone	28,1	14,4	na
Autres activités	21,4	24,0	- 10,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 071,8	1 013,3	5,8 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 071,8 millions d'euros en 2007, en progression de 5,8 % par rapport à 2006. Cette évolution résulte de la croissance du chiffre d'affaires des services en ligne, portée par le développement soutenu des activités Internet et, dans une moindre mesure, par la poursuite de la montée en puissance des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) lancés fin 2005. Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est quasi stable par rapport à 2006.

Globalement, la progression du chiffre d'affaires provient tout à la fois de l'augmentation du nombre d'annonceurs et de la croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur. Le nombre d'annonceurs progresse de 4,5 % entre 2006 et 2007, avec près de 667 000 annonceurs en 2007 contre 638 000 annonceurs en 2006. Près de 120 700 nouveaux annonceurs ont été conquis en 2007 contre 115 100 en 2006. Dans ce contexte de conquête soutenue, le chiffre d'affaires moyen par annonceur est néanmoins toujours en progression à 1 581 euros contre 1 570 euros en 2006. Le chiffre d'affaires moyen des nouveaux annonceurs est en hausse de 3,4 % à 601 euros contre 581 euros en 2006. Enfin, le taux de fidélité des annonceurs demeure à un niveau très élevé par rapport à l'ensemble de l'industrie, 85,6 % des annonceurs 2006 ayant choisi de demeurer clients de PagesJaunes en 2007 contre 84,5 % l'année précédente, et ce, malgré la forte augmentation au cours des dernières années des nouveaux clients, population sur laquelle le taux de chute est le plus élevé. Exprimé en valeur, le taux de fidélisation passe de 93,4 % du chiffre d'affaires en 2006 à 93,2 % en 2007.

➔ Annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans l'*Annuaire* (PagesBlanches), s'élève à 653,0 millions d'euros en 2007 et est quasi stable par rapport à 2006. D'une période à l'autre, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes ¹ progresse de 0,3 % à 528,8 millions d'euros, tandis que celui de l'*Annuaire* diminue de 2,2 % à 124,2 millions d'euros.

Le ralentissement de la croissance des annuaires imprimés se concentre sur l'Île-de-France et, dans une moindre mesure, sur certaines grandes villes de province, qui ont, pour la plupart, fait l'objet d'opérations de distribution plus large des annuaires imprimés au second semestre 2007 (distribution « toutes boîtes », distribution ciblée aux nouveaux emménagés et aux résidences secondaires). Ces actions de distribution, conjuguées à une reprise de l'effort publicitaire, visent à soutenir la consultation des annuaires imprimés qui demeurent des produits d'appel importants pour la plupart des nouveaux annonceurs et des supports de tout premier plan en terme de consultation. Sur l'édition 2007, plus de 80 % des nouveaux annonceurs de PagesJaunes ont en effet intégré le support imprimé dans leur plan de communication, une tendance conforme à celle des années précédentes.

Le repli de certains annuaires provient essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires moyen par annonceur, qui s'élève en moyenne à 1 073 euros en 2007 contre 1 112 euros en 2006, alors même que le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés a poursuivi sa progression avec 608 600 annonceurs en 2007 contre 588 300 en 2006.

Pour l'édition 2008, PagesJaunes a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique tarifaire destinée à mieux prendre en compte les

différences constatées dans l'utilisation des annuaires imprimés et de « pagesjaunes.fr » selon l'habitat. Cette nouvelle politique tarifaire consistera notamment à proposer des baisses de prix sensibles sur les tarifs de l'annuaire imprimé dans quelques zones ciblées qui représentaient globalement en 2007 environ 18 % du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, principalement l'Île-de-France, afin de préserver le retour sur investissement des annonceurs, tout en poursuivant une augmentation tarifaire proche de l'inflation dans la grande majorité des départements.

➔ Services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne du segment PagesJaunes en France résulte principalement des services Internet (« pagesjaunes.fr » et sites), qui connaissent une croissance toujours très soutenue de 22,9 % par rapport à 2006, avec un chiffre d'affaires de 344,0 millions d'euros.

Le lancement réussi, le 19 septembre 2007, de la nouvelle version du site « pagesjaunes.fr », avec notamment une nouvelle identité visuelle et une ergonomie améliorée, un formulaire de saisie simplifié et un nouveau dispositif technique de recherche, a permis de soutenir la croissance de l'audience du site « pagesjaunes.fr » qui a enregistré, en décembre 2007, 11,2 millions de visiteurs uniques, en hausse de 12,5 % par rapport à décembre 2006. Cette audience, qui constitue un record à date, confère à « pagesjaunes.fr » un taux de *reach* de 42,2 %, qui le place parmi les sites Internet les plus visités en France et le site d'annuaires le plus visité en Europe.

La mise en ligne de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr » s'est aussi accompagnée du lancement de nouveaux produits publicitaires, notamment les produits nationaux vendus au coût pour mille (CPM) avec des durées de parution très courtes, qui a conforté la croissance du chiffre d'affaires au quatrième trimestre de l'exercice 2007.

En intégrant la baisse de 38 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611 (Minitel) ², qui s'est accélérée suite à la décision de France Télécom de rendre ce service payant pour les utilisateurs dès la première seconde à compter du mois de septembre 2007 (le nombre de consultations du mois de décembre 2007 est de 2,9 millions contre 7,8 millions en décembre 2006, pour un total de 70,2 millions de consultations en 2007 contre 112,1 millions en 2006), les revenus issus de l'ensemble des services en ligne ont progressé de 15,1 % par rapport à 2006 à 369,3 millions d'euros. Globalement, le nombre d'annonceurs sur les services en ligne est passé de plus de 453 800 en 2006 à près de 471 200 annonceurs en 2007, soit 71 % du nombre total d'annonceurs. Dans le même temps, le chiffre d'affaires moyen par annonceur a augmenté de 12,0 % à 798 euros contre 713 euros en 2006.

➔ Services de renseignements par téléphone

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008) s'établit à 28,1 millions d'euros en 2007 contre 14,4 millions d'euros en 2006 ³. La croissance du chiffre d'affaires de ce service par rapport à 2006 n'est cependant pas représentative dans la mesure où la libéralisation totale du marché n'est intervenue qu'au mois d'avril 2006, et que le chiffre d'affaires de cette activité ne s'est réellement développé qu'à compter de cette date.

1. Les frais techniques facturés sur les annuaires imprimés étaient précédemment intégralement affectés à l'annuaire PagesJaunes. Ils sont désormais affectés aux annuaires PagesJaunes et l'Annuaire pour la part leur revenant. La répartition du chiffre d'affaires entre PagesJaunes et l'Annuaire a été retraitée en conséquence au titre de l'exercice 2006, avec un impact négatif de 1,6 million d'euros sur le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes et positif de 1,6 million d'euros sur celui de l'Annuaire en 2006.
2. Le chiffre d'affaires PagesJaunes 3611 se compose du chiffre d'affaires des accès facturés aux clients, chiffre d'affaires qui est réparti entre pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611 au prorata de l'audience réalisée par ces deux supports.
3. Le chiffre d'affaires trafic du 118 008 est comptabilisé en brut en 2007. L'application de la même méthode en 2006 aurait conduit à une amélioration du chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros.

Ce chiffre d'affaires comprend, à parts égales, les revenus du trafic et les revenus relatifs aux insertions publicitaires, qui ont plus que doublé par rapport à 2006 avec 93 600 annonceurs en 2007 contre 68 350 annonceurs en 2006.

➔ Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 21,4 millions d'euros en 2007 contre 24,0 millions d'euros en 2006. Ces autres activités, qui ne représentent que 2,0 % du

chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2007, concernent essentiellement les offres de PagesPro sur supports imprimés et Internet, ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel.

L'évolution du chiffre d'affaires des PagesPro sur support Internet reste favorable, tandis que le chiffre d'affaires de l'annuaire inversé QuiDonc est en diminution, compte tenu de la baisse de l'audience de ce service sur Minitel.

9.2.1.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Achats externes	(270,8)	(268,9)	0,7 %
en % du CA	25,3 %	26,5 %	

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts d'achat, de constitution et de mise à jour des bases de données, les charges d'hébergement des annuaires en ligne et de fabrication d'annonces publicitaires, les charges des centres d'appels externes, ainsi que les charges de communication et de développements informatiques.

Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 270,8 millions d'euros en 2007, et sont quasi stables par rapport à 2006, tandis que le chiffre d'affaires du segment progresse sur la même période de 5,8 %. Les achats externes représentent ainsi 25,3 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 26,5 % en 2006.

La quasi-stabilité des achats externes entre 2007 et 2006 résulte globalement de deux effets inversés : PagesJaunes a consenti des efforts d'investissement pour la relance des annuaires imprimés, tant en termes de communication que de diffusion, et pour le lancement du nouveau « pagesjaunes.fr », tant en termes de communication que d'informatique et de contenus éditoriaux. À l'inverse, PagesJaunes bénéficie en 2007 d'une réduction des dépenses associées aux services de renseignements par téléphone (118 008), avec une diminution notable des dépenses publicitaires et une optimisation de sa structure de coûts par rapport à 2006.

Les coûts éditoriaux des annuaires imprimés, composés des coûts d'achat de papier, d'impression et de distribution, s'élèvent à 103,3 millions d'euros en 2007 contre 94,7 millions d'euros en 2006⁴, avec des coûts de papier qui passent de 40,0 millions d'euros en 2006 à 45,1 millions d'euros en 2007⁴. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des volumes imprimés et distribués, liée à l'augmentation supérieure à 7 % de la diffusion des annuaires imprimés, avec la volonté de viser une certaine exhaustivité de la distribution (distribution « toutes boîtes » dans 20 grandes villes, ciblage des nouveaux emménagés et des résidences secondaires), ainsi qu'à l'insertion des lignes mobiles et voix sur IP (VoIP). La signature par PagesJaunes, début 2007, de contrats pluriannuels sur le papier et la distribution, venant compléter ceux déjà mis en place sur l'impression, a cependant permis de limiter la sensibilité des coûts éditoriaux des annuaires imprimés à la hausse des prix.

Malgré la reprise de l'effort publicitaire sur les annuaires, afin de soutenir l'audience et l'usage des annuaires imprimés, PagesJaunes et l'Annuaire, et le lancement de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr », les charges globales de communication sont en baisse par rapport à 2006, suite à la forte réduction des dépenses publicitaires associées au 118 008.

Les autres achats externes sont globalement en baisse, grâce à l'optimisation de la structure de coûts du 118 008, qui s'est traduite par une diminution des charges de sous-traitance des centres d'appels.

9.2.1.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Autres produits d'exploitation	12,6	10,9	15,6 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 12,6 millions d'euros en 2007 contre 10,9 millions d'euros en 2006. Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de la refacturation à France Télécom des coûts d'exploitation

de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, et d'autres produits non récurrents, dont notamment sur 2007, la refacturation des opérations commerciales réalisées pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces.

4. Après déduction en 2006, de 0,6 million d'euros de produit sur cession de papier et de 1,0 million d'euros d'avoirs à recevoir imprimeurs, et, en 2007, de 0,1 million d'euros de produit sur cession et de 1,1 million d'euros d'avoirs à recevoir imprimeurs. Tous ces produits sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

9.2.1.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Autres charges d'exploitation	(22,6)	(21,3)	6,1 %

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 22,6 millions d'euros en 2007 contre 21,3 millions d'euros en 2006. Ces autres charges d'exploitation sont composées des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques et charges, et des provisions

pour risques clients qui demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires pour l'édition 2007 de 0,245 %, quasi stable par rapport à celui de l'édition 2006.

9.2.1.5 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Salaires et charges sociales	(273,4)	(254,1)	7,6 %
En % du CA	25,5 %	25,1 %	

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France se composent des salaires et traitements, fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support.

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France représentent 25,5 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 25,1 % en 2006, et s'élèvent à 273,4 millions d'euros, en progression de 7,6 % par rapport à 2006, tandis que sur la même période, le chiffre d'affaires progresse de 5,8 %.

La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct représente 14,3 % du chiffre d'affaires soumis en 2007, hors coûts spécifiques liés aux opérations commerciales réalisées pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces, contre 14,0 % en 2006. Dans le même temps, l'effectif commercial augmente de 5,4 % à 2 022 personnes fin 2007 contre 1 918 personnes fin 2006 (effectif inscrit), et ce, afin d'accélérer la conquête de nouveaux clients tant au niveau de la force de vente terrain que de la télévente. Cette rémunération de la force de vente, en grande partie variable, dépend principalement des résultats

commerciaux des périodes concernées, et son évolution ne peut donc être rapprochée de celle de l'effectif commercial.

9.2.1.6 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en progression de 7,9 % par rapport à 2006 à 517,6 millions d'euros, soit un taux de marge sur chiffre d'affaires de 48,3 % en 2007 contre 47,4 % en 2006.

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France bénéficie principalement en 2007 de l'amélioration sensible de la contribution des activités de renseignements par téléphone (118 008), grâce à la croissance des revenus publicitaires et à la diminution des achats externes par rapport à 2006, ainsi que de la forte augmentation de la contribution des services en ligne, résultant de la croissance des revenus des activités Internet, qui permet d'absorber les coûts d'accompagnement et de lancement de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr ».

9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales pour les exercices 2006 et 2007 :

International et Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	93,8	85,9	9,2 %
Achats externes	(51,2)	(39,5)	29,6 %
Autres produits d'exploitation	1,4	2,2	-36,4 %
Autres charges d'exploitation	(5,1)	(3,3)	54,5 %
Salaires et charges sociales	(47,6)	(41,6)	14,4 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	(8,7)	3,7	na
En % du CA	-9,3 %	4,3 %	

9.2.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT INTERNATIONAL ET FILIALES

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International et Filiales par ligne de produits pour les exercices 2006 et 2007 :

International et Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Activité Annuaire B to C	61,8	58,4	5,8 %
Activité Régie Publicitaire	1,1	-	na
Activité Petites Annonces en ligne	1,9	-	na
Activité Marketing Direct et Services Géographiques	29,0	27,5	5,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	93,8	85,9	9,2 %

Le chiffre d'affaires du segment International et Filiales, hors activités cédées en mars 2007 (Kompas France et Kompas Belgium) s'élève à 93,8 millions d'euros en 2007, en progression de 9,2 % par rapport à 2006. Cette croissance résulte notamment de la croissance des activités en ligne en Espagne, du lancement début 2007 de la nouvelle activité de petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr », et de la consolidation, depuis octobre 2007, des sociétés de régie publicitaire sur Internet Horyzon Média et Horyzon Clics.

➔ Activité Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités Annuaire B to C s'élève à 61,8 millions d'euros en 2007, en progression de 5,8 % par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media atteint 47,6 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2006, tirée par la croissance de 25,2 % du chiffre d'affaires des services en ligne (qdq.com), qui représentent 22,8 % des revenus de QDQ Media en 2007 contre 19,2 % en 2006. La stabilité des revenus imprimés de QDQ Media, à 36,5 millions d'euros, provient d'une baisse de la pression sur la conquête de nouveaux clients du fait d'un retard dans la planification et le recrutement de ressources commerciales. QDQ Media met en place une nouvelle

organisation commerciale dont les effets positifs sont attendus sur l'exercice 2008. Globalement, le nombre d'annonceurs est en baisse de 5,4 %, avec 77 200 annonceurs en 2007 contre 81 600 annonceurs en 2006, tandis que le chiffre d'affaires moyen par annonceur est en hausse de 9,2 % à 606 euros en 2007 contre 555 euros en 2006.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C (Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc) s'élève à 14,2 millions d'euros en 2007, soit une progression de 7,6 % par rapport à 2006, grâce notamment à la croissance des activités annuaires en ligne et petites annonces au Luxembourg, et des annuaires imprimés et en ligne Télécontact au Maroc.

➔ Activité Régie Publicitaire

PagesJaunes Groupe a pris, le 11 octobre 2007, une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaires spécialisées sur Internet, participation portée à 66 % fin décembre 2007. Cette acquisition permet à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne nationale de type affichage. En plus de la régie des sites « pagesjaunes.fr » et « annoncesjaunes.fr » qu'elle détient déjà, Horyzon Média se verra confier la régie publicitaire de « mappy.com » dès janvier 2008. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Média devrait représenter un taux de reach total proche de 73 %, permettant d'offrir aux annonceurs la plus importante couverture des internautes français.

Les résultats des sociétés Horizon Média et Horizon Clics sont consolidés au sein du Groupe PagesJaunes depuis octobre 2007, avec un chiffre d'affaires réalisé au quatrième trimestre 2007 de 1,1 million d'euros⁵.

➔ Activité Petites Annonces en ligne

PagesJaunes Petites Annonces a acquis 5 400 clients en 2007, et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros, essentiellement au second semestre 2007 grâce aux 3 900 clients en portefeuille au 31 décembre 2007, dont 2 500 payants. Le site « annoncesjaunes.fr » a enregistré 831 000 visiteurs uniques au mois de décembre 2007, ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles en ligne les plus visités en France. Plus de 400 000 petites annonces étaient répertoriées sur « annoncesjaunes.fr » au 31 décembre 2007.

➔ Activité Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 29,0 millions d'euros en 2007, en hausse de 5,5 % par rapport à 2006. La croissance soutenue du chiffre d'affaires publicitaire réalisé par la société Mappy a fait plus que compenser le repli des revenus de PagesJaunes Marketing Services (marketing direct), qui n'a pas bénéficié sur l'ensemble de l'année 2007 du renforcement de ses moyens commerciaux réalisé au cours du 1^{er} semestre.

9.2.2.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT INTERNATIONAL ET FILIALES

International et Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Achats externes	(51,2)	(39,5)	29,6 %
En % du CA	54,6 %	46,0 %	

Les achats externes du segment International et Filiales s'élèvent à 51,2 millions d'euros en 2007, en augmentation de 29,6 % par rapport à 2006. Les achats externes représentent 54,6 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 46,0 % en 2006.

Cette évolution résulte principalement des coûts de lancement et de montée en puissance de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), avec notamment, les premières campagnes de communication et de marketing, les coûts de mise en place de l'offre

commerciale et les coûts liés au recours à des prestataires externes pour certains développements techniques et informatiques.

La légère relance des dépenses de communication de QDQ Media, afin de soutenir l'audience et la notoriété de ses annuaires imprimés et de qdq.com, ainsi que la croissance de l'activité, explique également, mais dans une moindre mesure, la hausse des achats externes du segment International et Filiales entre 2006 et 2007.

9.2.2.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT INTERNATIONAL ET FILIALES

International et Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Autres produits et charges d'exploitation	(3,7)	(1,1)	na

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International et Filiales représentent une charge nette de 3,7 millions d'euros en 2007 contre une charge nette de 1,1 million d'euros en 2006.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des charges liées aux opérations de commercialisation menées par PagesJaunes pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces en 2007.

9.2.2.4 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT INTERNATIONAL ET FILIALES

International et Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Salaires et charges sociales	(47,6)	(41,6)	14,4 %
En % du CA	50,7 %	48,4 %	

Les salaires et charges sociales du segment International et Filiales s'élèvent à 47,6 millions d'euros en 2007, en hausse de 14,4 % par rapport à 2006, et représentent 50,7 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 48,4 % en 2006.

Cette évolution provient notamment du renforcement à partir de 2006 des équipes commerciales, marketing et techniques de Mappy, lié à la croissance de l'activité, ainsi que de la constitution des équipes de la société PagesJaunes Petites Annonces sur le premier semestre 2007, et enfin dans une moindre mesure, de la consolidation des sociétés Horizon Média et Horizon Clics depuis octobre 2007.

5. Chiffre d'affaires uniquement constitué des commissions versées par les annonceurs.

9.2.2.5 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNATIONAL ET FILIALES

La marge brute opérationnelle du segment International et Filiales est déficitaire de 8,7 millions d'euros en 2007 contre un bénéfice de 3,7 millions d'euros en 2006, compte tenu notamment des pertes de PagesJaunes Petites Annonces, qui supporte les coûts de lancement, de communication et de commercialisation de son site « annoncesjaunes.fr », et qui ne sont que partiellement compensés par la montée en puissance progressive de ses revenus.

En raison d'une moindre conquête d'annonceurs par rapport à 2006 et de la légère relance de ses dépenses de communication, la marge

brute opérationnelle de QDQ Media est légèrement déficitaire en 2007. La réorganisation commerciale en cours et le nouveau découpage des annuaires imprimés dans certaines grandes villes espagnoles devraient permettre à QDQ Media d'enregistrer une marge brute opérationnelle positive en 2008. Dans le même temps, la maîtrise de ses coûts éditoriaux et de ses coûts commerciaux permet à QDQ de confirmer en 2007 la poursuite de l'amélioration de sa marge brute⁶, avec une croissance de 9,6 % par rapport à 2006 pour un chiffre d'affaires en hausse de 5,4 %.

Les sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, consolidées depuis octobre 2007, contribuent positivement à la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales sur le quatrième trimestre 2007.

9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2006 et 2007 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Marge brute opérationnelle	508,9	483,6	5,2 %
Participation des salariés	(14,4)	(13,5)	6,4 %
Rémunération en actions	(5,2)	(8,6)	- 39,5 %
Dotations aux amortissements	(14,9)	(11,9)	25,2 %
Résultat de cession d'actifs	14,3	(0,6)	na
Coût des restructurations	-	(0,0)	na
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	488,7	449,0	8,8 %
En % du CA	42,2 %	41,1 %	

9.2.3.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

La participation des salariés du Groupe s'élève à 14,4 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2006.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 5,2 millions d'euros en 2007 contre 8,6 millions d'euros en 2006, et résulte notamment du plan de *stock options* mis en place le 28 juin 2005, et des deux plans d'attribution gratuite d'actions mis en place le 30 mai 2006 et le 20 novembre 2006. Compte tenu des résultats du Groupe en 2006 et en 2007, les actions consenties en mai 2006 ne pourront être attribuées en raison de la non-atteinte des critères de performance fixés pour les exercices 2006 et 2007. La charge relative à ce premier plan et constatée dans les comptes 2006 pour un montant de 2,0 millions d'euros a donc été annulée par un produit du même montant dans les comptes 2007.

9.2.3.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 14,9 millions d'euros en 2007, soit une augmentation supérieure à 25,0 % par rapport à 2006, qui reflète la hausse des investissements réalisés sur l'exercice 2006 par le Groupe, notamment dans la cadre de la mise en place d'un nouveau système d'information éditorial chez PagesJaunes SA, et du lancement du nouveau « pagesjaunes.fr ».

9.2.3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève en 2007 à 488,7 millions d'euros, soit une progression de 8,8 % par rapport à 2006. Le taux de marge d'exploitation sur chiffre d'affaires s'améliore et passe de 41,1 % en 2006 à 42,2 % en 2007.

6. La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts éditoriaux et les coûts commerciaux, en grande majorité variables.

9.2.4 Analyse du résultat net consolidé

Le tableau suivant présente le résultat net consolidé du Groupe pour les exercices 2006 et 2007 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	Variation 2007/2006
Résultat d'exploitation	488,7	449,0	8,8 %
Produits financiers	1,0	21,1	na
Charges financières	(131,1)	(13,8)	na
Résultat de cession d'actifs financiers	2,1	0,8	na
Gain (perte) de change	(0,0)	-	na
Résultat financier	(128,0)	8,1	na
Impôt sur les sociétés	(126,4)	(161,0)	- 21,5 %
Résultat net des activités poursuivies	234,2	296,1	- 20,9 %
Résultat net des activités cédées	34,4	0,8	na
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	268,6	296,9	- 9,5 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	269,6	296,9	- 9,2 %
dont intérêts minoritaires	(1,0)	-	na

9.2.4.1 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe est déficitaire en 2007 de 128,0 millions d'euros contre un bénéfice net de 8,1 millions d'euros en 2006.

Le résultat financier de l'exercice 2007 est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire de 1 950 millions d'euros mis en place en novembre 2006. Cette charge, nette du résultat des couvertures de taux en place, s'élève à 116,8 millions d'euros. Le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève ainsi sur l'exercice 2007 à 5,85 %.

Le résultat financier comprend par ailleurs la variation de la valeur temps du *collar* conclu en novembre 2006, soit une charge nette de 5,6 millions d'euros, et l'amortissement des frais d'émission d'emprunt pour 6,2 millions d'euros.

9.2.4.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice 2007, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 126,4 millions d'euros, en baisse de 21,5 % par rapport à l'exercice 2006, soit un taux d'imposition apparent de 35,1 % en 2007 contre 35,2 % en 2006.

9.2.4.3 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CÉDÉES

Le résultat net des activités cédées du Groupe s'élève à 34,4 millions d'euros en 2007 contre 0,8 million d'euros en 2006.

PagesJaunes Groupe a cédé à Coface Services le 14 mars 2007 les sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Le résultat net des activités cédées correspond en 2007 aux charges et produits nets, ainsi qu'à la plus-value de cession consolidée, d'un montant de 33,0 millions d'euros.

9.2.4.4 RÉSULTAT NET

Le résultat net du Groupe s'élève à 268,6 millions d'euros en 2007 en baisse de 9,5 % par rapport à 2006.

10 Trésorerie et capitaux

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices 2006 et 2007 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Instruments de couverture	30,0	17,5
Placements à CT > 3 mois et < 1 an	0,0	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,2	55,0
Trésorerie	101,2	72,8
Emprunt bancaire	(1 950,0)	(1 950,0)
Ligne de crédit <i>revolving</i>	-	-
Frais d'émission d'emprunts	41,2	47,3
Dette sur instruments de couverture	(6,8)	(8,3)
Intérêts courus non échus	(6,8)	(5,6)
Découverts bancaires	(16,7)	(7,5)
Autres dettes financières	(16,1)	(15,3)
Endettement financier brut	(1 955,2)	(1 939,4)
<i>dont courant</i>	(41,5)	(28,4)
<i>dont non courant</i>	(1 913,7)	(1 911,0)
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(1 854,0)	(1 866,6)

L'endettement financier brut du Groupe consolidé s'élève à 1 955,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 939,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une hausse de 15,8 millions d'euros, liée à l'amortissement des frais d'émission d'emprunts de 6,2 millions d'euros, et à l'augmentation des découverts bancaires de 9,0 millions d'euros.

L'endettement net du Groupe consolidé s'élève à 1 854,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 866,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	285,0	310,3
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	5,8	50,5
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(274,6)	(855,6)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,0)	(0,0)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	16,2	(494,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	55,0	549,8
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE	71,2	55,0

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent au 31 décembre 2007 à 71,2 millions d'euros, ce qui correspond à une variation nette positive sur l'exercice 2007 de 16,2 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élevèrent à 285,0 millions d'euros contre 310,3 millions d'euros en 2006, avec principalement en 2007 :

- une marge brute opérationnelle de 508,9 millions d'euros, en hausse de 25,3 millions d'euros par rapport à 2006 ;
- un décaissement net de 114,7 millions d'euros au titre des intérêts financiers, contre un encaissement net de produits financiers de 9,3 millions d'euros en 2006 ;
- un décaissement de 121,7 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés, en baisse de 41,1 millions d'euros par rapport à 2006.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élevèrent à 5,8 millions d'euros contre 50,5 millions d'euros en 2006, dont en 2007 :

- 32,0 millions d'euros de produits de cession, nets de trésorerie cédée, des sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services le 14 mars 2007 ;
- 10,8 millions d'euros relatifs aux acquisitions de titres de participation, nettes de trésorerie acquise, dont 10,2 millions d'euros liés à la prise de participation majoritaire dans les sociétés Horizon Média et Horizon Clics le 11 octobre 2007, contre 2,0 millions d'euros en 2006, compte tenu du complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition de la société e-sama ;

- 16,4 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, contre 30,6 millions d'euros en 2006. Ces derniers incluaient l'acquisition à France Télécom de la concession d'exploitation de l'annuaire imprimé PagesBlanches pour 11,0 millions d'euros, et le rachat de la marque « *l'Annuaire* » pour 1,0 million d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élevèrent à 274,6 millions d'euros contre 855,6 millions d'euros en 2006, avec :

- 303,1 millions au titre des dividendes versés en 2007, contre 2 803,7 millions d'euros en 2006, qui avait notamment supporté le dividende exceptionnel, versé en novembre 2006, et financé par une augmentation des emprunts pour un montant total de 1 902 millions d'euros ;
- 16,0 millions d'euros de contribution des actionnaires minoritaires, liée à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces en 2007 ;
- 34,4 millions d'euros d'augmentation de capital en 2006, due à la libération du solde du capital de QDQ Media.

11 Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ceux-ci sont constitués des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir Sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la société

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2008.

12.3 Objectifs financiers

Pour 2008, à périmètre identique, PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants :

- une croissance du chiffre d'affaires consolidé supérieure à 5 %, soutenue par une croissance du chiffre d'affaires Internet de plus de 25 % ;
- un chiffre d'affaires Internet qui représente près de 40 % du chiffre d'affaires consolidé, confirmant la position de leader français de la publicité locale sur Internet ;
- une croissance de la MBO supérieure à 8 % grâce à un retour à un fort levier opérationnel.

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2008. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

14 Organes d'administration et de Direction

14.1 Composition du Conseil d'administration	63
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	67
14.3 Composition des organes de Direction	67

14.1 Composition du Conseil d'administration

Lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 26 juillet 2007, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Mattia Caprioli et Johannes Huth. En remplacement des administrateurs démissionnaires, ont été cooptés en qualité d'administrateurs Messieurs Thomas Geitner et Nicolas Gheysens.

La ratification de ces cooptations sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la Société du 29 avril 2008.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représenté par Ahmet Faralyali ;
- Jacques Garaïalde ;
- Thomas Geitner ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Reinhard Gorenflos ;
- Hugues Lepic ;
- Jean-Claude Marceau ; et
- Rémy Sautter.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
François de Carbonnel	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Administrateur de QUILVEST SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur de Thomson Administrateur du Parc des Aulnois SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de Nixis SA (Lux) Administrateur de FdeC Services Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Geroa SARL
Elie Cohen	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Directeur de recherches au CNRS, Professeur à Sciences-Po, Vice-Président du Haut conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Energies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil Scientifique et administrateur de Vigéo Administrateur d'Orange
Michel Datchary	Administrateur Directeur général	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Administrateur de Médiannuaire Holding Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Administrateur de Mappy Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Kompass France
Abeille Deniau	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2006	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Médiannuaire, représentée par Ahmet Faralyali	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques Garaïalde	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Président Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de Direction de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Thomas Geitner	Administrateur	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2009	BBC Worldwide Ltd., Royaume-Uni, Non Executive Director Singulus Technologies AG, Allemagne, Non-executive Director Mandats qui ne sont plus exercés : Vodafone Group PLC, Royaume-Uni, Executive Director Arcor AG, Allemagne, Non-executive Director Vodafone Deutschland GmbH, Allemagne, Executive Director Vodafone D2, Allemagne, Non-executive Director

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Christophe Germani	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Managing Director, Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG
Nicolas Gheysens	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale Membre du Conseil d'administration de U.N Ro-Ro Isletmeler A.S. Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding Sarl Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Parent Sarl Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Common Sarl
Reinhard Gorenflos	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Associé de KKR Président du Conseil d'administration d'AVR BV (Pays-Bas) Président du Conseil d'administration Demag Cranes AG (Allemagne) Administrateur de DEMAG S.à.r.l (Luxembourg) Administrateur de DSD GmbH (Allemagne) Administrateur d'ATU GmbH (Allemagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Selenia FL (Italie)
Hugues Lepic	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Responsable de l'activité Private Equity pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Prysmian S.p.A. Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom GmbH Administrateur de Cablecom Luxembourg GP Sarl Administrateur de Ilias SA Censeur de Neuf Cegetel SA
Jean-Claude Marceau	Administrateur	12 avril 2005	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Néant Mandats qui ne sont plus exercés Néant
Rémy Sautter	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson Mandats qui ne sont plus exercés Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend 3 membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Rémy Sautter.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au rapport Bouton. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature

que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de Direction.

Biographie des administrateurs

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « Senior Advisor » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « Managing Director » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président-Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la Business School de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Élie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis Chargé de recherche au Centre de Sociologie de l'Innovation de l'École des Mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'Analyse des Politiques Publiques de Paris 1 puis au Centre d'études de la Vie Politique Française (FNSP). Comme Maître de Conférences puis Professeur, Élie Cohen a enseigné à l'Institut d'Études Politiques de Paris, à l'École Normale Supérieure Ulm, à l'École Nationale d'Administration et à Harvard au Collège des Ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Élie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il est membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales. Né en 1950, Élie Cohen est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Docteur en Gestion et Docteur en Sciences Politiques.

Abeille Deniau, est entrée chez PagesJaunes en 1986 et occupe actuellement les fonctions de Responsable éditoriale à la Direction de la Communication.

Ahmet Faralyali, représentant de la société Médiannuaire, a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2005, et a notamment participé à l'opération d'investissement dans la société AVR BV (Pays-Bas), dans PagesJaunes Groupe et dans U.N. Ro Ro Isletmeleri A.S. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Ahmet Faralyali a travaillé au sein de la société Lehman Brothers, dans le département de planification stratégique. Avant cela, Ahmet Faralyali était collaborateur au sein du groupe de *private equity* de Lehman Brothers. Ahmet Faralyali a débuté sa carrière chez Lehman Brothers dans la division *Investment Banking*, où il a participé à plusieurs opérations de fusions, acquisitions et financements

transfrontaliers dans le secteur des télécommunications. Né en 1974, Ahmet Faralyali est diplômé de l'université de Californie et est également titulaire d'un M.B.A de la Business School de l'université de Stanford.

Jacques Garaïalde est Associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co. depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Jacques Garaïalde était Associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été Senior VP en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Legrand et de Tarkett. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un M.B.A de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École Polytechnique.

Thomas Geitner est actuellement administrateur dans différentes sociétés internationales. De 2000 à 2006 il a exercé différentes fonctions de Direction générale au sein de Vodafone Groupe PLC. Après avoir débuté sa carrière au sein de Heidelberger Druckmaschinen AG, il a occupé des fonctions de management au sein de Leybold AG et RWI-Group AG, sociétés allemandes. Né en 1955, il est diplômé de la Technische Universität München et est titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Jean-Christophe Germani, est Managing Director au sein de la division Principal Investment Area de Goldman Sachs. Né en 1974, M. Germani est diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales.

Nicolas Gheysens a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co en 2004. Auparavant, Nicolas Gheysens a travaillé au sein du fonds d'investissement Sagard et chez Goldman Sachs International. Né en 1976, Nicolas Gheysens est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg et de l'ESSEC.

Reinhard Gorenflos a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2001, dont il est aujourd'hui associé. Reinhard Gorenflos a débuté sa carrière en qualité de consultant au sein de la société LEK de 1989 à 1991 puis s'est vu confier diverses responsabilités de direction au sein de la société Thyssen Group de 1991 à 1996. De 1996 à 1998 il exerça les fonctions de Directeur général de la société OTTO Environnement, puis celles de Directeur financier de la société ARAL AG. Reinhard Gorenflos est également Président du Conseil d'administration de AVR BV (Pays-Bas) et de DEMAG Cranes AG (Allemagne) et administrateur de DEMAG SARM (Luxembourg), DSD GmbH (Allemagne), ATU GmbH (Allemagne) et de Selenia (Italie). Né en 1961, Reinhard Gorenflos est diplômé en Économie de l'Université de Fribourg et titulaire d'un M.B.A de la Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard.

Hugues Lepic est associé de The Goldman Sachs Group, Inc., et responsable de l'activité Private Equity de Goldman Sachs en Europe. Il est également membre du Comité d'investissement de Goldman Sachs. Hugues Lepic a débuté sa carrière en 1990 au sein du département Mergers & Acquisitions de Goldman Sachs à New-York puis à Londres. Il a rejoint les activités de *Private Equity* de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé Managing Director en 1998 et associé en 2000.

Hugues Lepic est également membre du Conseil d'administration de Prysman S.p.A. Né en 1965, Hugues Lepic est ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un M.B.A de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Jean-Claude Marceau, est entré chez PagesJaunes en 1973 et occupe actuellement les fonctions de responsable du service en charge des relations commerciales avec les agences de publicité.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique

au cabinet du ministre de la Défense pour les Affaires Financières et Budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur Financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président-Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale n'ont pas fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

MM. Datchary, Garaïalde, Gheysens et Lepic, administrateurs de la Société, sont également administrateurs de Médiannuaire Holding, société mère de Médiannuaire, actionnaire principal de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats sociaux.

14.3 Composition des organes de Direction

À la date du présent document, le Comité exécutif de PagesJaunes Groupe est ainsi composé :

Nom	Fonction
Michel Datchary	Directeur général
Thomas Abikhalil	Directeur de la Communication
André Chaperon	Directeur des Ressources Humaines
Gilles Clouet des Pesruches	Directeur de la Stratégie et de l'Innovation
Ghislaine Mattlinger	Directeur financier
Dominique Paoli	Directeur juridique

Thomas Abikhalil est depuis janvier 2005 Directeur de la Communication de la Société. Il était auparavant Directeur de la Communication de PagesJaunes depuis 1999. Après une courte expérience à l'international pour l'Afrique et le Moyen-Orient, Thomas Abikhalil intègre le Groupe PagesJaunes en 1986 comme Conseiller commercial. Il devient, ensuite, Responsable de vente entre 1987 et 1988 ; et Chef de vente de 1989 à 1992. À la mise en place des agences régionales, il prend la Direction de l'agence de Grenoble en 1993. Il participe ensuite au développement des activités internationales du Groupe en devenant adjoint au Directeur de l'International de 1995 à 1999. Par ailleurs, Thomas Abikhalil est Vice-Président du SNA (Syndicat National des éditeurs d'Annuaire) en France. Thomas Abikhalil, âgé de 48 ans, est diplômé de la Faculté Saint Joseph à Beyrouth en gestion des entreprises et de la Faculté libanaise de Beyrouth en sciences politiques.

André Chaperon est depuis janvier 2005 Directeur des Ressources Humaines de la Société. Il était auparavant Directeur des Ressources Humaines de PagesJaunes depuis 1999. Après avoir débuté sa carrière au sein de la GMF, il a rejoint le Groupe France Télécom en 1985 où il a été successivement Responsable du recrutement et de la gestion du personnel de la société France Câble et Radio, puis à partir de 1995 Directeur des Ressources Humaines, de la communication et de la logistique de France Télécom Mobile Radiomessagerie. Né en 1951, André Chaperon est titulaire d'un DES de droit public et d'un DESS de développement des ressources humaines.

Gilles Clouët-des-Pesruches est depuis janvier 2008 Directeur de la Stratégie et de l'Innovation de la Société. Il succède à Henri Moché nommé Président Directeur général de Mappy. Après l'ESME et un Mastère Marketing à HEC, Gilles Clouët-des-Pesruches intègre la société Sagem comme ingénieur commercial Grands Comptes. Il est ensuite

Directeur Marketing stratégiques et opérationnels chez Bouygues Telecom et prend enfin en charge, en 2005, la Direction Europe Mobile et Internet de Kodak.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Ghislaine Mattlinger est depuis février 2006 Directeur financier de la Société. Elle est par ailleurs Directeur financier de PagesJaunes SA depuis février 2007. Elle a commencé sa carrière en 1989 chez Arthur Andersen, où elle a pris en charge, pendant sept ans, différentes missions de conseil et d'audit au sein du département Banques et Marchés financiers. En 1996, elle devient Directeur financier de VIEL & Cie, un des leaders mondiaux du courtage sur produits financiers et non financiers, qu'elle quitte en 2004, afin de participer à la création d'Aurige Finance, société de conseil en fusions-acquisitions. Née en 1968, Ghislaine Mattlinger est diplômée de HEC.

Dominique Paoli est Directeur juridique de la Société. Il est par ailleurs Directeur juridique et des Affaires immobilières de PagesJaunes depuis 1985. Après avoir commencé sa carrière au sein du Crédit Lyonnais, il a rejoint ensuite en 1977 l'Office d'Annonces au sein de la Direction du Personnel. Né en 1953, Dominique Paoli est titulaire d'un DESS de droit social.

15 Rémunérations et avantages

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature **69**

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages **71**

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence au titre de l'exercice	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Mattia Caprioli ^{(2) (5)}	-	-	-	-	-	-	-	-	19 051	-
François de Carbonnel	-	-	-	-	-	-	-	-	38 102	63 000
Élie Cohen	-	-	-	-	-	-	-	-	33 022	52 000
Michel Datchary, Directeur général	375 000	300 000	282 320	403 269 dont 143 519 *	-	-	20 595	19 329	27 942	-
Abeille Deniau ⁽²⁾	51 148	42 156	6 322	11 575 dont 5 903 *	7 377	6 392	-	-	27 942	-
Jacques Garaïalde ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	34 292	-
Jean-Christophe Germanj ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	25 401	-
Thomas Geitner ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	8 891	-
Nicolas Gheysens ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	16 511	-
Reinhard Gorenflos ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Johannes Huth ^{(2) (5)}	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hugues Lepic ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	29 212	-
Jean-Claude Marceau	73 002	69 372	44 957	50 370 dont 5 635 *	12 238	11 401	-	-	27 942	-
Médiannuaire représentée par Ahmet Faralyali ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	20 321	-
Rémy Sautter	-	-	-	-	-	-	-	-	39 372	54 600

* Levées d'actions exercées à titre anticipé (cf. section 17.2).

(1) Abeille Deniau a été élu administrateur représentant le personnel le 8 juin 2006.

(2) A été coopté par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

(3) A été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 20 novembre 2006.

(4) A été coopté par le Conseil d'administration du 26 juillet 2007, la ratification de la cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale du 29 avril 2008.

(5) A démissionné le 26 juillet 2007.

Les informations relatives aux *stock-options* attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la Section 17.2.

En 2007 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 80 % maximum du salaire de base, reposant :

- pour 35 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur le leadership de PagesJaunes Groupe, la mise en place et la réussite des plans d'actions ainsi que le mouvement du portefeuille d'activités ; et
- pour 65 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 14 février 2008, au titre de l'exercice 2007, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 300 000 euros.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (cf. chapitre 17-3), le Conseil d'administration du 20 décembre 2007 a décidé de faire bénéficier le Directeur général du nouveau dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code Général des Impôts) mis en place pour les cadres du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil d'administration avait décidé en 2006 de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44 collaborateurs de PagesJaunes Groupe était de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus est intervenu en deux versements, 100 000 euros ont été payés en 2006, 2 mois après la réalisation effective de la cession, et 200 000 euros ont été payés en 2007 12 mois après la réalisation effective de la cession.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte une obligation de non-concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non concurrence, si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Michel Datchary.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture :

- d'une part, une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté ;
- d'autre part, une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à 15 mois de salaire.

Pour le calcul de ces indemnités, sera prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes ou PagesJaunes Groupe au cours des 12 derniers mois.

Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourra excéder 21 mois de salaire.

Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne sera pas applicable en cas de faute grave ou lourde de Michel Datchary.

En application de l'article 17 de loi du 21 août 2007 (loi TEPA), le Conseil d'administration a approuvé la modification de ce contrat de travail visant à le compléter pour insérer une condition de performance dans le calcul des indemnités de rupture détaillées ci-dessus.

Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue pour le versement de l'indemnité de rupture prévue dans le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary a été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle des derniers comptes consolidés annuels de PagesJaunes Groupe arrêtés par le Conseil d'administration à la date de la rupture soit supérieure à la moyenne de la MBO consolidée des trois dernières années.

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a fixé à 350 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 12 000 euros de fixe forfaitaire annuel par administrateur ;
- 2 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 1 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour chaque Président (du Conseil d'administration ou d'un Comité).

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2007, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant non distribué au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2007 s'élève à 348 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 de fixer à 365 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale, compte tenu de la création d'un nouveau comité du Conseil d'administration (le Comité stratégique décrit au point 16.3.3 du présent document).

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Michel Datchary : 0 euros ;
- au bénéfice de Jean-Claude Marceau : 90 673 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 2 743 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail ;
- au bénéfice d'Abeille Deniau : 14 386 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 3 529 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	72
16.2 Absence de contrats de service	72
16.3 Comités institués par le Conseil d'administration	73

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de

toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/Afep d'octobre 2003 et en particulier aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration

d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (Voir la Section 21.2.2).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

16.2 Absence de contrats de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

16.3.1 Comité d'audit

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président, parmi les membres du Comité.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ; et
- M. Nicolas Gheysens.

MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;

- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;
- d'examiner chaque année les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2007.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

16.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lopic ;
- M. Nicolas Gheysens.

MISSIONS DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à

l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2007.

16.3.3 Comité stratégique

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

MISSIONS DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique a été créé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2008 et ne s'est pas encore réuni à ce jour.

16.3.4 Composition et fonctionnement des comités

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent par contre recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des comités non membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	75
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	78
17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation	80

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2007, l'effectif du Groupe consolidé était de 5 197 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de Voyageur-Représentant-Placier (VRP) contre 5 177 en 2006 et 5 189 au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au Groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2007 respectivement 16 et 12 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2005 :

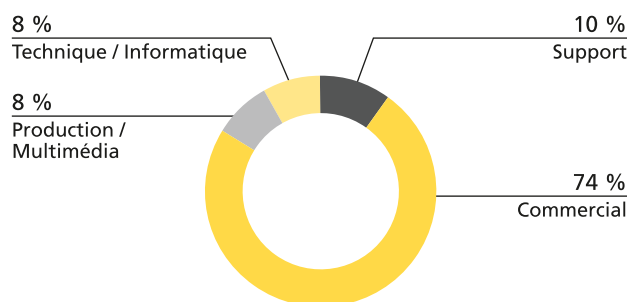
	2007 *		2006 * (1)		2005 *	
France	4 293	83 %	4 215	82 %	4 227	81 %
dont Île-de-France	1 837		1 876		1 905	
dont province	2 456		2 339		2 322	
International	904	17 %	962	18 %	962	19 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	5 197	100 %	5 177	100 %	5 189	100 %

* Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

(1) Au 31 décembre 2006, l'effectif consolidé ne prend pas en compte les personnes en prêt de compétence (cf. chapitre ad hoc), soit au total, 124 personnes concernées, toutes affectées chez PagesJaunes SA. Au cours du 1^{er} trimestre 2007, ces 124 personnes ont toutes réintégré le Groupe France Télécom.

Pour pouvoir cerner les évolutions d'effectif par rapport aux années précédentes, il faut intégrer les 124 personnes en prêt de compétence à l'effectif consolidé à fin 2006. Le total représente ainsi 5 301 personnes en 2006 pour 5 197 personnes en 2007, soit une baisse de 104 personnes. Cette diminution est due à la cession début 2007 de Kompass France et Kompass Belgique (304 personnes), diminution qui n'est ni compensée par l'acquisition d'Horyzon Média et Horyzon Clics (+ 13 et + 7 personnes), ni par la croissance de PagesJaunes (+ 106 au-delà des 124 personnes qui étaient en prêt de compétence fin 2006). Cette croissance d'effectif chez PagesJaunes concerne essentiellement

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2007 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (environ 2 530 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes, les commerciaux terrain (environ 1 230 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Au 31 décembre 2005, 4 951 personnes, soit environ 95,4 % des salariés du Groupe consolidé, étaient des salariés de droit privé (dont 119 sous contrat à durée déterminée) et 238 personnes, soit environ 4,6 % des salariés, étaient des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition du Groupe par France Télécom. Au 31 décembre 2006, en raison de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du Groupe PagesJaunes étaient des salariés de droit privé. (voir Section plus bas « Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »). Il en est de même au 31 décembre 2007.

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Faits marquants en 2007

PAGESJAUNES GROUPE

La sortie en 2006 du groupe France Télécom a engendré l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un Plan Épargne Groupe propre au Groupe PagesJaunes, qui ont abouti sur un accord le 12 février 2007.

Elle a également engendré un appel d'offre auprès de nouveaux organismes d'assurance et des négociations avec les organisations syndicales sur la mise au point du régime de prévoyance et de santé des sociétés du Groupe. Un accord a été signé le 23 avril 2007. Suite à cet accord, deux nouveaux contrats de prévoyance ainsi que de frais de santé ont été signés avec l'assureur Médéric.

la population commerciale. Dans une moindre mesure, PagesJaunes Petites Annonces voit croître également ses effectifs (+ 30 personnes), notamment par le recrutement de commerciaux.

Au 31 décembre 2007, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 38 ans et demi et le taux de féminisation était de 51 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de 9 ans et demi.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 11,5 % en 2007 contre 16,2 % en 2006 et 13,3 % en 2005.

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 60 % pour les cadres dirigeants de façon générale.

Par ailleurs en 2007, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la Section « 6.4.9 Accords d'intéressement et de participation »). Enfin, ces mêmes salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en 2007 et les cadres bénéficient également d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (voir la Section 17.3).

D'autre part, la Société a mis en place un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets :

- un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008 (voir la Section 17-3).

Ce double dispositif a donné lieu à des négociations avec les organisations syndicales et à un accord signé le 22 novembre 2007.

PAGESJAUNES

En 2007, PagesJaunes a signé le 29 juin un nouvel accord d'intéressement qui porte sur les 3 exercices 2007, 2008 et 2009.

Suite au départ au cours du premier trimestre 2007 des 124 personnes en prêt de compétence par l'ex-actionnaire majoritaire de PagesJaunes, France Télécom, PagesJaunes s'est attaché à recruter les effectifs et compétences-clés à remplacer.

Par ailleurs, l'entreprise a interrogé ses salariés pour la seconde fois via son baromètre social « Écouter pour progresser » sur une dizaine de thèmes (l'environnement de travail, le management de proximité, le développement des collaborateurs, l'entreprise, la communication et transversalité...). Plus de la moitié du personnel a répondu via Internet au questionnaire. Comme en 2005, les résultats sont globalement positifs et généralement au-dessus des données du *benchmark* d'entreprises comparables.

MAPPY

Après deux années de croissance de son effectif liée au développement de ses activités, Mappy s'est attachée à formaliser ses descriptifs de poste pour ses métiers repères et a travaillé à la migration de la gestion administrative et de la paye chez PagesJaunes.

Par ailleurs, suite à la démission de son Directeur général en décembre 2007, Henri Moché jusqu'alors Président de Mappy, a été nommé Président Directeur général.

PAGESJAUNES MARKETING SERVICES

Dans la continuité des travaux réalisés depuis la fusion de Wanadoo Data et de e-sama du 31 mars 2006 pour donner naissance à PagesJaunes Marketing Services, des accords d'adaptation, de temps de travail et d'intéressement ont été signés en 2007.

De même, un nouveau règlement intérieur a été élaboré ainsi qu'un règlement pour l'usage des informations, des ressources informatiques et des services Internet.

Enfin des travaux d'harmonisation des statuts ont été menés pour les ex salariés de Wanadoo Data dans le cadre du passage de la Convention Collective Nationale de la Publicité vers la convention du SYNTEC à effet du 1^{er} janvier 2008.

PAGESJAUNES PETITES ANNONCES

En 2007, PagesJaunes Petites Annonces a poursuivi la mise en place de ses équipes dans les domaines service clients, marketing et technique. PagesJaunes Petites Annonces s'est également dotée d'une force de vente composée à la fin de l'année de 14 commerciaux terrain.

Par ailleurs, PagesJaunes Petites Annonces s'est dotée d'un accord d'intéressement.

QDQ MEDIA

Suite à l'accord signé en octobre 2006, QDQ a déployé en 2007 son dispositif de rémunération flexible pour les salariés de plus d'un an d'ancienneté. Le dispositif appelé Qflex permet à chaque salarié pour une partie de leur rémunération de choisir de souscrire à des services au lieu de percevoir du salaire. Ainsi chaque salarié choisit le mode de rétribution le plus adapté à ses besoins.

D'autre part, QDQ Media a introduit un système d'horaires variables au siège social à Madrid.

En 2007, on note également chez QDQ Media le réaménagement du référentiel de procédures de Prévention des risques au travail. Enfin, les bureaux de Saragosse et de Madrid ont donné lieu à une évaluation des risques et à l'élaboration d'un plan d'évacuation.

RELATIONS SOCIALES

Au niveau du Groupe, un accord cadre relatif aux modalités de négociation de groupe a été signé avec les organisations syndicales le 11 octobre 2007.

Chez Mappy a eu lieu l'élection d'une Délégation Unique du Personnel et la mise en place d'un CHSCT.

➔ Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe

Le régime juridique permettant le détachement ou la mise à disposition du personnel fonctionnaire au sein de la Société et du Groupe ne pouvant être maintenu après la cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Société et France Télécom ont convenu dans le cadre du contrat de transition décrit à la section 2.3, dans leur intérêt mutuel, de mettre en oeuvre les dispositifs suivants, et ce dans le strict respect de toutes dispositions légales et réglementaires applicables :

- sur le plan collectif, le personnel fonctionnaire a été réintégré au sein de France Télécom à compter du 11 octobre 2006 ;
- afin d'assurer la continuité des activités exercées par le personnel fonctionnaire réintégré, PagesJaunes et France Télécom ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de « Prêt de compétence » de France Télécom à PagesJaunes portant sur lesdites activités d'une durée maximale de 6 mois, renouvelable par accord des parties ; et
- sur le plan individuel, et sur la base du volontariat, le personnel fonctionnaire le souhaitant a pu demander sa mise en disponibilité pour convenance personnelle au sein du Groupe pour une durée limitée à dix ans et signer un contrat à durée indéterminée avec PagesJaunes. 81 fonctionnaires de France Télécom ont choisi cette possibilité et font partie des effectifs du Groupe PagesJaunes au 31 décembre 2007.

Les 124 personnes en prêt de compétence fin décembre 2006 ont toutes réintégré le groupe France Télécom au cours du premier trimestre 2007.

17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après 3 ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après 3 ans.

Information sur les options de souscription

	Plan PagesJaunes Groupe Juin 2005	Plan PagesJaunes Groupe Décembre 2007
Date de l'Assemblée générale	12 avril 2005	12 avril 2005
Date du Conseil d'administration	28 juin 2005	20 décembre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les salariés du Groupe PagesJaunes	3 796 800	2 927 900
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux		
M. Datchary	72 000	-
J.C. Marceau	3 000	-
A. Deniau	3 000	1 700
Dont nombre pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux	336 000	50 000
Point de départ d'exercice des options	28 juin 2008	20 décembre 2010
Date d'expiration	28 juin 2015	20 décembre 2017
Prix de souscription avant ajustement	19,30 euros	
Prix de souscription après ajustement	11,72 euros	
Prix de souscription		14,46 euros
Nombre d'actions souscrites en 2007	377 670	
Options de souscription d'actions annulées en 2007	166 677	
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2007	3 190 829	2 927 900

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuée gratuitement au titre de cette résolution

ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Information sur les attributions d'actions

	Plan PagesJaunes Groupe mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe novembre 2006 *	Plan PagesJaunes Groupe février 2008
Date de l'Assemblée générale	19 avril 2006	19 avril 2006	19 avril 2006
Date du Conseil d'administration	30 mai 2006 modifié le 20 novembre 2006	20 novembre 2006	14 février 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les salariés du Groupe PagesJaunes	602 361	778 638	12 940
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux			
M. Datchary	10 002	4 308	-
J.C. Marceau	1 212	2 022	-
A. Deniau	813	1 070	-
Dont nombre pouvant être souscrites par les 10 plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux	24 120	32 304	12 940
Point de départ de l'acquisition des actions	20 novembre 2008	20 novembre 2008	14 février 2010
Actions annulées en 2007	25 941	30 282	0
Actions restantes au 31 décembre 2007	0 **	745 440	NA

* Y compris 11 368 actions attribuées en date du 1^{er} décembre 2006. Le point de départ de l'acquisition est donc le 1^{er} juillet 2008.

** Compte tenu de la non atteinte des conditions de performance.

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de Commerce.

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005, permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

Au 31 décembre 2007, la dilution potentielle induite par les options de souscription et les actions gratuites attribuées est de 2,4 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation

Participation

Un nouvel accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFTD, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Participation distribuée aux salariés du Groupe PagesJaunes *
2007	14,5
2006	13,6

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la participation dans le cadre de l'accord France Télécom au titre de l'exercice 2005 :

Accord France Télécom (en millions d'euros)	Participation totale distribuée par le Groupe France Télécom	Contribution du Groupe PagesJaunes	Participation distribuée aux salariés du Groupe PagesJaunes *
2005	360	32,7 *	11,4

* Incluant PagesJaunes Outre-Mer, société non consolidée et excluant e-sama, qui bénéficiait en 2005 de son propre accord de participation.

Intéressement

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

Au titre de 2006, toutes les filiales françaises du Groupe PagesJaunes hors PagesJaunes Petites Annonces bénéficiaient d'un accord d'intéressement en vigueur. Le dernier accord mis en place concerne PagesJaunes Petites Annonces, qui a été signé le 29 juin 2007.

(en milliers d'euros)	Int 2006 versé en 2007	Int 2005 versé en 2006	Int 2004 versé en 2005
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	8 423	9 251	9 749

Plan d'épargne d'entreprise

Du fait de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, les sociétés du Groupe PagesJaunes sont sorties du Plan d'épargne groupe France Télécom. Un accord sur la mise en place d'un nouveau plan d'épargne groupe propre au

Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe PagesJaunes portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un **PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO)** qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes cet

abondement a été fixé à 502 euros maximum pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros ;

- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « Art. 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des

filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduira par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 2 773 euros par mois en 2008). Cette cotisation sera supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 % et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

Attribution et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2007, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

➔ Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice (en euros)	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options de souscription d'actions PagesJaunes consenties durant l'exercice 2007 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non mandataires sociaux	50 000	14,46	20/12/2010	20/12/2017
Options de souscription d'actions PagesJaunes exercées en 2007 par les dix salariés non mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	76 246	11,72		

➔ Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, sous réserve que le bénéficiaire

soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006.

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs le 14 février 2008.

	Plan PagesJaunes Groupe mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe novembre 2006	Plan PagesJaunes Groupe février 2008
Nombre actions attribuées aux 10 plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux	24 120	32 304	9 440

➔ Prime exceptionnelle

Le Conseil d'administration a décidé de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44

collaborateurs du Groupe est de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus est intervenu en deux versements, 100 000 euros payés 2 mois après la réalisation effective de la cession et 200 000 euros payés 12 mois après la réalisation effective de la cession, soit en octobre 2007.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital de la Société	82
18.2 Droits de vote	83
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	84
18.4 Pactes d'actionnaires	84
18.5 Nantissements	85

18.1 Répartition du capital de la Société

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260,00 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'Autorité des marchés financiers et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'Autorité des marchés financiers le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquérir pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en 2 périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 2nde semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

La société Médiannuaire est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited⁷ et KKR Millennium Limited⁸ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs.

7. En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

8. En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des 3 derniers exercices :

	31 décembre 2005	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2006	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2007	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	-	-	153 640 187	54,8 %	153 640 187	54,7 %
France Télécom	150 546 830	54,0 %	-	-	-	-
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽¹⁾	602 336	0,2 %	1 152 946	0,4 %	1 391 648	0,5 %
Public	127 540 444	45,7 %	125 473 647	44,8 %	125 612 615	44,8 %
Autocontrôle	100 000	0,0 %	-	-	-	-
TOTAL	278 789 610	100,0 %	280 266 780	100,0 %	280 644 450	100,0 %

(1) PEG du Groupe PagesJaunes

À la connaissance de la Société aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

L'information concernant la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.4 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Le 23 janvier 2008, la société AXA Investment Managers a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société PagesJaunes Groupe, dans le cadre de ses activités de gestion

de portefeuille, en date du 18 janvier 2008. À cette date, la société AXA Investment Managers détenait 13 059 557 actions et droits de vote de la société PagesJaunes Groupe (4,6 % du capital et des droits de vote).

Le 4 janvier 2008, la société AXA Investment Managers a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société PagesJaunes Groupe, dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, en date du 2 janvier 2008. À cette date, la société AXA Investment Managers détenait 15 483 275 actions et droits de vote de la société PagesJaunes Groupe (5,5 % du capital et des droits de vote).

Le 14 février 2007, UBS Investment Bank a déclaré à la Société détenir 4 458 566 actions de la Société (1,59 % du capital et des droits de vote).

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,75 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- de la composition du Conseil d'administration qui comprend 3 membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant

au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure au paragraphe 14.1 du présent document de référence ;

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité stratégique ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. En particulier, le Directeur général a été nommé avant la prise de contrôle de la Société par Médiannuaire.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel

elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de 6 010 000 000 euros	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,7 %

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire décrit au paragraphe 3.10, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

➔ Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/hypothèques (en milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
Sur immobilisation incorporelle	-	-	-	-	-
Sur immobilisation corporelle	-	-	-	-	-
Sur immobilisation financière	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 150 140	96,5 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 150 140	96,5 %

19 Opérations avec des apparentés

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 quatre conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat relatif aux Facilités dans le cadre du financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros conclu par PagesJaunes Groupe avec un syndicat bancaire de sept banques internationales, notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving* de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006.
- l'application à Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général de la Société, du régime de retraite supplémentaire (art. 83 du CGI) mis en place au sein de la Société. Cette application avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007.

Par ailleurs, en application de l'article 17 de la loi du 21 août 2007 (« loi TEPA ») et de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de ladite loi, le Conseil d'administration du 14 février 2008 a autorisé la mise en conformité du contrat de travail entre M. Michel Datchary et PagesJaunes SA afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat.

Le contrat de travail de M. Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par la société, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté, et d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à quinze mois de salaire. Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes SA ou votre Société au cours des douze derniers mois. Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder vingt et un mois de salaire. La condition de performance retenue pour le versement de cette indemnité de rupture a été fixée comme étant le fait que la dernière marge brute opérationnelle consolidée du Groupe PagesJaunes (la MBO) connue à la date de la rupture soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années. Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de M. Michel Datchary.

PagesJaunes Groupe SA

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. AVEC M. MICHEL DATCHARY, ADMINISTRATEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES SA

➔ a. Régime de retraite supplémentaire

Application à M. Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général, du régime de retraite supplémentaire (art. 83). Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 décembre 2007.

Modalités

Le Directeur général bénéficie du régime de retraite supplémentaire dans les mêmes conditions que les autres cotisants (cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C de la rémunération, dont 3,3 % supportés par la Société et 2,2 % par les collaborateurs). Cette convention est sans impact au 31 décembre 2007.

➔ b. Avenant au contrat de travail

En application de l'article 17 de la loi du 21 août 2007 (« loi TEPA ») et de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de ladite loi, le Conseil d'administration du 14 février 2008 a autorisé la mise en conformité du contrat de travail entre M. Michel Datchary et PagesJaunes SA afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat.

Modalités

Le contrat de travail de M. Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par la société, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté, et d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à quinze mois de salaire. Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes SA ou votre Société au cours des douze derniers mois. Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder vingt et un mois de salaire. La condition de performance retenue pour le versement de cette indemnité de rupture a été fixée comme étant le fait que la dernière marge brute opérationnelle consolidée du Groupe PagesJaunes (la MBO) connue à la date de la rupture soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années. Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de M. Michel Datchary.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES SA

➔ a. Cautionnement

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes SA relatif au cautionnement par votre Société de toute somme due au titre du crédit *revolving* de 400 000 000 euros (*Facility B*). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Votre Société s'est portée caution du paiement de toute somme due en principal d'un montant maximal de 400 000 000 euros augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tous autres accessoires dus au titre du crédit *revolving* (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du Groupe n'a fait usage de cette facilité au 31 décembre 2007.

➔ b. Prêt

Convention de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes SA Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant du prêt est de 430 000 000 euros. Le taux effectif global dû sur le montant nominal du prêt ressort à 4,63 % l'an sur la base du taux EURIBOR 3 mois au 31 décembre 2007. Le montant des intérêts versés en 2007 est de 19 913 189,51 euros.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ MÉDIANNUAIRE SAS

➔ Prestation de services

Contrat de prestation de services dans lequel la société Médiannuaire s'engage à porter à votre Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

➔ Modalités

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre Société en 2007 est de 3 200 333 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, La Défense, le 28 février 2008.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques	90
Compte de résultat consolidé	90
Bilan consolidé	91
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	92
Tableau des flux de trésorerie consolidés	93
Note 1 Description de l'activité	94
Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2007	94
Note 3 Principes comptables et changements d'estimation	94
Note 4 Information sectorielle	101
Note 5 Variation du périmètre de consolidation	103
Note 6 Activités cédées	104
Note 7 Chiffre d'affaires	105
Note 8 Charges de personnel	105
Note 9 Résultat de cession d'actifs	105
Note 10 Résultat financier	106
Note 11 Impôt sur les sociétés	106
Note 12 Résultat par action	107
Note 13 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	108
Note 14 Autres immobilisations incorporelles	108
Note 15 Immobilisations corporelles	109
Note 16 Autres actifs disponibles à la vente	109
Note 17 Autres actifs financiers non courants	109
Note 18 Instruments financiers dérivés – actifs non courants	109
Note 19 Stocks nets	110
Note 20 Créances clients	110
Note 21 Autres actifs courants	111
Note 22 Charges constatées d'avance	111
Note 23 Variations des provisions pour dépréciation des actifs	111
Note 24 Capitaux propres	111
Note 25 Dettes fournisseurs	112
Note 26 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	112
Note 27 Stock options et actions gratuites	114
Note 28 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	116
Note 29 Produits constatés d'avance	117
Note 30 Instruments financiers	117
Note 31 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	118
Note 32 Informations sur les parties liées	120
Note 33 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	120
Note 34 Litiges	122
Note 35 Événements postérieurs à la clôture	123
Note 36 Périmètre de consolidation	123
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	124
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	142
20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 29 avril 2008 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres	156
20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles	159
20.6 Politique de distribution des dividendes	161
20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage	161
20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	162
20.9 Honoraires des contrôleurs légaux	162

20.1 Informations financières historiques

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Chiffre d'affaires net	7	1 158 304	1 093 342
Achats externes		(314 600)	(302 607)
Autres produits opérationnels		10 125	11 622
Autres charges opérationnelles		(23 960)	(23 044)
Frais de personnel - Salaires et charges	8	(321 014)	(295 703)
Marge Brute Opérationnelle		508 854	483 610
• participation des salariés	8	(14 385)	(13 525)
• rémunération en actions	8	(5 189)	(8 590)
Dotations aux amortissements	14 & 15	(14 892)	(11 917)
Résultat de cession d'actifs	9	14 277	(565)
Coût des restructurations		-	(48)
Résultat d'exploitation		488 665	448 965
Produits financiers		972	21 172
Charges financières		(131 069)	(13 841)
Résultat de cession d'actifs financiers		2 107	764
Gain (perte) de change		(10)	-
Résultat financier	10	(128 001)	8 095
Impôt sur les sociétés	11	(126 440)	(160 975)
Résultat net des activités poursuivies		234 224	296 085
Résultat net des activités cédées (après impôt)	6	34 358	809
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		268 582	296 895
<i>Attribuable aux :</i>			
• actionnaires de PagesJaunes Groupe		269 566	296 895
• intérêts minoritaires		(984)	-
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de PagesJaunes (en euros)			
<i>Résultat net par action des activités poursuivies</i>			
• de base	12	0,84	1,06
• dilué		0,83	1,05
<i>Résultat net par action des activités cédées</i>			
• de base		0,12	0,00
• dilué		0,12	0,00
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			
• de base		0,96	1,07
• dilué		0,95	1,05

➤ Bilan consolidé

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Actif			
Écarts d'acquisition nets	13	125 528	107 727
Autres immobilisations incorporelles nettes	14	26 128	28 016
Immobilisations corporelles nettes	15	20 404	19 021
Actifs disponibles à la vente	16	207	169
Autres actifs financiers non courants	17	1 955	3 259
Instruments financiers dérivés	18	29 970	17 479
Impôts différés actifs	11	102	1 959
Total des actifs non courants		204 294	177 631
Stocks nets	19	5 244	6 625
Créances clients nettes	20	517 990	499 953
Autres actifs courants	21	28 023	35 324
Créances d'impôt sur les sociétés		12 699	15 774
Charges constatées d'avance	22	104 599	59 501
Autres actifs financiers courants		17	285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	71 228	55 076
Total des actifs courants		739 800	672 537
TOTAL ACTIF		944 094	850 168
Passif			
Capital social		56 129	56 053
Prime d'émission		98 676	94 325
Réserves		(2 497 651)	(2 507 818)
Résultat net		269 566	296 895
Écarts de conversion		(36)	(19)
Actions propres		-	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de PagesJaunes Groupe		(2 073 316)	(2 060 565)
Intérêts minoritaires		373	-
Total capitaux propres	24	(2 072 943)	(2 060 565)
Dettes financières et dérivés non courants	29	1 913 767	1 910 990
Avantages du personnel - non courants	26	32 836	29 374
Provisions - non courantes	26	5 658	6 889
Autres passifs non courants	5	8 700	90
Impôts différés passifs	11	5 463	-
Total des passifs non courants		1 966 424	1 947 342
Découverts bancaires et autres emprunts courants	29	34 618	22 813
Intérêts courus non échus	29	6 845	5 645
Provisions - courantes	26	580	746
Dettes fournisseurs	25	109 393	116 679
Avantages du personnel - courants	22 & 26	118 324	73 507
Autres passifs courants	26	105 016	102 805
Dettes d'impôt sur les sociétés		3 431	912
Produits constatés d'avance	26	672 407	640 284
Total des passifs courants		1 050 613	963 391
TOTAL PASSIF		944 094	850 168

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(Montants en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2005	278 689 610	55 758	68 335	285 166	8	(2 169)	407 098	-	407 098
Résultat de l'exercice 2006				296 895			296 894		296 894
Rémunération en actions				7 071			7 071		7 071
Distribution de dividendes				(283 994)			(283 994)		(283 994)
Distribution exceptionnelle				(2 519 748)			(2 519 748)		(2 519 748)
Écart de conversion					(27)		(27)		(27)
Variation de valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				3 244			3 244		3 244
Levées d'options de souscription	1 477 170	295	25 990				26 285		26 285
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	100 000			443		2 169	2 612		2 612
Solde au 31 décembre 2006	280 266 780	56 053	94 325	(2 210 924)	(20)	-	(2 060 565)	-	(2 060 565)
Résultat de l'exercice 2007				269 566			269 566	(984)	268 582
Rémunération en actions				4 464			4 464	2	4 466
Distribution de dividendes				(303 071)			(303 071)	-	(303 071)
Écart de conversion					(16)		(16)	-	(16)
Variation de valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				11 880			11 880	-	11 880
Levées d'options de souscription	377 670	76	4 351				4 427	-	4 427
Effet de dilution lié à l'entrée de M6 au capital de PagesJaunes Petites Annonces							-	1 373	1 373
Entrée périmètre d'Horyzon Media, Horyzon Clics et ATS							-	252	252
Put minoritaires Horyzon Media et Horyzon Clics							-	(271)	(271)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	280 644 450	56 129	98 676	(2 228 085)	(36)	-	(2 073 316)	373	(2 072 943)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Résultat net consolidé part du Groupe		269 566	296 895
Amortissements des immobilisations	14 & 15	14 892	12 639
+ ou - values sur cessions d'actifs		(47 277)	558
Variation des provisions	24 & 26	2 960	2 887
Charge d'impôt de l'exercice	11	126 198	161 655
Produits et charges d'intérêts	10	126 188	(4 061)
Intérêts minoritaires		(984)	-
Écart de change non réalisé		11	10
Instruments de couverture	19	1 770	(4 206)
Rémunération en actions		4 466	7 071
Variation du besoin en fonds de roulement		23 554	(9 669)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		952	15 186
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(115 636)	(5 864)
Impôts versés	11	(121 698)	(162 752)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		284 962	310 349
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 & 15	(16 433)	(30 585)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(1 448)	1 405
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		39	119
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	5	(10 760)	(2 043)
Produits de cessions d'actifs financiers, nets de trésorerie cédée	6	32 044	45
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	28	2 394	81 578
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		5 836	50 519
Augmentation (diminution) des emprunts non courants	28	(1 873)	1 901 981
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts courants	28	9 892	9 578
Mouvements sur actions propres		-	2 208
Augmentation de capital	25	4 427	34 385
Contribution des actionnaires minoritaires	9	16 000	-
Dividendes versés	25	(303 071)	(2 803 742)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(274 625)	(855 590)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(22)	(29)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		16 152	(494 751)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		55 076	549 827
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	28	71 228	55 076

NOTE 1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe PagesJaunes offre depuis près de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est cotée sur Euronext Paris (PAJ) – compartiment A.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 14 février 2008.

NOTE 2 CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2007

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2007 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS et présentés avec en comparatif l'exercice 2006 établi selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières sont décrits en note 3. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007 ;
- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieurement à 2007 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par le Groupe, sur lesquelles des travaux sont en cours à l'IASB (IFRIC) ou au CNC, telles que rappelées en note 3 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Pour préparer les états financiers, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés

au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernées les immobilisations incorporelles, la rémunération en actions, l'évaluation des passifs liés aux retraites et les options de vente accordées aux minoritaires. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION**➔ 3.1 Principes comptables**

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2007 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1.1 Application de normes, d'interprétations, d'amendements de normes et d'interprétations

De nouveaux textes ou amendements sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et par lesquels le Groupe est concerné :

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2007 ;
- l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – information sur le capital », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2007.

Les autres interprétations applicables de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

D'autres normes, interprétations, amendements de normes et interprétations, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2007, sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2007. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces textes.

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs.

3.1.2 Positions comptables retenues par le Groupe, en vertu des paragraphes 10 à 12 de l'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, de 66 % des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire (sociétés Horyzon Média et Horyzon

Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres de ces filiales consolidées par intégration globale. Elles sont exerçables par les deux parties en 2011. Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Conformément aux différents textes en vigueur au 31 décembre 2007, le traitement comptable retenu par le Groupe est le suivant :

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », le Groupe enregistre une dette financière au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;
- la dette est comptabilisée, en « Autres passifs non courants », pour la valeur actuelle du prix d'exercice prévisionnel lors de l'initialisation de l'opération, puis lors des arrêts ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées ;
- la contrepartie de cette dette est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en écart d'acquisition ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition, hors effet de désactualisation de la dette qui est comptabilisé en charges financières.

La part du résultat net attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe demeure calculée sur la base du pourcentage de détention dans les entités, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Variations de pourcentage d'intérêt

Les normes IFRS n'apportant pas de précisions sur le traitement comptable lors de l'apport par des actionnaires minoritaires de leurs intérêts dans une entité consolidée du Groupe en échange de titres d'une autre entité consolidée du Groupe, ni sur le traitement comptable de la diminution de pourcentage d'intérêt qui en résulte, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant : l'augmentation de pourcentage d'intérêt est assimilée à une acquisition d'intérêts minoritaires ; la diminution de pourcentage d'intérêt est assimilée à une cession dont le résultat est enregistré en compte de résultat sous la rubrique « résultat de cession d'actifs » lorsqu'il est réalisé.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de la Société). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu avec les actionnaires de Médiannuaire Holding un engagement réciproque d'achat et de vente, qui devient exerçable, par l'une ou l'autre des parties, dès lors que ce manager quitte le Groupe PagesJaunes. Le prix par action auquel ces engagements réciproques d'achat et de vente seraient mis en œuvre varie notamment en fonction du cours de Bourse de l'action de PagesJaunes Groupe, de la durée de présence des managers à compter du 21 décembre 2006, et de l'atteinte de certaines conditions de performance. Au 31 décembre 2007, l'application de ces critères conduirait, dans l'hypothèse où ces options croisées seraient exercées à

cette date par l'une ou l'autre des parties, au rachat à une valeur nulle des actions acquises par les managers.

Une évaluation sur le modèle Monte Carlo, réalisée par un expert indépendant, a permis de conclure que, compte tenu de la valeur actualisée et probabilisée de l'ensemble des scénarii de durée de détention et de valeur de sortie prévisibles, et des droits à l'accroissement de valeur des capitaux propres qui leur sont attribués, le prix d'acquisition de ces actions ordinaires correspondait bien à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans ce cadre, aucun avantage particulier n'a été consenti aux managers concernés, par Sèvres I, Sèvres II et Sèvres III, au sens de la norme IFRS 2. Les principales hypothèses retenues dans cette évaluation étaient les suivantes : une volatilité de 18 % correspondant à la moyenne des volatilités constatées sur la société (calculée avant les rumeurs de cession par France Télécom de sa participation) ainsi que sur un échantillon de valeurs comparables ; une date de sortie fondée sur des probabilités centrées sur les années 4 et 5 correspondant aux durées de détention moyennes constatées sur les opérations de LBO.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

➔ 3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

➔ 3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté

comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

➔ 3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

➔ 3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France et 118 75 en Espagne) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent

pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

➔ 3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

➔ 3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

➔ 3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de

croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

➔ 3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

➔ 3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, cinq à dix ans pour les agencements, entre un et cinq ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

➔ 3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique,

changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

➔ 3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

PRÊTS ET CRÉANCES

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option *Fair Value*).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

PASSIFS FINANCIERS

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

PASSIFS DE TRANSACTION

Les passifs de transaction sont évalués à leur juste valeur.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

➔ 3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

➔ 3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

➔ 3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

➔ 3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS SIMILAIRES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. note 26).

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

➔ 3.17 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels. Les produits financiers, charges financières, gains/pertes de change et impôt courant ne font pas l'objet d'une affectation sectorielle. De même, les postes du bilan y afférents (disponibilités, dettes financières et dette d'impôt) ne sont pas affectés par secteur. Par convention, les impôts différés ne sont pas non plus affectés par secteur.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- PagesJaunes en France. Il s'agit des activités en France relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet, les services de renseignements téléphoniques 118 008 ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête

et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe ;

- International & Filiales. Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Maroc et Luxembourg) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également la nouvelle activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée début janvier 2007, et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, ainsi que, sur le quatrième trimestre 2007, les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Media et d'Horyzon Clics, dans lesquelles PagesJaunes Groupe a pris une participation de 66 % le 11 octobre 2007.

➔ 4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2007 et 2006 :

Compte de résultat (montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007				Exercice clos le 31 décembre 2006			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Chiffre d'affaires net	1 071 830	93 825	(7 351)	1 158 304	1 013 293	85 868	(5 819)	1 093 342
• Externe	1 071 533	86 771	-	1 158 304	1 013 245	80 097	-	1 093 342
• Inter secteurs	297	7 054	(7 351)	-	48	5 771	(5 819)	-
Achats externes	(270 753)	(51 198)	7 351	(314 600)	(268 935)	(39 491)	5 819	(302 607)
Autres produits opérationnels	12 613	1 417	(3 905)	10 125	10 939	2 212	(1 529)	11 622
Autres charges opérationnelles	(22 708)	(5 158)	3 905	(23 961)	(21 277)	(3 296)	1 529	(23 044)
Salaires et charges	(273 383)	(47 631)	-	(321 014)	(254 112)	(41 591)	-	(295 703)
Marge Brute Opérationnelle	517 599	(8 745)	-	508 854	479 908	3 702	-	483 610
Participation des salariés				(14 385)				(13 525)
Rémunération en actions				(5 189)				(8 590)
Dotations aux amortissements	(11 916)	(2 976)	-	(14 892)	(8 791)	(3 126)	-	(11 917)
Résultat sur cession d'actifs				14 277				(565)
Coût des restructurations				-				(48)
Résultat d'exploitation				488 665				448 965
Produits financiers				972				21 172
Charges financières				(131 069)				(13 841)
Résultat de cession d'actifs financiers				2 107				764
Gain (perte) de change				(10)				-
Impôt sur les sociétés				(126 440)				(160 975)
Résultat net des activités poursuivies				234 224				296 086
Résultat net des activités cédées				34 358				809
Résultat net de l'ensemble consolidé				268 582				296 895
Attribuable aux :								
• actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe				269 566				296 895
• intérêts minoritaires				(984)				-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 871	4 562	-	16 433	26 312	4 273	-	30 585

Bilan (montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007				Exercice clos le 31 décembre 2006			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Écarts d'acquisition nets	-	125 528	-	125 528	-	107 727	-	107 727
Autres immobilisations incorporelles nettes	20 994	5 134	-	26 128	22 586	5 430	-	28 016
Immobilisations corporelles nettes	14 713	5 691	-	20 404	13 553	5 468	-	19 021
Actifs non sectoriels non courants				32 234				22 867
Actifs non courants				204 294				177 631
Stocks nets	4 353	891	-	5 244	5 944	681	-	6 625
Créances clients nettes	472 006	49 323	(3 339)	517 990	450 661	53 305	(4 013)	499 953
Autres actifs courants	23 555	4 480	(12)	28 023	30 405	4 919	-	35 324
Charges constatées d'avance	96 594	8 029	(24)	104 599	43 209	16 319	(27)	59 501
Actifs non sectoriels courants				83 944				71 135
Actifs courants				739 800				672 537
TOTAL ACTIF				944 094				850 168
- dont actifs sectoriels	632 215	199 076	(3 375)	827 916	566 358	193 849	(4 040)	756 167
- dont actifs non sectoriels				116 178				94 001
Capitaux propres				(2 073 316)				(2 060 565)
Intérêts minoritaires				373				-
Avantages du personnel - non courants	32 627	209	-	32 836	28 354	1 020	-	29 374
Provisions - non courantes	5 647	11	-	5 658	6 709	180	-	6 889
Autres passifs non courants	8 700	-	-	8 700	-	90	-	90
Passif non sectoriel non courant				1 919 230				1 910 990
Passifs non courants				1 966 424				1 947 342
Provisions - courantes	-	580		580		746		746
Dettes fournisseurs	89 382	23 350	(3 339)	109 393	102 392	18 300	(4 013)	116 679
Avantages du personnel - courants	110 963	7 361		118 324	62 577	10 930		73 507
Autres passifs courants	98 166	6 862	(12)	105 016	93 254	9 551		102 805
Produits constatés d'avance	649 129	23 302	(24)	672 407	600 176	40 135	(27)	640 284
Passif non sectoriel courant				44 893				29 370
Passifs courants				1 050 613				963 391
TOTAL PASSIF				944 094				850 168
- dont passifs sectoriels	994 614	61 675	(3 375)	1 052 914	893 461	80 952	(4 040)	970 373
- dont passifs non sectoriels				(108 820)				(120 205)

➔ 4.2 Par zone géographique

(montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Chiffre d'affaires contributif	1 158 304	1 093 342
- France	1 096 534	1 034 930
- Autres	61 770	58 412
Actifs	944 094	850 168
- France	696 334	622 637
- Autres	131 583	133 530
- Non affecté	116 177	94 001
Investissements corporels & incorporels	16 433	30 585
- France	13 640	29 479
- Autres	2 793	1 106

NOTE 5 VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2007 et 2006 sont les suivantes :

➔ 2007

Le 14 mars 2007, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres des sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services. Conformément aux normes comptables internationales (norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »), le chiffre d'affaires et les charges des Activités Kompass, jusqu'à la sortie effective du périmètre de consolidation du Groupe, sont traités séparément des activités poursuivies, sur une ligne « Résultat net des activités cédées » présentée au bas du compte de résultat consolidé. Conformément aux IFRS, ce format de présentation au compte de résultat est retenu à la fois pour les données financières de l'exercice en cours, et pour les données de l'exercice antérieur présentées à titre de comparatif. En outre, les données présentées s'entendent hors élimination des flux existant entre les sociétés Kompass France et Kompass Belgium d'une part et l'ensemble des autres sociétés du Groupe PagesJaunes d'autre part. Ces deux sociétés faisaient partie du segment « International & Filiales ».

Le 27 juillet 2007, PagesJaunes Groupe et le Groupe M6 ont noué un partenariat stratégique dans les petites annonces sur Internet, aux termes duquel le Groupe M6 a pris le 17 octobre une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, filiale de PagesJaunes Groupe, par augmentation de capital pour un montant de 16 millions d'euros.

Le 11 octobre 2007, PagesJaunes Groupe a acquis 55 % des actions et droits de vote de la société Horyzon Media et 66 % des parts et droits de

vote de la société Horyzon Clics. Le 24 décembre 2007, une acquisition complémentaire de 11 % des actions et droits de vote de la société Horyzon Media a été réalisée. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 10,7 millions d'euros dont 0,2 million d'euros de frais et honoraires.

Par ailleurs, des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres. Elles sont exerçables par les deux parties en 2011. La comptabilisation de ces options a généré une dette de 8,6 millions d'euros enregistrée en « Autres passifs non courants » et un écart d'acquisition complémentaire de même montant.

Le 17 octobre 2007, PagesJaunes Petites Annonces, filiale PagesJaunes Groupe, a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société À Ton Service pour 0,5 million d'euros.

➔ 2006

Les sociétés Wanadoo Data et e-Sama ont fusionné le 31 mars 2006, pour donner naissance à PagesJaunes Marketing Services. Cette opération de restructuration interne n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés. Comme prévu, un complément de prix de 1,9 million d'euros a été versé en avril 2006 pour clore l'acquisition de 100 % des titres e-sama initiée en février 2005.

La société PagesJaunes Petites Annonces (anciennement Cristallerie 1), qui héberge la nouvelle activité de petites annonces en ligne, est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette société n'avait pas d'activité en 2005.

NOTE 6 ACTIVITÉS CÉDÉES

PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres des sociétés Kompass France et Kompass Belgium le 14 mars 2007 (cf. note 5). Les Activités Kompass sont présentées dans les états financiers comme des activités

cédées. Les charges et produits nets ainsi que les résultats de cession après impôt sont présentés en « résultat net des activités cédées ».

Les principaux agrégats composant le résultat net des activités cédées sur les périodes présentées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Exercice clos le 31 décembre 2006
Chiffre d'affaires	7 017	31 392
Charges d'exploitation	(5 656)	(28 681)
Marge brute opérationnelle	1 361	2 711
Résultat d'exploitation	1 015	1 317
Résultat financier	31	172
Impôt sur les sociétés	(273)	(680)
Résultat net des Activités Kompass	1 013	809
Plus-value de cession avant impôt ⁽²⁾	32 830	-
Impôt sur résultat de cession ⁽³⁾	515	-
Plus-value de cession après impôt ⁽²⁾	33 345	-
Résultat net des activités cédées	34 358	809

(1) Correspond aux flux générés par les Activités Kompass jusqu'à la date de cession.

(2) Plus value nette des frais de cession d'un montant de 0,2 million d'euros et du solde d'impôt différé actif à la date de cession, constaté sur les pertes des exercices antérieurs, d'un montant de 2,2 millions d'euros nette.

(3) Correspond à l'économie d'impôt relative à la moins-value à court terme du résultat de cession ((1,3) million d'euros) et aux frais de cession (0,2 million d'euros).

Les flux nets de trésorerie relatifs aux Activités Kompass sur les périodes présentées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Exercice clos le 31 décembre 2006
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	1 728	2 764
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(247)	(451)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	55	(150)

(1) Correspond aux flux générés par les Activités Kompass jusqu'à la date de cession.

L'impact net de la cession des Activités Kompass sur la trésorerie, net de trésorerie cédée, s'élève à 32,0 millions d'euros.

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
PagesJaunes en France		
Annuaire imprimés	653 003	654 144
PagesJaunes	528 795	527 187
L'Annuaire	124 208	126 957
Services en ligne	369 285	320 727
Internet	344 025	279 964
Minitel	25 260	40 763
Services de renseignements téléphoniques	28 067	14 410
Autres activités	21 475	24 012
Total segment PagesJaunes en France	1 071 830	1 013 293
International & Filiales		
Activités Annuaire B to C	61 779	58 348
Activités Kompass	-	-
Régie publicitaire Internet	1 148	-
Petites Annonces en ligne	1 891	-
Activités Marketing Direct et Services Géographiques	29 007	27 520
Total segment International & Filiales	93 825	85 868
Inter-segments	(7 351)	(5 819)
TOTAL	1 158 304	1 093 342

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 640	4 443
Salaires et charges	(321 014)	(295 703)
dont :		
- Traitements et salaires	(230 581)	(211 957)
- Charges sociales	(82 171)	(75 969)
- Production immobilisée	0	-
- Taxes sur les salaires et autres	(8 262)	(7 777)
Rémunération en actions	(5 189)	(8 590)
dont :		
- Stocks options et actions gratuites ⁽¹⁾	(4 367)	(6 625)
- Charges sociales sur levées et attributions de <i>stock options</i>	(822)	(1 965)
Participation des salariés	(14 385)	(13 525)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(340 588)	(317 818)

(1) Cf. note 27.

NOTE 9 RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Le 27 juillet 2007, PagesJaunes Groupe et le Groupe M6 ont noué un partenariat stratégique dans les petites annonces sur Internet, aux termes duquel le Groupe M6 a pris le 17 octobre une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, filiale de PagesJaunes Groupe, par augmentation de capital pour un montant de 16 millions d'euros.

Cette opération a généré un profit de dilution de 14,6 millions d'euros en 2007, constaté dans la rubrique « Résultat de cession d'actifs ».

NOTE 10 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	438	16 389
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-	4 206
Dividendes reçus	534	577
Produits financiers	972	21 172
Intérêts sur dettes financières	(120 749)	(11 719)
Encaissements sur instruments de couverture	3 861	-
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(5 628)	-
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(6 151)	(613)
Coût d'actualisation ⁽¹⁾	(2 402)	(1 509)
Charges financières	(131 069)	(13 841)
Résultat de cession d'actifs financiers	2 107	764
Gain (perte) de change	(10)	-
Résultat financier	(128 001)	8 095

(1) Le coût d'actualisation correspond principalement, à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 26).

NOTE 11 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**➔ 11.1 Preuve d'impôt groupe**

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Résultat avant impôt	360 664	457 060
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(124 177)	(157 366)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(6 115)	(776)
Impôt sur les réserves de plus-value à long terme	-	-
Distribution de la réserve spéciale des plus-values long terme	-	-
Rémunération en actions	(1 504)	(2 281)
Filiales étrangères	191	(31)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	(1)	(668)
Profit de dilution lié à l'entrée de M6 au capital de PagesJaunes Petites Annonces	5 036	-
Autres produits et charges non taxables	129	147
Impôt effectif	(126 440)	(160 975)
dont impôt courant	(127 806)	(137 040)
dont impôt différé	1 366	(23 935)

➔ 11.2 Impôt au bilan

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Indemnités de départ en retraite	9 233	8 321
Participation des salariés	4 960	4 663
Immobilisations	-	2 934
Provisions non déductibles	1 818	2 284
Reports déficitaires et ARD	-	1 743
Autres différences	709	1 745
Sous-total impôts différés actifs	16 720	21 690
Instruments de couverture	(7 258)	(3 433)
Frais d'émission d'emprunts	(14 823)	(16 298)
Sous-total impôts différés passifs	(22 081)	(19 731)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	(5 361)	1 959
Impôts différés à l'actif	102	1 959
Impôts différés au passif	(5 463)	-

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2007. Le montant de l'impôt différé non comptabilisé est estimé à 56,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

PagesJaunes Groupe a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

La position des impôts différés au bilan passe d'un impôt différé actif de 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 à un impôt différé passif de 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La dette au bilan correspond à l'impôt courant. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2007 est de 121,7 millions d'euros (162,8 millions d'euros en 2006).

NOTE 12 RÉSULTAT PAR ACTION

En 2007, le résultat net s'élève à 268,6 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,6 millions. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,96 euro et à 0,95 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2007, de 3,4 millions d'options de souscription d'actions ainsi que de 0,8 million d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement en 2008 et 2009 sous réserve de l'atteinte des conditions de performance. Le résultat net par action des activités poursuivies s'élève à 0,84 euro (0,83 euro en dilué) et le résultat net par action des activités cédées s'élève à 0,12 euro (0,12 euro en dilué).

En 2006, le résultat net s'élève à 296,9 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 278,6 millions. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 1,07 euro et à 1,05 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2006, de 3,7 millions d'options de souscription d'actions ainsi que de 0,2 million d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement en 2008 et 2009 sous réserve de l'atteinte des conditions de performance.

NOTE 13 ÉCARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007			Exercice clos le 31 décembre 2006
	Autres mouvements	Acquisitions/ Cessions	Solde fin d'exercice	Solde fin d'exercice
QDQ Media	-	-	68 882	68 882
Mappy	-	-	7 400	7 400
PagesJaunes Marketing Services	-	-	13 278	13 278
Eurodirectory	-	-	12 109	12 109
Edicom	-	-	4 796	4 796
Kompass Belgium	-	(1 262)	-	1 262
À Ton Service	-	421	421	-
Horyzon Média et Clics	(271)	18 913	18 642	-
TOTAL	(271)	18 072	125 528	107 727

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,5 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 8,5 % et 12 % selon les

unités génératrices de trésorerie (8,7 % et 12 % en 2006). Par ailleurs, la contrepartie de la dette issue des engagements d'acquisition d'intérêts minoritaires est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et, pour le solde, en écart d'acquisition (cf. note 3.1.2).

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007			Exercice clos le 31 décembre 2006		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels et Applications support	49 970	(33 440)	16 530	44 521	(28 402)	16 119
Concession l'Annuaire	11 000	(5 500)	5 500	11 000	(2 750)	8 250
Autres immobilisations incorporelles	5 885	(1 787)	4 098	8 357	(4 710)	3 647
TOTAL	66 855	(40 727)	26 128	63 878	(35 862)	28 016

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2007 et 2006.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles, s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Solde en début d'exercice	28 016	11 511
Acquisitions	3 744	16 121
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	3 869	7 205
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	(326)	-
Écarts de conversion	(1)	(1)
Reclassements	1	(65)
Cessions	(335)	(120)
Dotations aux amortissements	(8 840)	(6 635)
Solde en fin d'exercice	26 128	28 016

(1) Concerne l'ensemble des frais de développements activés.

(2) Concerne l'entrée en 2007 dans le périmètre de consolidation de À Ton Service, et Horyzon Média et la sortie de Kompass France et Kompass Belgique.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007			Exercice clos le 31 décembre 2006		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	1 530	(191)	1 339	2 855	(980)	1 875
Informatique et terminaux	37 475	(29 418)	8 057	40 577	(32 582)	7 995
Autres	27 579	(16 571)	11 008	22 512	(13 360)	9 152
TOTAL	66 584	(46 180)	20 404	65 943	(46 922)	19 021

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2007 et 2006.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Solde en début d'exercice	19 021	17 995
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8 820	7 260
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	(1 294)	-
Écarts de conversion	(2)	(3)
Reclassements	(35)	65
Cessions et mises au rebut	(54)	(291)
Dotations aux amortissements	(6 052)	(6 004)
Solde en fin d'exercice	20 404	19 021

(1) Concerne l'entrée en 2007 dans le périmètre de consolidation de Horyzon Media et Horyzon Clics et la sortie de Kompass France et Kompass Belgique.

NOTE 16 AUTRES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

NOTE 17 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements.

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – ACTIFS NON COURANTS

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette à taux variable que la Société a mise en place en octobre 2006 et tirée en novembre 2006 afin de financer le dividende exceptionnel versé le 24 novembre 2006. PagesJaunes Groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

➔ Description des instruments financiers dérivés

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération,

PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;

- un *collar*, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de *cap* et d'une vente de *floor*, pour un montant nominal de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce *collar* prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. La prime annuelle sur ce *collar*, payable à terme échu, est d'un montant de 1,9 million d'euros.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette senior à taux variable tirée par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 28). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2006 et 2007, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette senior.

Comptabilisation et éléments d'actifs et de passifs relatifs à ces instruments financiers dérivés

La juste valeur initiale du collar a été comptabilisée à l'actif consolidé lors de sa conclusion en décembre 2006, pour un montant de 8,3 millions d'euros, en

La valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Swap de taux d'intérêts – couverture de flux de trésorerie	8 515	3 715
Collar – couverture de flux de trésorerie	21 455	13 765
dont valeur intrinsèque	14 551	1 233
dont valeur temps	6 904	12 532
TOTAL	29 970	17 479

La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, soit 4,8 millions d'euros pour le *swap* de taux d'intérêt et 13,3 millions d'euros pour la valeur intrinsèque du *collar*, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé passif de 6,2 millions d'euros.

La variation de valeur temps du *collar* a été constatée en charges financières (cf. note 10), pour un montant de (5,6) millions d'euros, et a

contrepartie de l'inscription d'une « Dette sur instruments de couverture » (cf. note 28) d'un montant de 8,3 millions d'euros, correspondant à la prime actualisée que la Société devra payer en cinq annuités. Au 31 décembre 2007, cette dette s'élève à 6,8 millions d'euros.

donné lieu à la constatation d'un impôt différé de 1,9 million d'euros.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur de chacun des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan, nette de la dette constatée sur les opérations de couverture en ce qui concerne le *collar*.

NOTE 19 STOCKS NETS

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés et d'encours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2006 et 2007.

NOTE 20 CRÉANCES CLIENTS

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Créances clients brutes	535 190	516 525
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(17 200)	(16 572)
Créances clients nettes	517 990	499 953

(1) Cf. note 23 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total	Activités cédées	Non échues et non dépréciées	Échues et non dépréciées					
				< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2007	517 990	-	476 235	19 476	10 766	3 731	4 422	2 827	533
2006	499 953	13 342	442 608	19 391	11 181	4 267	6 239	2 342	583

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (près de 763 000 annonceurs dont 666 800 en France). En France, les 20 premiers annonceurs représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent 14,1 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes

en France. En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires pour l'édition 2007 de 0,245 %, quasi stable par rapport à celui de l'édition 2006.

NOTE 21 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
TVA à recevoir	17 439	18 129
Divers État à recevoir	675	198
Autres actifs courants ⁽¹⁾	9 909	16 997
TOTAL	28 023	35 324

(1) Dont les avances et acomptes aux fournisseurs pour 3,1 millions d'euros en 2007 et 7,0 millions d'euros en 2006.

NOTE 22 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

Par souci d'homogénéisation avec les produits constatés d'avance, les charges constatées d'avance au 31 décembre 2007 (104,6 millions

d'euros) incluent un montant de 46,5 millions d'euros inscrit en contrepartie des avantages du personnel courants afin de reconnaître l'ensemble des rémunérations dues au titre des annuaires à paraître au 31 décembre 2007. Le montant correspondant au 31 décembre 2006 a été estimé à 43,3 millions d'euros. Les états financiers à cette date n'ont pas été retraités.

NOTE 23 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations / reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2006				
Titres de participation	2 702	(2 702)	-	-
Créances clients	16 271	314	(13)	16 572
Autres actifs	110	412	-	522
2007				
Créances clients	16 572	2 203	(1 575)	17 200
Autres actifs	522	(463)	29	88

(1) Dont sortie de Kompass France et Kompass Belgique en 2007 pour (1 575) milliers d'euros.

Quasiment toutes les créances échues font l'objet d'une provision pour dépréciation proche de 100 % de leur montant. Les créances relatives aux annuaires à paraître font également l'objet d'une provision en fonction

d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des 5 dernières années parues.

NOTE 24 CAPITAUX PROPRES**➔ 24.1 Capital social**

Au 31 décembre 2007, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,1 millions d'euros est divisé en 280 644 450 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire (280 266 780 actions au 31 décembre 2006). Il est entièrement libéré.

La Société a procédé à une augmentation de capital de 75 534 euros par création de 377 670 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice anticipé de *stock options* PagesJaunes Groupe en 2007. En 2006, 1 477 170 actions avaient été créées dans le même contexte pour une augmentation de capital de 295 434 euros.

Le capital de PagesJaunes Groupe est détenu à hauteur de 54,75 % par Médiannuaire SAS au 31 décembre 2007.

➔ 24.2 Autres réserves

Les autres réserves consolidées d'un montant de (2 497 651) au 31 décembre 2007 se composent essentiellement de :

- la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2007 pour un montant avant impôt de 23,1 millions d'euros (4,9 millions d'euros au 31 décembre 2006) et d'un impôt de 7,9 millions d'euros (1,7 million d'euros au 31 décembre 2006) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres (cf. note 27) ;

- sous déduction de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, il s'agit essentiellement de la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 (2 519,7 millions d'euros).

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, est de quatre ans.

➔ 24.3 Actions propres

Aucune action n'est auto détenue au 31 décembre 2007, ni au 31 décembre 2006.

➔ 24.4 Dividendes

Le montant du dividende mis en paiement le 4 mai 2007 s'est élevé à 303,1 millions d'euros, soit 1,08 euro par action.

En 2006, deux distributions ont été effectuées :

- le 2 mai, 284,0 millions d'euros, soit 1,02 euro par action ;
- le 24 novembre, 2 519,7 millions d'euros, soit 9,00 euros par action.

NOTE 25 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 90 jours.

NOTE 26 AVANTAGES DU PERSONNEL, PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Avantages postérieurs à l'emploi	26 655	24 239
Autres avantages à long terme	6 181	5 135
Avantages du personnel - non courants ⁽¹⁾	32 836	29 374
Autres provisions pour risques	1 258	497
Provisions litiges sociaux - fiscaux	4 400	6 392
Provisions – non courantes	5 658	6 889

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Personnel ⁽¹⁾	96 246	46 059
Organismes sociaux	22 078	27 448
Total avantages du personnel - courants	118 324	73 507
TVA à payer	94 567	90 794
Divers état à payer	8 429	8 693
Autres passifs courants	2 020	3 318
Autres passifs courants	105 016	102 805

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	6 392	63	(1 989)	(56)	250	4 660
Autres provisions pour risques	1 243	853	(20)	(218)	(280)	1 578
TOTAL PROVISIONS	7 635	916	(2 009)	(274)	(30)	6 238
- dont non courant	6 889	868	(1 900)	(176)	(23)	5 658
- dont courant	746	48	(109)	(98)	(7)	580

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2007	Total 31 décembre 2006
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	39 609	5 135	44 744	39 792
Coût des services rendus	2 593	421	3 014	2 975
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 723	227	1 950	1 549
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels	2 359	609	2 968	1 633
Prestations payées	(1 276)	(193)	(1 469)	(1 205)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-
Variation de périmètre	(796)	(18)	(814)	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	44 212	6 181	50 393	44 744
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>43 102</i>	<i>-</i>	<i>43 102</i>	<i>37 653</i>
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés</i>	<i>1 110</i>	<i>6 181</i>	<i>7 291</i>	<i>7 091</i>
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	1 287	-	1 287	1 612
Produits financiers sur les actifs de couverture	42	-	42	63
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	(51)
Cotisations versées par l'Employeur	1 489	-	1 489	600
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 276)	-	(1 276)	(937)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	1 542	-	1 542	1 287
Couverture financière				
Situation du régime (A) – (B)	42 670	6 181	48 851	43 457
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	(15 783)	-	(15 783)	(14 083)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	26 887	6 181	33 068	29 374
dont provision / (actif) court terme	232	-	232	502
dont provision / (actif) long terme	26 655	6 181	32 836	28 872
Charge de l'exercice				
Coût des services rendus	2 593	421	3 014	2 975
Coût de l'actualisation	1 723	227	1 950	1 549
Rendement attendu des actifs du régime	(42)	-	(42)	(63)
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	659	609	1 268	332
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	(17)	-	(17)	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	4 916	1 257	6 173	4 793

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2007	Total 31 décembre 2006
Évolution de la provision / (actif)				
Provision / (actif) en début de période	24 239	5 135	29 374	25 450
Charge de retraite	4 916	1 257	6 173	4 793
Charge de retraite des activités cédées	17	-	17	-
Cotisations versées par l'employeur	(1 489)	(193)	(1 682)	(722)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	(147)
Variation de périmètre	(796)	(18)	(814)	-
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	26 887	6 181	33 068	29 374
Hypothèses				
Taux d'actualisation (%)	4,75 %	4,75 %	4,75 %	4,25 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	4,0 %	-	-	4,2 %
Durée résiduelle probable d'activité	15,4	15,4	-	-
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	4 916	1 257	6 173	4 793

NOTE 27 STOCK OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

➔ 27.1 Stock options

27.1.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 2,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 5 575 792 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans d'options de souscription d'actions, le premier le 28 juin 2005 et le second le 20 décembre 2007.

Le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 1 854 840 options (377 670 en 2007 et 1 477 170 en 2006) ont ainsi été exercées par anticipation, générant des charges sociales additionnelles d'un montant de 0,5 million d'euros en 2007 et 2,1 millions d'euros en 2006, classées sous la rubrique « Rémunération en actions » (cf. note 27.3).

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2007, compte tenu de cet exercice anticipé d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 190 829 options en circulation (3 735 176 en 2006), dont le prix d'exercice ajusté est désormais de 11,72 euros.

Un second plan a été mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux bénéficiaires français.

27.1.2 Description des modèles d'évaluation

PagesJaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en décembre 2007 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe soit 18 %. Compte tenu d'un taux de départ annuel avant ouverture des droits estimé à 3,0 % et d'un taux de dividendes attendu estimé à 5,0 %, la juste valeur d'une option PagesJaunes Groupe a ainsi été évaluée à 1,61 euro pour les résidents fiscaux français (1,62 euro pour les Non-Français) pour un cours du sous-jacent à la date d'attribution de

13,65 euros et un prix d'exercice de 14,46 euros. La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options à savoir le

20 décembre 2007, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

27.1.3 Évolution des plans de stock options sur l'exercice

	Nombre d'options 2007	Prix d'exercice moyen pondéré 2007	Nombre d'options 2006	Prix d'exercice moyen pondéré 2006
Options en circulation en début de période				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	3 735 176	11,72 €	3 748 000	19,30 €
Options attribuées				
Plan de décembre 2007	2 927 900	14,46 €	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
Options additionnelles				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005**	-	-	1 588 512	11,72 €
Options exercées				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	(377 670)	11,72 €	(1 477 170)	17,80 €
Options annulées, rendues caduques				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	(166 677)	11,72 €	(133 166)	18,43 €
Autre mouvement*				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	9 000	19,30 €
Options en circulation en fin de période	6 118 729		3 735 176	
Plan de décembre 2007	2 927 900	14,46 €	-	-
Plan de juin 2005	3 190 829	11,72 €	3 735 176	11,72 €

* Représente les options détenues par des bénéficiaires qui ont été transférés d'une autre entreprise du groupe France Télécom en 2006.

** Représente les options additionnelles du fait du mécanisme d'ajustement lié à la distribution du dividende exceptionnel de 9 euros en 2006.

Aucune option n'est exercable au 31 décembre 2007.

La durée moyenne restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice est de six mois pour le plan de juin 2005 et de 36 mois pour le plan de décembre 2007.

➔ 27.2 Attribution gratuite d'actions

27.2.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant dans une des sociétés du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et des critères de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan.

Au 31 décembre 2007, compte tenu des départs et des annulations intervenus depuis ces attributions et de la non-atteinte des critères de performance fixés pour les exercices 2006 et 2007, il restait 745 440 actions attribuables gratuitement en circulation (1 356 201 au 31 décembre 2006).

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2007.

27.2.2 Description des modèles d'évaluation

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition de deux ans.

27.2.3 Juste valeur des actions attribuées gratuitement

Principales hypothèses - Modèle d'évaluation	Mai 2006	Novembre 2006
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (prix de marché)	21,52 €	23,84 €
Période d'acquisition	2 ans	2 ans
Taux de dividende attendu ⁽¹⁾	5,00 %	5,00 %
Probabilité d'atteinte des conditions de performance à l'origine	100 %	100 %
Juste valeur d'une action	19,47 €	12,57 €

(1) Le dividende exceptionnel de 9,00 euros par action, versé le 24 novembre 2006, a aussi été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des actions attribuées gratuitement le 20 novembre 2006.

La charge représentative du coût de ces plans d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 5 %, est amortie sur la période d'acquisition, soit deux ans. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période. Compte tenu des résultats du Groupe en 2006 et en 2007, les actions consenties en mai 2006 ne pourront être attribuées en raison de la non-atteinte des critères de performance fixés pour les exercices 2006 et 2007. La charge relative à ce premier plan constatée dans les comptes 2006 pour un montant de 2,0 millions d'euros a été annulée par un produit du même montant dans les comptes 2007.

➔ 27.3 Charge relative aux plans de stock options et aux attributions gratuites d'actions

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sur le compte de résultat de l'exercice 2007 s'élève à 5,2 millions d'euros (8,6 millions d'euros en 2006) dont 0,8 million d'euros de charges sociales (2,1 millions d'euros en 2006, Cf. note 8). Les charges sociales sont relatives à l'exercice anticipé de *stock options* en 2006 et en 2007 et à la cotisation patronale de 10 %, instaurée par la loi de financement de la Sécurité sociale 2008, et assise sur la juste valeur des options attribuées en décembre 2007.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

NOTE 28 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Instruments de couverture (cf. note 18)	29 970	17 479
Placements à CT > 3 mois et < 1 an	17	285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 228	55 076
Trésorerie	101 214	72 840
Emprunt bancaire	(1 950 000)	(1 950 000)
Frais d'émission d'emprunts	41 186	47 336
Dette sur instruments de couverture (cf. note 18)	(6 792)	(8 326)
Intérêts courus non échus	(6 845)	(5 645)
Découverts bancaires	(16 709)	(7 510)
Autres dettes financières	(16 070)	(15 303)
Endettement financier brut	(1 955 230)	(1 939 447)
dont courant	(41 463)	(28 458)
dont non courant	(1 913 767)	(1 910 990)
Trésorerie (endettement) net	(1 854 016)	(1 866 607)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de BMTN, d'OPCVM et de comptes bancaires débiteurs. Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

EMPRUNT BANCAIRE

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit *revolving* de 400 millions d'euros.

La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs.

Le prêt à moyen terme a une maturité de sept ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor trois mois et une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007, et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit *revolving* a une maturité de sept ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007.

AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte-courant débiteur avec PagesJaunes Outre-mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

L'évolution des dettes financières s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Solde en début d'exercice	1 939 447	13 313
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(57)	-
Augmentation (diminution) nette	15 840	1 926 134
Solde en fin d'exercice	1 955 230	1 939 447

(1) Entrées de À Ton Service pour 0,1 million d'euros et sorties de Kompass France et Kompass Belgique pour (0,2) million d'euros.

NOTE 29 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

NOTE 30 INSTRUMENTS FINANCIERS

➔ 30.1 Instruments financiers inscrits au bilan

	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39				
		Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)
Actifs disponibles à la vente	207	-	-	207	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 955	-	-	-	1 955	-
Instruments financiers dérivés	29 970	6 904	23 066	-	-	-
Créances clients nettes	517 990	-	-	-	517 990	-
Autres actifs financiers courants	17	17	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	67 397	67 397	-	-	-	-
Trésorerie	3 831	3 831	-	-	-	-
Actifs financiers	621 367	78 148	23 066	207	519 945	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 913 767	-	-	-	-	1 913 767
Découverts bancaires et autres emprunts courants	34 618	-	-	-	-	34 618
Intérêts courus non échus	6 845	-	-	-	-	6 845
Dettes fournisseurs	109 393	-	-	-	-	109 393
Passifs financiers	2 064 623	-	-	-	-	2 064 623

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 18.

Les engagements d'achats d'intérêts minoritaires sont détaillés en note 5.

➔ 30.2 Effet en résultat des instruments financiers

	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39				
		Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)
Produits d'intérêt	3 079	3 079	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(128 999)	-	(5 960)	-	-	(123 039)
Gain (perte) de change	(10)	-	-	-	(10)	-
Décomptabilisations	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	(1 740)	-	-	-	(1 740)	-
Gains nets / (pertes nettes)	(127 671)	3 079	(5 960)	-	(1 750)	(123 039)

NOTE 31 OBJECTIFS POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe, et le Groupe PagesJaunes au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un *cash flow* important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le Groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre 3 et 4 fois la MBO. Au 31 décembre 2007, ce levier s'établissait à 3,6 fois

la MBO, niveau nettement inférieur au maximum de 5,25 fois fixé par la documentation bancaire.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

➔ Risque de taux de change

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

➔ Risque de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des collars.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 28 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 18 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor trois mois constaté au 31 décembre 2007, soit 4,684 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 5,2 millions d'euros.

➔ Sensibilité à une variation de 100 points de base du taux Euribor trois mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Équivalent de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets
Position au bilan	71,2	(1 966,7)	23,2
Sensibilité en résultat	0,7	(19,7)	13,7
Sensibilité en capitaux propres	-	-	49,9

➔ Risque de liquidité

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash *pooling* qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes

Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de *reporting* interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2007, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux *forward* constatée au 31/12/2007, sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		2008		2009-2010		2011-2012		2013 et au-delà	
	Actif	Passif	Intérêts variables	Rembour.	Intérêts variables	Rembour.	Intérêts variables	Rembour.	Intérêts variables	Rembour.
Passif financier										
Emprunt bancaire	-	(1 950,0)	(124,8)	-	(235,5)	-	(239,3)	-	(120,7)	(1 950,0)
Ligne de crédit <i>revolving</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découvert bancaire	-	(16,7)	-	(16,7)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	(6,8)	(6,8)	-	-	-	-	-	-	-
Autres dette financières	-	(16,1)	-	(16,1)	-	-	-	-	-	-
Couverture du risque de taux										
Couverture de flux futurs										
<i>Collars</i> et <i>swap</i> de taux	30,0	(6,8)	8,8	-	6,7	-	4,5	-	-	-

Parallèlement, en cas d'exercice des *puts* consentis dans le cadre des engagements d'achats d'intérêts minoritaires (cf. note 5), la dette évaluée, au bilan au 31 décembre 2007, à 8,7 millions d'euros serait honorée à hauteur de 10,7 millions d'euros en 2011.

dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

➔ Risque de crédit

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2007, l'exposition de PagesJaunes Groupe était de 67 millions d'euros au titre de ses opérations de placement en BMTN et de 30 millions d'euros au titre de la valeur de marché de ses instruments financiers de taux d'intérêt.

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en

➔ Risque actions

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le Groupe ne détient pas d'action propre, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, PagesJaunes Groupe s'est fixée pour objectif de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2008. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

NOTE 32 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES**→ 32.1 Rémunération des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos,

membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité exécutif de PagesJaunes Groupe ou du Comité exécutif de PagesJaunes. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4 879	4 267
dont charges patronales	1 226	1 121
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	48	39
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	2	-
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	205	947
TOTAL	5 134	5 252

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de licenciement.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux levées anticipées et attributions de stock options.

→ 32.2 Transactions avec les parties liées

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces contrats engendrent une charge de 3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 (0,3 million d'euros au titre de l'exercice 2006).

Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

En 2006, les opérations réalisées avec France Télécom (et ses filiales), ancien actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe, représentaient une charge nette de 28,7 millions d'euros.

NOTE 33 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2007				2006
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple	69 901	13 420	42 708	13 773	28 400
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	7 792	7 792	-	-	11 560
Autres prestations	17 599	11 084	4 985	1 530	19 439
Engagements d'achats de biens et services	25 391	18 876	4 985	1 530	30 999
TOTAL	95 292	32 296	47 693	15 303	59 399

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2007 sur des biens et services livrables en 2008.

Engagements conditionnels (en milliers d'euros)	2007				2006
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Avals et cautions	322	-	322	-	329

➔ Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des neuf prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 15,9 millions d'euros en 2007 (16,8 millions d'euros en 2006).

Début 2007, PagesJaunes a renégocié les contrats relatifs aux locaux situés à Sèvres de façon à être titulaire d'un bail en direct avec le propriétaire. Ces locaux, à l'usage de bureaux, faisaient précédemment l'objet d'une sous-location à France Télécom, ancien actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces baux ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007. L'engagement est évalué à 51 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 69,9 millions d'euros dont 13,4 millions d'euros à moins d'un an.

Ces engagements sont détaillés dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2007				2006
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Papier	-	-	-	-	5 471
Impression	6 392	6 392	-	-	3 313
Distribution	1 004	1 004	-	-	1 120
Contenus éditoriaux	396	396	-	-	1 656
TOTAL	7 792	7 792	-	-	11 560

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 235 694 heures au 31 décembre 2007 (177 208 heures au 31 décembre 2006). 4 305 heures ont fait l'objet d'une demande en 2007 de la part de salariés (1 479 heures en 2006).

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2,7 millions d'euros, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7,7 millions d'euros.

➔ Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, PagesJaunes est amenée à conclure avec ses fournisseurs de papier, ses imprimeurs et ses distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes a notamment conclu des contrats trisannuels avec ses imprimeurs, au titre des exercices 2006, 2007, 2008, et avec trois de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009. Il existe également un contrat bisannuel signé avec un papetier couvrant les exercices 2007 et 2008. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes prévisionnels de commandes pour chacune des années mais sans valeur contractuelle minimum, pour un montant estimé à 101,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, dont 68,7 millions d'euros à moins d'un an.

QDQ Media a conclu des contrats similaires avec ses imprimeurs, le montant des volumes prévisionnels s'établit à 2,8 millions d'euros (à moins d'un an).

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2007, tant auprès des fournisseurs de papier et de contenus que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 7,8 millions d'euros.

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006 avec un syndicat bancaire, une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2007.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

NOTE 34 LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- 1. PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a été reprise pour un montant de 1,0 million d'euros en 2006 puis pour un montant de 1,9 million d'euros en 2007 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier.
- 2. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) mène actuellement une enquête sur les relations de PagesJaunes avec les agences de publicité. Bien qu'à ce stade, PagesJaunes n'ait aucun élément lui permettant de connaître l'objet précis de cette enquête et d'en apprécier les éventuelles conséquences, PagesJaunes ne peut exclure que cette enquête ait des conséquences préjudiciables pour elle.
- 3. PagesJaunes Groupe et sa filiale PagesJaunes ont fait l'objet, en 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. Les sociétés ont reçu le 11 décembre 2006 des demandes de rectifications de la part de l'Administration fiscale, portant sur

deux points : (i) PagesJaunes Groupe a constaté, au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros dès 2006 ; (ii) PagesJaunes Groupe et PagesJaunes ont en revanche contesté le second point, concernant une réclamation pour les deux sociétés d'environ 4,8 millions d'euros, intérêts inclus. Elles ont envoyé leurs observations en ce sens à l'Administration fiscale par deux courriers en date du 10 janvier 2007. L'Administration fiscale a purement et simplement abandonné ses demandes de rectifications sur ce second point le 7 mars 2007. Ce second point n'avait pas fait l'objet d'une provision dans les comptes 2006.

- 4. PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Elle demande, à ce titre un million six cent mille euros de dommages et intérêts. Ce dossier en est au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle estime disposer d'éléments favorables, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation dans cette affaire.
- 5. Courant janvier 2007, la société PagesJaunes a été citée devant les Conseils de Prud'Hommes de Caen, Marseille et Lille par trois salariés de la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs forment diverses demandes de rappels de salaires et indemnités et se plaignent d'une situation de travail dissimulé. Ils recherchent notamment la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Ces dossiers en sont au stade de la procédure avant plaidoiries. Tout en disposant d'arguments sérieux pour y répondre, elle ne peut exclure d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001 et stable depuis 2006. Au 31 décembre 2007, il s'élevait à 23, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 1,8 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PagesJaunes a assigné en février 2008 les sociétés Xentral (ex Prodis) et L'Annuaire Universel pour contrefaçon. PagesJaunes entend ainsi défendre ses droits face aux sociétés Xentral et L'Annuaire Universel

qui, en exploitant le site d'annuaire en ligne «pagesjaunes.com» à destination d'un public français, profitent de la notoriété de la marque «PagesJaunes».

NOTE 36 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
Segment PagesJaunes en France					
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Segment International & Filiales					
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Eurodirectory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Edicom	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
Kompass France ⁽¹⁾	France	-	-	100 %	100 %
Kompass Belgium ⁽¹⁾	Belgique	-	-	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Petites Annonces	France	66 %	66 %	100 %	100 %
Horyzon Média	France	66 %	66 %	-	-
Horyzon Clics	France	66 %	66 %	-	-
À Ton Service	France	66 %	100 %	-	-
Société consolidée par intégration proportionnelle					
Segment International & Filiales					
Editus	Luxembourg	49 %	49 %	49 %	49 %

(1) Activités cédées en 2007, cf. note 6.

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

➤ Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	au 31 décembre 2007 net	au 31 décembre 2006 net	Variation
Actif						
Logiciels	2.2	264	64	200	135	65
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles		0		0	120	(120)
Participations	3.2	4 150 140		4 150 140	4 173 274	(23 134)
Créances rattachées à des participations	3.2	15 962		15 962	8 570	7 392
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 166 366	64	4 166 302	4 182 099	(15 797)
Avances & acomptes		52		52	1 394	(1 342)
Créances d'exploitation		29 903		29 903	28 534	(1 369)
Créances clients	3.3	1 024		1 024	1 896	(872)
Fournisseurs débiteurs		0		0	3	(3)
Créances fiscales et sociales		10 803		10 803	17 713	(6 910)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.5	18 076		18 076	8 922	9 154
Créances diverses	3.4	5 628		5 628	6 786	(1 158)
Valeurs mobilières de placement, SICAV et certificats de dépôt	3.5	67 376		67 376	44 897	22 479
Disponibilités	3.5	181		181	252	(71)
Charges constatées d'avance		250		250	28	223
TOTAL ACTIF CIRCULANT		103 390		103 390	81 890	21 500
TOTAL ACTIF		4 269 756	64	4 269 692	4 263 989	5 703

(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	au 31 décembre 2007 net	au 31 décembre 2006 net	Variation
Passif						
Capital				56 129	56 053	76
Prime d'émission				82 951	78 601	4 350
Réserves				23 957	23 928	29
Réserve légale				5 605	5 576	29
Autres réserves				18 352	18 352	0
Report à nouveau				1 070 928	1 147 302	(76 374)
Résultat de l'exercice				220 207	226 726	(6 519)
Provision réglementée				9	0	9
CAPITAUX PROPRES	3.6			1 454 181	1 532 610	(78 429)
Provisions pour charges				961	870	91
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.7			961	870	91
Dettes financières	3.8			2 808 454	2 716 204	92 250
Concours bancaires courants				94	97	(3)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 956 872	1 955 687	1 185
Emprunts et dettes financières diverses				583 026	582 374	652
Comptes-courants				268 462	178 046	90 416
Dettes d'exploitation				4 868	13 956	(9 088)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.9			977	8 225	(7 248)
Dettes fiscales et sociales				3 891	5 731	(1 840)
Dettes diverses	3.9			1 228	349	879
Dettes diverses				810	2	808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0	98	(98)
Dettes filiales (intégration fiscale)				418	249	169
TOTAL DETTES				2 814 550	2 730 509	84 041
TOTAL PASSIF				4 269 692	4 263 989	5 703

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	au 31 décembre 2007	au 31 décembre 2006	Variation
Prestations de services	3.11	6 524	8 208	(1 685)
Produits annexes	3.11	78	96	(18)
Reprises de provisions et transferts de charges		8	367	(359)
Autres produits		0	54	(54)
Produits d'exploitation		6 610	8 726	(2 116)
Achats et prestations de services		13	14	(1)
Achats non stockés matières et fournitures		11	17	(6)
Services extérieurs		837	720	117
Autres services extérieurs		7 792	56 451	(48 659)
Impôts et taxes et versements assimilés		293	574	(281)
Salaires		3 819	3 996	(177)
Charges sociales		1 596	1 555	41
Autres charges		380	268	112
Dotations aux provisions sur actif circulant		64	9	55
Dotations aux provisions sur risques et charges		56	47	9
Charges d'exploitation		14 861	63 651	(48 790)
Résultat d'exploitation		(8 251)	(54 925)	46 674
Différence positive de change		0	0	0
Produits de participations		313 520	274 973	38 547
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		2 858	2 494	364
Autres produits		4 648	0	4 648
Reprises de provisions		15 000	2 762	12 238
Produits financiers		336 026	280 229	55 797
Différence négative de change		10	4	6
Intérêts débiteurs		150 793	18 460	132 333
Dotations aux provisions		35	34	1
Autres charges financières		4 996	384	4 612
Charges financières		155 834	18 882	136 952
Résultat financier	3.12	180 192	261 347	(81 155)
Résultat courant		171 941	206 422	(34 481)
Produits exceptionnels sur opérations en capital et de gestion		42 300	660	41 640
Rep/Prov et dépréciations et transferts de charges		0	49	(49)
Produits exceptionnels		42 300	709	41 591
Charges exceptionnelles sur opérations en capital et de gestion		48 887	7 376	41 511
Amortissements dérogatoires		9	0	9
Charges exceptionnelles		48 896	7 376	41 520
Résultat exceptionnel	3.13	(6 596)	(6 667)	71
Participation des salariés		0	0	0
Impôt sur les bénéfices	4.6	(54 862)	(26 971)	(27 891)
Résultat net		220 207	226 726	(6 519)

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	au 31 décembre 2007
Résultat net	220 207
Opérations d'exploitation	
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	64
- Plus ou moins values de cession d'éléments d'actif	
- Variation des provisions	(14 900)
Capacité d'autofinancement	205 371
- Diminution (augmentation) des créances clients	2 217
- Diminution (augmentation) des autres créances	(8 666)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(7 249)
- Augmentation (diminution) des autres dettes	5 335
- Charges à répartir	
Variation du besoin en fonds de roulement	(8 363)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	197 008
Opérations d'investissement	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9)
- Augmentation (diminution) des dettes sur fournisseurs d'immobilisations	(98)
- Variation des titres de participation et autres créances rattachés	30 742
- Diminution (augmentation) des VMP et autres actifs à long terme	(22 480)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	8 155
Opérations de financement	
- Remboursement Prêt à long terme	
- Emprunts à moyen terme	
- Dividendes versés aux actionnaires	(303 071)
- Augmentation de capital et capitaux propres	4 427
- Augmentation (diminution) des découverts bancaires et emprunts à court terme	1 837
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(296 807)
Variation nette de trésorerie (y compris les comptes courants)	(91 644)

➤ Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Rubriques (en milliers d'euros)	Net au 31 décembre 2007
Actif réalisable et disponible	
Avances et acomptes versés sur commandes (de fournisseurs d'exploitation)	52
Créances clients et comptes rattachés (dont factures à établir)	1 024
Autres créances ⁽¹⁾	20 354
Comptes courants	4 546
OPCVM et Disponibilités	20 184
Créances d'Is	9 606
TOTAL	55 766
Passif exigible	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (hors intérêts courus)	93
Emprunts et dettes financières divers	848 462
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (dont factures non parvenues)	976
Dettes fiscales et sociales	3 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 227
TOTAL	854 649

(1) Dont c/c filiales suite à l'intégration fiscale.

Tableau des filiales et participations 2007

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat (y inclus capital)	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés hors comptes courants	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
CRISTALLERIE 2 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	36	100,00%	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées.
CRISTALLERIE 3 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	36	100,00%	38	38	-	-	-	(4)	-	Données préliminaires non auditées.
CRISTALLERIE 4 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	38	100,00%	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées.
EDICOM 1 rue Chajarat Addour, Quartier Palmier 21000 Casablanca	27	477	100,00%	5 450	5 450	-	-	4 418	630	966	
EURODIRECTORY SA 12-14, bld Grande-Duchesse Charlotte L.1330 LUXEMBOURG	1 625	1 794	100,00%	14 707	14 707	-	-	78	2 277	2 301	Maison mère d'Editus Luxembourg détenue à 49% Données préliminaires non auditées.
HORYZON CLICS 122 rue de Paris 92100 Boulogne Billancourt	N/S	-47	66,00%	1 555	1 555	-	-	2 264	77	-	
HORYZON MEDIA 122 rue de Paris 92100 Boulogne Billancourt	40	414	66,00%	9 157	9 157	-	-	7 897	355	-	
MAPPY 47 rue de Charonne 75011 PARIS	212	3 335	100,00%	10 048	10 048	-	-	12 687	(898)	-	
PAGESJAUNES SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	4 005 038	4 049 697	100,00%	4 005 038	4 005 038	-	-	1 072 891	349 445	309 723	
PAGESJAUNES MARKETING SERVICES 25 Quai Gallieni 92 150 Suresnes	7 275	12 371	100,00%	7 275	7 275	-	-	16 391	929	-	
PAGESJAUNES Outre-mer 5, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres cedex	75	83	100,00%	76	76	-	-	25 683	329	531	
PAGESJAUNES PETITES ANNONCES 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	7 576	17 238	66,00%	5 000	5 000	8 700	-	2 076	(15 997)	-	
QDQ MEDIA Jualian Camarillo, 6A 28037 Madrid-Espagne	5 500	2 955	100,00%	91 719	91 719	7 000	-	47 617	(2 369)	-	
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											

PagesJaunes Groupe

Comptes annuels au 31 décembre 2007

Annexe

1. Description de l'activité	131
2. Règles et méthodes comptables	131
2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges	131
2.2 Immobilisations incorporelles	131
2.3 Participations, autres titres immobilisés	131
2.4 Créances clients	131
2.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	131
2.6 Provisions pour risques et charges	131
2.7 Résultat financier	131
2.8 Impôt sur les sociétés	131
3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	132
3.1 Immobilisations incorporelles	132
3.2 Participations et créances rattachées	132
3.3 Créances clients et provisions pour dépréciation des créances	133
3.4 Créances à plus et moins d'un an	133
3.5 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants	133
3.6 Capital social et variation des capitaux propres	134
3.7 Provisions pour risques et charges	135
3.8 Dettes financières	136
3.9 État des échéances des dettes	137
3.10 Charges à payer	137
3.11 Ventilation du chiffre d'affaires	138
3.12 Résultat financier	138
3.13 Résultat exceptionnel	138
4 Autres	139
4.1 Fiscalité	139
4.2 Engagements hors bilan	139
4.3 Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration	139
4.4 Effectif	140
4.5 Entreprises liées	140
4.6 Intégration fiscale	141
4.7 Événements postérieurs à la clôture	141
4.8 Consolidation	141

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des filiales dont les activités présentent depuis près de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (milliers d'euros).

➔ 2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

➔ 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

➔ 2.3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

➔ 2.4 Créances clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

➔ 2.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités au 31 décembre 2007 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

➔ 2.6 Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de *turnover* retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 63 ans pour les cadres et 61 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 4,75 % pour la charge 2007 ;
- la durée résiduelle probable ancienneté, fixée à 14,18 ans.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

➔ 2.7 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par les dividendes, ainsi que des produits et charges constitués par les placements à court terme, la dette financière, et les comptes courants débiteurs et créditeurs portés par PagesJaunes Groupe.

➔ 2.8 Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre 6 sociétés au 31 décembre 2007.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

➔ 3.1 Immobilisations incorporelles

Brut	1 ^{er} janvier 2007	Acquisition et Virement de poste à poste	Diminution et Virement de poste à poste	31 décembre 2007
Logiciels	135	129	-	264
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	120	-	120	-
TOTAL BRUT	255	129	120	264

Amortissements	1 ^{er} janvier 2007	Dotations	Reprises	31 décembre 2007
Logiciels	-	64	-	64
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	64	-	64

➔ 3.2 Participations et créances rattachées

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre				2006
	% intérêt	Valeur brute	2007 Provision	Valeur nette comptable	
Participations					Valeur nette comptable
Cristallerie 2	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	-	38	-
Edicom	100 %	5 450	-	5 450	5 450
Euro directory	100 %	14 707	-	14 707	14 707
Horyzon Clics	66 %	1 555	-	1 555	-
Horyzon Média	66 %	9 157	-	9 157	-
Kompass Belgium	100 %	-	-	-	1 799
Kompass France	100 %	-	-	-	32 085
Mappy	100 %	10 048	-	10 048	10 048
PagesJaunes	100 %	4 005 038	-	4 005 038	4 005 038
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
PagesJaunes Outre-mer	100 %	76	-	76	76
PagesJaunes Petites Annonces	66 %	5 000	-	5 000	5 000
QDQ Media	100 %	91 719	-	91 719	91 719
TOTAL		4 150 140	-	4 150 140	4 173 274
Créances rattachées					
Kompass Belgium		-	-	-	318
PagesJaunes Petites Annonces		8 774	-	8 774	-
QDQ Media		7 188	-	7 188	8 252
TOTAL		15 962	-	15 962	8 570

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- cession de Kompass France et de Kompass Belgium le 14 mars 2007, pour un prix de cession de 42 300 milliers d'euros ;
- création de Cristallerie 4. Cette société, au capital de 38 milliers d'euros, est sans activité au 31 décembre 2007 ;

- acquisition de 66 % d'Horyzon Média et de 66 % d'Horyzon Clics pour un montant respectivement de 9 157 milliers d'euros et 1 555 milliers d'euros. Les frais d'acquisition de ces participations, d'un montant de 200 milliers d'euros ont été immobilisés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans *pro rata temporis* qui s'élève à 9 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le 11 octobre 2007, PagesJaunes Groupe et le Groupe M6 ont noué un partenariat stratégique sur Internet visant à développer ensemble le site annoncejaunes.fr. Le groupe M6 a pris une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces via une augmentation de capital de 16 000 milliers d'euros.

Enfin PagesJaunes Groupe a consenti un prêt à PagesJaunes Petites Annonces d'un montant total de 8 700 milliers d'euros. Ce prêt, mis en place le 17 octobre 2007 porte intérêt au taux Eonia 12 mois plus 30 points de base et il sera bloqué, en principal et en intérêts, jusqu'à ce que l'équilibre d'exploitation soit atteint par PagesJaunes Petites Annonces.

➔ 3.3 Créances clients et provisions pour dépréciation des créances

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2007	2006
Créances clients brutes	1 024	1 904
Provisions pour dépréciation	-	(9)
Créances clients nettes	1 024	1 895

Ces créances incluent notamment les créances représentatives des prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

➔ 3.4 Créances à plus et moins d'un an

Outre les créances rattachées à des participations, la totalité des créances est à moins d'un an.

➔ 3.5 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2007	2006
Valeurs mobilières de placement, OPCVM et certificats de dépôt	67 376	44 897
Disponibilités	181	-
Autres créances financières	-	252
Compte-courant Horyzon Clics	468	-
Compte-courant Mappy	1 364	-
Compte-courant PagesJaunes Marketing Services	2 714	-
Compte-courant PagesJaunes Outre-mer	-	4 909
Comptes-courants d'intégration fiscale	18 076	8 922
Disponibilités, VMP et comptes courants	90 179	58 980
Autres dettes financières	94	97
Compte-courant PagesJaunes	240 878	176 925
Compte-courant PagesJaunes Petites Annonces	11 542	1 121
Compte-courant PagesJaunes Outre-mer	16 043	-
Comptes-courants d'intégration fiscale	418	249
Endettement financier brut	268 975	178 392
Part à moins d'un an	268 975	178 392
Part à plus d'un an	-	-
Trésorerie (endettement) net ⁽¹⁾	(178 796)	(119 412)

(1) Y compris comptes-courants d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2007, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de BMTN dont la valeur d'acquisition est de 47 242 milliers d'euros et dont la valorisation boursière, fondée sur les valeurs liquidatives au 31 décembre 2007, est de 47 273 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 31 milliers d'euros. Par ailleurs, PagesJaunes Groupe est détentrice, au 31 décembre 2007 d'un certificat de dépôt de 20 003 milliers d'euros. Ce certificat a généré en 2007 un produit financier de 132 milliers d'euros.

Les comptes-courants d'intégration fiscale avec les filiales, présentant un solde net de 17 658 milliers d'euros au 31 décembre 2007, sont constitués de la facturation, à ces filiales, de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2007 due par chacune d'entre elles dans le cadre des conventions d'intégration fiscale entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les autres comptes-courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune de ces filiales, portant intérêt à EONIA majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si la Société est emprunteuse, d'une marge de 1/16^e.

➔ 3.6 Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 128 890 euros au 31 décembre 2007 contre 56 053 356 euros au 31 décembre 2006. Il est composé de 280 644 450 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libelle	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en milliers d'euros
1 ^{er} janvier 2007	Capital au début de l'exercice	280 266 780	0,20	56 053
31 décembre 2007	Capital à la fin de l'exercice	280 644 450	0,20	56 129

La Société a procédé, en 2007, à une augmentation de capital de 75 534 euros, assortie d'une prime d'émission de 4 350 758,40 euros, dans le cadre de l'exercice par anticipation de 377 670 options de souscription d'actions, devenues exerçables, à concurrence de 50 % des options consenties, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006 (cf. ci-après).

Options de souscription d'actions

PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans d'options de souscription d'actions, le premier le 28 juin 2005 et le second le 20 décembre 2007.

Le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 1 854 840 options (377 670 en 2007 et 1 477 170 en 2006) ont ainsi été exercées par anticipation.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2007, compte tenu de cet exercice anticipé d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 190 829 options en circulation (3 735 176 en 2006), dont le prix d'exercice ajusté est désormais de 11,72 euros.

Un second plan a été mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux bénéficiaires français.

Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et des critères de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan. Compte tenu des résultats du Groupe en 2006 et en 2007, le premier plan consenti en mai 2006 ne pourra être attribué en raison de la non-atteinte des critères de performance fixés pour les exercices 2006 et 2007.

Au 31 décembre 2007, compte tenu des départs et des annulations intervenus depuis ces attributions et de la non-atteinte des critères de performance fixés pour les exercices 2006 et 2007, il restait 745 440 actions attribuables gratuitement en circulation (1 356 201 au 31 décembre 2006). Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2007.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2007 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	(en milliers d'euros)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	1 532 610
Augmentation du capital social	76
Augmentation de la prime d'émission	4 349
Dividendes 2007	(303 070)
Résultat de l'exercice	220 207
Provision réglementée	9
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1 454 181

➔ 3.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2007	Total 31 décembre 2006
Variation de la valeur des engagements				
- Valeur totale des engagements en début de période	739	39	778	857
- Coût des services rendus	42	3	45	47
- Coût de l'actualisation	33	2	35	34
- Cotisations versées par les employés				
- Modification du régime				
- Réductions/Liquidations				
- (Gains) ou Pertes actuarielles	97	15	112	(160)
- Prestations payées		(3)	(3)	
- Acquisitions				
- Cessions/Transferts d'activité				
- Variation de périmètre :				
- Autres : (écarts de conversion)				
- Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	911	56	967	778
- Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés				-
- Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	911	56	967	778
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
- Produits financiers sur les actifs de couverture				
- Gains/Pertes sur actifs de couverture				
- Cotisations versées par l'Employeur				
- Cotisations versées par les employés				
- Réductions/Liquidations				
- Prestations payées par le fonds				
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts de conversion)				
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période : (B)				
Couverture financière				
- Situation du régime (A) – (B)	911	56	967	778
- Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(6)		(6)	92
- Coût des services passés non reconnu				
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
- Provision / (Actif) en fin de période	905	56	961	870
- Dont Provision (Actif) : Court terme		3	3	79
- Dont Provision (Actif) : Long terme	905	53	958	791
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	42	3	46	47
- Coût de l'actualisation	33	2	35	34
- Rendement attendu des actifs du régime				
- Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	(1)	15	14	(18)
- Amortissement du coût des services passés				
- Effet de Réductions/Liquidations				
- Cessions/Transferts d'activité				
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
Total Charge de retraite	74	20	94	63

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2007	Total 31 décembre 2006
Évolution de la Provision (Actif)				
- Provision / (Actif) en début de période	831	39	870	807
- Charge de retraite	74	17	91	63
- Cotisations versées par l'employeur				
- Prestations directement payées par l'employeur				
- Variation de périmètre :				
- Autres (écarts d'acquisition)				
- Provision/ (Actif) en fin de période	905	56	961	870
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	74	17	91	63

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2007
Engagements de retraite et assimilés	870	94	(3)	961
Provisions pour risque de change	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	870	94	(3)	961
- dont long terme	791	94	(3)	882
- dont court terme	79			79

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	59	(3)
Résultat financier	35	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et de la médaille du travail.

➔ 3.8 Dettes financières

Les dettes financières de PagesJaunes Groupe s'analysent comme suit, aux 31 décembre 2007 et 2006 :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2007	2006
Concours bancaires courants	94	97
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de Crédit	1 956 872	1 955 687
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	583 026	582 374
Comptes courants avec les entreprises liées	268 462	178 046
TOTAL	2 808 454	2 716 204

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit *revolving* de 400 millions d'euros. La dette avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs.

Le prêt à moyen terme a une maturité de sept ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007, et est remboursable en totalité à l'échéance.

La ligne de crédit *revolving* a une maturité de sept ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est ainsi constitué du nominal du prêt moyen terme, soit 1 950 000 milliers d'euros, ainsi que des intérêts courus sur ce financement, soit 6 872 milliers d'euros.

Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes d'un montant total de 580 millions d'euros. Ces deux emprunts, mis en place respectivement le 1^{er} septembre 2006 et le 23 novembre 2006, portent intérêt à EURIBOR trois mois plus une marge. D'une durée de deux ans, ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. Les intérêts courus non échus sur ces deux emprunts s'élèvent à 3 026 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 374 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Comptes courants

Les comptes courants avec les entreprises liées sont détaillés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2007	2006
Entreprises liées		
PagesJaunes	240 877	176 925
PagesJaunes Outre-mer	16 043	-
PagesJaunes Petites Annonces	11 542	1 121
TOTAL	268 462	178 046

➔ 3.9 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Concours bancaires courants	94	94	-
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de Crédit	1 956 872	6 872	1 950 000
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	583 026	583 026	-
Comptes courants avec les entreprises liées	268 462	268 462	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	977	977	-
Dettes fiscales et sociales	3 891	3 891	-
Autres	810	810	-
TOTAL	2 814 132	864 132	1 950 000

➔ 3.10 Charges à payer

(en milliers d'euros)	Brut
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	877
Dettes fiscales et sociales, TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer	2 468
TOTAL	3 345

➔ 3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 602 milliers d'euros en 2007 contre 8 304 milliers d'euros en 2006.

➔ 3.12 Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 313 520 milliers d'euros en 2007 (274 967 milliers d'euros en 2006) ainsi qu'une reprise de provision sur les titres Kompass France cédés (cf. 3.13).

(en milliers d'euros)	2007	2006
Dividendes	313 520	274 967
Autres produits financiers	7 506	2 500
Reprises de provisions	15 000	2 762
PRODUITS FINANCIERS	336 026	280 229

(en milliers d'euros)	2007	2006
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	150 793	18 460
Autres charges financières	4 997	384
Pertes de change	10	4
Dotations aux provisions financières	35	34
CHARGES FINANCIÈRES	155 834	18 882

➔ 3.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de 6 593 milliers d'euros inclut les valeurs nettes comptables des participations dans Kompass France et Kompass Belgium cédées en mars 2007, soit 48 884 milliers d'euros,

compensées par un prix de cession de 42 300 milliers d'euros et une reprise de provision d'un montant de 15 000 milliers d'euros (reprise de provision constatée en résultat financier).

(en milliers d'euros)	2007	2006
Produits de cession d'actions propres	-	615
Produit de cession	42 300	45
Autres produits exceptionnels	-	49
PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 300	709

(en milliers d'euros)	2007	2006
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	4 314
Autres charges	9	48
Valeur nette comptable des titres cédés	48 884	3 014
CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 896	7 376

4 AUTRES**➔ 4.1 Fiscalité****Situation fiscale latente et différée**

Allègement de la dette future d'impôt	Brut (en milliers d'euros)
Intérêts sur cession de créance	291
Provision pour indemnités de fin de carrière	905
Autres	42
TOTAL	1 238

Les charges constatées en 2007 et au cours des années précédentes, mais réintégréées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 1 238 milliers d'euros, au 31 décembre 2007, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 426 milliers d'euros.

➔ 4.2 Engagements hors bilan**Droit Individuel à la Formation – DIF**

Pour l'année 2008, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2007 bénéficie, au 31 décembre 2007, de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008. Ceci représente un engagement de 1 619 heures au titre de l'année 2008.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit au paragraphe 3.8, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (*Material Subsidiary*), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est payeur du taux variable, soit Euribor, et receveur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
- un *collar*, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de *cap* et d'une vente de *floor*, pour un montant nominal de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce *collar* prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. La prime annuelle sur ce *collar*, payable à terme échu, est d'un montant de 1,9 million d'euros.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable tirée par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. 3.8). Elles font l'objet d'une comptabilisation *prorata temporis*, tant des intérêts sur le *swap* de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le *collar*.

Au 31 décembre 2007, PagesJaunes Groupe constate un produit financier net de 2,7 millions d'euros sur ces opérations.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe a mis en place, en octobre 2006, une ligne de crédit *revolving*, d'un montant de 400 millions d'euros, conclue avec un syndicat constitué de sept banques. Au 31 décembre 2007, cette ligne de crédit *revolving*, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.8, n'était pas tirée.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, de 66 % des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire (sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres. Elles sont exerçables par les deux parties en 2011. Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2,7 millions d'euros, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7,7 millions d'euros.

À cette date, il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

➔ 4.3 Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration

Les jetons de présence et la rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration s'élèvent à 348 milliers d'euros au titre de 2007 et 264 milliers d'euros au titre de 2006.

Par ailleurs, les autres rémunérations allouées aux membres des organes de direction s'élèvent à 678 milliers d'euros.

➔ 4.4 Effectif

Effectif moyen	2007	2006
Cadres	28,0	30,5
Employés	2,8	3,9
TOTAL	30,8	34,4

➔ 4.5 Entreprises liées

Au 31 décembre 2007, PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,75 % par Médiannuaire SAS, contre 54,82 % au 31 décembre 2006.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après :

- les produits et charges constatés en 2006 et 2007 avec chacune des filiales de PagesJaunes Groupe, ainsi que les actifs et les passifs relatifs à ces filiales aux 31 décembre 2006 et 2007 ;

- les encours bilantiels au 31 décembre 2007 relatifs à Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe, ainsi que les produits et les charges d'exploitation constatés avec ces deux sociétés au cours de l'année 2007.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2007 une charge de 3 200 milliers d'euros correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire contre 267 milliers d'euros en 2006.

Autres sociétés du Groupe PagesJaunes

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances	Dettes
Année 2007	Prestations de services	Financiers	Exploitation	Financières		
Edicom	15	-	8	-	23	-
Eurodirectory	33	-	-	-	33	-
Horyzon Clics	-	3	-	-	468	-
Mappy	25	43	-	-	1 394	-
PagesJaunes SA ⁽¹⁾	4 958	-	616	6 367	-	240 878
PagesJaunes Marketing Services	55	148	36	-	2 715	-
PagesJaunes Outre-mer	262	1	-	320	-	16 043
PagesJaunes Petites Annonces ⁽¹⁾	265	189	-	92	-	11 542
QDQ Média ⁽¹⁾	668	-	-	-	672	-
TOTAL	6 281	384	660	6 779	5 305	268 463

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances	Dettes
Année 2006	Prestations de services	Financiers	Exploitation	Financières		
Edicom	12	-	-	-	29	-
Editus	-	14	-	-	-	-
Eurodirectory	13	-	-	-	13	-
Kompass	388	-	-	-	467	19
Kompass Belgium ⁽¹⁾	20	9	-	-	20	-
Mappy	19	-	-	-	22	131
PagesJaunes SA ⁽¹⁾	6 540	-	635	3 672	9 463	176 925
PagesJaunes Marketing Services	100	191	-	-	4 743	99
PagesJaunes Outre-Mer	209	-	-	-	541	-
PagesJaunes Petites Annonces	210	-	-	64	-	1 121
QDQ Média ⁽¹⁾	701	-	-	-	706	-
TOTAL	8 208	214	635	3 736	16 004	178 295

(1) Hors créances rattachées aux participations (cf.3.2) et emprunts (cf.3.8).

➔ 4.6 Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du code général des Impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2007 sont PagesJaunes SA, PagesJaunes Marketing Services, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Mappy, et PagesJaunes Outre-mer. Un gain d'intégration fiscale de 54 862 milliers d'euros a ainsi été constaté en 2007. Par ailleurs, l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe PagesJaunes au titre de l'exercice 2007 s'élève à 125 873 milliers d'euros. PagesJaunes Groupe a déjà versé au 31 décembre 2007 un montant de 135 352 milliers d'euros.

➔ 4.7 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à mentionner depuis la clôture.

➔ 4.8 Consolidation

PagesJaunes Groupe établit ses propres comptes consolidés et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Médiannuaire Holding.

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;
- la ratification des cooptations en qualité d'administrateurs de Messieurs Thomas Geitner et Nicolas Gheysens ;
- un nouveau programme de rachat de titres de la Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - Évènements marquants de l'exercice

L'année 2007 a été caractérisée par un certain nombre de mouvements sur le portefeuille de participations de PagesJaunes Groupe :

- cession de Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services pour un prix de cession de 42,3 millions d'euros ;
- conclusion d'un partenariat stratégique avec le groupe M6 afin de développer le site annoncesjaunes.fr, qui s'est traduit par une prise de participation de 34 % par le groupe M6 dans PagesJaunes Petites Annonces, via une augmentation de capital de 16 millions d'euros réalisée en octobre 2007 ;
- acquisition en octobre et décembre 2007 d'une participation de 66 % dans les sociétés Horyzon Media et Horyzon Clics, régies publicitaires spécialisées sur Internet, pour un prix de revient respectivement de 9,2 millions d'euros et de 1,6 million d'euros ;

- constitution de Cristallerie 4. Cette société, au capital de 38 115 euros, est sans activité au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la Société a procédé à la syndication, en février 2007, de la dette bancaire de 1 950 millions d'euros mise en place fin novembre 2006, afin de financer le versement d'un dividende exceptionnel de 9 euros par action. Cette syndication s'est traduite par une amélioration de la marge payée par PagesJaunes Groupe, qui passe de 185 à 175 points de base, soit une économie de l'ordre de 2 millions d'euros par an.

Enfin, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2005 et à la décision du Conseil d'administration en date du 20 décembre 2007, la Société a procédé à l'attribution de 2,9 millions d'options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice a été fixé à 14,46 euros.

II - Activité de la société / résultats / présentation des comptes annuels

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

➔ Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2007 s'est élevé à 6,6 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2006. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services à l'ensemble de ses filiales.

➔ Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 5,4 millions d'euros en 2007 contre 5,6 millions d'euros en 2006, pour un effectif moyen qui passe de 34 personnes en 2006 à 31 personnes en 2007. Les autres charges d'exploitation passent de 58,1 millions d'euros en 2006 à 9,4 millions d'euros en 2007. Elles comprennent notamment les honoraires d'assistance versés à l'actionnaire majoritaire (3,2 millions d'euros versés à Médiannuaire SAS en 2007, contre un total de 4,8 millions d'euros versés en 2006, dont 0,3 million d'euros à Médiannuaire SAS et 4,5 millions d'euros versés à France Télécom au titre des neuf premiers mois de

l'exercice). Par ailleurs, en 2006, PagesJaunes Groupe a encouru, dans le cadre de la mise en place d'un financement bancaire de 2 350 millions d'euros, des frais d'un montant de 47,5 millions d'euros.

Le Résultat d'exploitation de PagesJaunes Groupe pour l'année 2007 est déficitaire de 8,3 millions d'euros en 2007 contre un déficit d'exploitation de 54,9 millions d'euros en 2006.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers d'un montant de 336,0 millions d'euros en 2007 (280,2 millions d'euros en 2006) proviennent principalement des dividendes reçus des filiales, qui représentent 313,5 millions d'euros en 2007 (275,0 millions d'euros en 2006). Ils incluent en outre une reprise de provision de 15,0 millions d'euros sur Kompass France. Les charges financières, d'un montant de 155,8 millions d'euros (18,9 millions d'euros en 2006) sont principalement constituées de la charge d'intérêts constatée sur l'emprunt de 1 950 millions d'euros, dont le taux moyen s'est établi à environ 5,85 % en 2007 après prise en compte de l'incidence favorable des couvertures de taux d'intérêt mises en place fin 2006.

Elles comprennent aussi les intérêts constatés sur les emprunts et les comptes courants créditeurs avec les filiales.

Le résultat financier net s'élève ainsi à 180,2 millions d'euros en 2007 contre 261,3 millions d'euros en 2006.

ANALYSE DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 6,6 millions d'euros contre un déficit de 6,7 millions d'euros en 2006. Il provient principalement de la constatation de pertes sur les cessions des participations dans Kompass France et Kompass Belgium, compensées à hauteur de 15,0 millions d'euros par une reprise de provision constatée en produit financier.

ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont

donné leur accord pour être membres de ce groupe. Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, Cristallerie 2 et Cristallerie 3. PagesJaunes Groupe a ainsi constaté un produit d'impôt net de 54,9 millions d'euros en 2007 contre un produit de 27,0 millions d'euros en 2006, ces deux montants représentant un gain d'intégration fiscale.

RÉSULTAT NET

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 220,2 millions d'euros en 2007 contre 226,7 millions d'euros en 2006.

LIQUIDITÉS ET SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2007, PagesJaunes Groupe présente une position de trésorerie nette créditrice de 178,8 millions d'euros (119,4 millions d'euros au 31 décembre 2006), principalement constituée des comptes courants débiteurs et des emprunts avec ses filiales, ainsi que de valeurs mobilières de placement d'un montant de 67,4 millions d'euros. PagesJaunes Groupe constate par ailleurs à cette date une dette bancaire à moyen terme de 1 950 millions d'euros, ainsi que des emprunts à moyen terme auprès de sociétés liées pour 580 millions d'euros.

III - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 220 207 377,91 euros comme suit :

- l'affectation du montant de 7 553,40 euros à la réserve légale pour la porter à 5 612 889,00 euros ;
- le versement d'un dividende de 0,96 euro par action, compte tenu du report à nouveau antérieur de 1 070 927 808,70 euros ;
- le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement à partir du 14 mai 2007.

Le montant global du dividende s'élèverait en conséquence au maximum à 269 418 672 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues

par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽¹⁾
2005	278 789 610	1,02	Sans avoir fiscal ⁽²⁾
2006	280 266 780	1,08	Sans avoir fiscal ⁽³⁾

(1) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (ne concerne que l'exercice 2004).

(2) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2005).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2006).

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de donner en conséquence quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

IV - Capital social - répartition

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous

rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2007 :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7	54,7
Salariés	1 391 648	0,5	0,5
Public	125 612 615	44,8	44,8
Auto-détention	0	0,0	0,0
TOTAL	280 644 450	100,0	100,0

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de 26 mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 26 juin 2009	-	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 605 336 euros	10 % du capital, soit 5 605 336 euros
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois 26 juin 2009		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 26 juin 2009	-	1 120 000 euros, soit environ 2 % du capital social

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 29 avril 2008 de procéder au renouvellement de l'autorisation

V - Conventions et engagement visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2007 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2007 :

- un contrat signé avec PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving* de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services signé avec Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- l'application à Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général, du régime de retraite supplémentaire (art. 83 du CGI). Cet engagement avait été préalablement autorisé par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007.

Par ailleurs, il est proposé à votre Assemblée générale, dans sa 8^e résolution, d'approuver l'engagement dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire tel que décrit dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par PagesJaunes, le versement :

- d'une part, d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté ;
- d'autre part, d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à 15 mois de salaire.

Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes ou PagesJaunes Groupe au cours des 12 derniers mois.

Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder 21 mois de salaire.

Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Michel Datchary.

En application de l'article 17 de loi du 21 août 2007 (loi TEPA), le Conseil d'administration a approuvé la modification de ce contrat de travail visant à compléter l'article 11 du contrat de travail de Monsieur Michel Datchary, pour y insérer une condition de performance.

Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue pour le versement de l'indemnité de rupture prévue dans le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary a été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle des derniers comptes consolidés annuels de PagesJaunes Groupe arrêtés par le Conseil d'administration à la date de la rupture (« la MBO ») soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Michel Datchary ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Michel Datchary d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Enfin, pour mémoire, Monsieur Michel Datchary est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

VI - Situation des mandataires sociaux et des administrateurs

Aucun mandat ne vient à échéance à la date de la présente assemblée.

Le tableau détaillant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2007 figure au chapitre 14 du présent document.

➤ Anciens mandataires de PagesJaunes Groupe ayant exercé un mandat au cours de l'exercice 2007

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Mattia CAPRIOLI	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité d'audit	12 octobre 2006	26 juillet 2007	Salarié de KKR Administrateur d'AVR Administrateur de Selenia Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Médiannuaire Holding
Johannes HUTH	Administrateur	12 octobre 2006	26 juillet 2007	Salarié de KKR Administrateur de KKR & Co Limited (Royaume-Uni) Président de KKR & Co SAS Président du Conseil de surveillance d'ATU Holding GmbH (Allemagne) Président du Conseil de surveillance de MTU Aero Engines GmbH (Allemagne) Président du Conseil de surveillance de MTU Aero Engines Holding AG (Allemagne) Président du Conseil de surveillance Wincor Nixdorf GmbH (Allemagne) Président adjoint du Conseil de surveillance de Zumbotel (Autriche) Membre du Conseil de surveillance NXP BV (Pays-Bas) Administrateur de Rally Lux Holding One S.à.r.l (Luxembourg) Administrateur de Rally Lux Holding Two S.à.r.l (Luxembourg) Administrateur de DEMAG S.à.r.l (Luxembourg) Président et administrateur de Selenia FL (Italie) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de surveillance Wincor Nixdorf AG (Allemagne)

La ratification des cooptations de Messieurs Thomas Geitner et Nicolas Gheysens sera soumise à votre Assemblée générale.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 juillet 2007, a en effet coopté :

- Monsieur Thomas Geitner comme administrateur en remplacement de Monsieur Johannes Huth démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale

ordinaire appelée en 2009 à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 ;

- et Monsieur Nicolas Gheysens comme administrateur en remplacement de Monsieur Mattia Caprioli démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2009 à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

VII - Rémunération totale et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe par PagesJaunes Groupe

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport de la rémunération totale ainsi que des avantages de toute nature alloués, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, par PagesJaunes

Groupe, pendant l'exercice écoulé, à chacun de ses mandataires sociaux à cette même date. Il doit également être indiqué les éléments ci-dessus reçus de sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe et de la société contrôlant PagesJaunes Groupe.

Le montant global des rémunérations totales et des avantages de toute nature alloués à chaque mandataire social est le suivant :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(en euros)										
Mattia Caprioli ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	19 051	-
François de Carbonnel	-	-	-	-	-	-	-	-	38 102	63 000
Élie Cohen	-	-	-	-	-	-	-	-	33 022	52 000
Michel Datchary, Directeur général	375 000	300 000	282 320	403 269 dont 143 519*	-	-	20 595	19 329	27 942	-
Abeille Deniau ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	27 942	-
Jacques Garaïalde ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	34 292	-
Jean-Christophe Germani ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	25 401	-
Thomas Geitner ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	8 891	-
Nicolas Gheysens ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	16 511	-
Reinhard Gorenflos ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Johannes Huth ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hugues Lepic ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	29 212	-
Jean-Claude Marceau	-	-	-	-	-	-	-	-	27 942	-
Médiannuaire représentée par Ahmet Faralyali ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	20 321	-
Rémy Sautter	-	-	-	-	-	-	-	-	39 372	54 600

* Levées d'actions exercées à titre anticipé.

(1) Abeille Deniau a été élue administrateur représentant le personnel le 8 juin 2006.

(2) A été coopté par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

(3) A été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 20 novembre 2006.

(4) A été coopté par le Conseil d'administration du 26 juillet 2007, la ratification de la cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale du 29 avril 2008.

En 2007 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 80 % maximum du salaire de base, reposant :

- pour 35 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur le *leadership* de PagesJaunes Groupe, la mise en place et la réussite des plans d'actions ainsi que le mouvement du portefeuille d'activités ;
- et pour 65 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé en 2006 de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44 collaborateurs de PagesJaunes Groupe était de

679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus est intervenu en deux versements, 100 000 euros ont été payés en 2006, deux mois après la réalisation effective de la cession, et 200 000 euros ont été payés en 2007 12 mois après la réalisation effective de la cession.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2007 s'élève à 348 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a porté à 350 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 12 000 euros de fixe forfaitaire annuel par administrateur ;
- 2 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 1 000 euros par réunion d'un comité ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour chaque Président (du Conseil d'administration ou d'un comité).

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des comités en 2007, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant non distribué au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 de fixer à 365 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

VIII - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(en euros)										
Abeille Deniau	51 148	42 156	6 322	11 575 dont 5 903*	7 377	6 392	-	-	-	-
Jean-Claude Marceau	73 002	69 372	44 957	50 370 dont 5 635*	12 238	11 401	-	-	-	-

* Levées d'actions exercées à titre anticipé (cf. section 17.2).

IX - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2007 par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part de la société contrôlant PagesJaunes Groupe

Néant

X - Engagements de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary comporte une obligation de non-concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non-concurrence, si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Monsieur Michel Datchary.

Le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par PagesJaunes, le versement :

- d'une part, d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté ;
- d'autre part, d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à 15 mois de salaire.

Pour le calcul de ces indemnités, sera prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes ou PagesJaunes Groupe au cours des 12 derniers mois.

Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder 21 mois de salaire.

Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Michel Datchary.

La société n'a pris aucun des engagements visés au premier paragraphe ci-dessus au cours de l'exercice.

En application de l'article 17 de loi du 21 août 2007 (loi TEPA), le Conseil d'administration a approuvé la modification de ce contrat de travail visant à compléter l'article 11 du contrat de travail de Monsieur Michel Datchary, pour y insérer une condition de performance.

Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue pour le versement de l'indemnité de rupture prévue dans le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary a été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle des derniers comptes consolidés annuels de PagesJaunes Groupe arrêtés par le Conseil d'administration à la date de la rupture (« la MBO ») soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années.

Il est proposé à votre Assemblée générale, dans sa 8^e résolution, en application des articles L. 225-42-1 et L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver l'engagement tel que décrit dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire au titre de son contrat de travail avec la société PagesJaunes, société contrôlée par PagesJaunes Groupe.

XI - Options de souscription ou d'achat d'actions PagesJaunes

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION PAGESJAUNES GROUPE

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué à certains de ses salariés un total de 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,36 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,3 euros par action.

Le 20 décembre 2007, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué à certains de ses salariés un total de 2 927 900 options

de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,04 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 14,46 euros par action.

Le tableau ci-dessous présente le plan d'options de souscription d'actions de PagesJaunes Groupe dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société et qui a été adopté conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale mixte de la société PagesJaunes Groupe du 12 avril 2005.

Options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options consenties en 2007	A. Deniau : 1 700	14,46	20/12/2010	20/12/2017
Options levées en 2007	0	11,72*	N/A	N/A

* Compte tenu de l'ajustement du prix de souscription à la suite de la distribution d'un dividende exceptionnel par l'Assemblée générale du 20 novembre 2006.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE PAGESJAUNES GROUPE

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce,

afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai et 20 novembre 2006.

Actions gratuites PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social	Nombre d'actions gratuites attribuées	Point de départ de l'acquisition des actions
Actions attribuées en 2007	-	
Actions cédées en 2007	N/A	

XII - Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres PagesJaunes Groupe

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Jacques Garaïalde	Acquisition de 10 actions	19 février 2007	16,35 euros	164,67 euros
Michel Datchary	Acquisition de 5 000 actions	19 décembre 2007	13,65 euros	68 663,82 euros

XIII - Opérations réalisées par PagesJaunes Groupe sur ses propres titres durant l'exercice et nouveau programme de rachat d'actions de la Société

Nous vous proposons de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 d'acheter des actions de la Société, puis d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 20 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 561 288 900 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 14 février 2008, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peuvent être effectués, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société en application de la 10^e résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2008 ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

XIV - Événements post-clôture significatifs

Néant

XV - Résolutions à caractère extraordinaire

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS ORDINAIRES

En relation avec la 5^e résolution précédemment soumise à votre approbation, en votre formation ordinaire, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 10^e résolution, d'autoriser, pendant une période de 18 mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions ordinaires PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution qui vous est soumise en votre formation ordinaire, et, en conséquence, de réduire le capital.

Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

Le Conseil d'administration déciderait que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'Assemblée délèguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Le tableau des délégations financières accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure dans le document de référence de la société à la section 21.1.1.

XVI - Rapport social

Au 31 décembre 2007, l'effectif de PagesJaunes Groupe était de 31 personnes (34 personnes en fin d'année 2006 contre 31 personnes fin 2005), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations relatives aux effectifs du Groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2007 de PagesJaunes Groupe.

XVII - Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, la société développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ceux-ci sont constitués des meilleurs spécialistes

dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII - Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Il s'attache à limiter au mieux les impacts environnementaux. S'agissant des activités exercées directement par le Groupe, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres : d'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier et, d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Afin de limiter l'impact lié à la production et la mise en circulation des annuaires imprimés, le Groupe a instauré des procédures visant à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;
- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 71 070 tonnes pour l'année 2007, contre 63 470 tonnes pour l'année 2006 et 66 732 tonnes pour l'année 2005. Les annuaires imprimés de certaines grandes villes de Province ont fait l'objet d'opérations de distribution plus large en 2007 (distribution « toutes boîtes », distribution ciblée aux nouveaux emménagés et aux résidences secondaires) en vue d'en soutenir l'usage.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt/reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

En parallèle de ces actions visant à organiser et à faciliter le recyclage du papier consommé pour la fabrication des annuaires, PagesJaunes a participé de façon active à la création d'un éco-organisme, la SAS EcoFolio.

Cette société a été créée à la suite de la publication, en mars 2006, d'un décret posant les bases d'une filière d'aide financière aux collectivités locales et territoriales pour la récupération et le recyclage des imprimés en fin de vie.

PagesJaunes s'inscrit donc dans une politique volontariste de contribution au financement de cette filière par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (l'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

La société EcoFolio collecte ainsi les contributions de tous les éditeurs, assujettis au sens du décret de mars 2006, et verse des soutiens financiers aux collectivités locales ou territoriales.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

XIX - Description des principaux risques et incertitudes

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La documentation relative aux financements bancaires de PagesJaunes Groupe prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Au titre de la convention de crédit en date du 24 octobre 2006, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 5,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2008, de 4,85 du 30 septembre 2008 au 30 juin 2009, de 4,40 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 4,25 au 30 septembre 2010, de 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et de 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2009, de 3,50 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et de 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Par ailleurs, le Groupe PagesJaunes a mis en place en juin 2007 une gestion de trésorerie centralisée avec un système de *cash pooling* qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un

pivot PagesJaunes Groupe. Cet outil de gestion des liquidités associé à un système de *reporting* interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le recours aux moyens de financement en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *collars*.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent dans les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe figurant dans la section 20.1 (Informations financières historiques) en note 28 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 18 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor trois mois constaté au 31 décembre 2007, soit 4,684 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel avant impôt de l'ordre de 5,2 millions d'euros.

RISQUES DE CONTREPARTIE

PagesJaunes Groupe a mis en place une politique de contrôle du risque de contrepartie. Le risque direct de contrepartie, lié à l'insolvabilité de l'émetteur du titre, et le risque indirect de contrepartie, lié à l'insolvabilité de l'intermédiaire du placement d'un titre, sont considérés comme faible par le Groupe.

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. Elle fixe également un montant maximum pour des risques autres que de taux (actions, obligataires) et impose une durée maximum de placement (généralement inférieure à un an) au-delà de laquelle l'autorisation du Directeur général voire une décision du Conseil d'administration est obligatoire.

En pratique, les placements sont conclus pour une durée maximale de trois mois et portent sur des produits de taux de type BMTN ou certificat de dépôt émis par des institutions financières disposant d'une note de crédit long terme qui est généralement supérieure à AA - (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). De la sorte, PagesJaunes Groupe limite le risque de contrepartie mutualisé (défaillance de l'une des contreparties d'une OPCVM par exemple) et le risque de contrepartie

temporel (risque de non-rachat du titre avant son échéance, représentant un risque d'illiquidité).

Les couvertures de taux d'intérêt font l'objet des mêmes contraintes et ont été conclues avec des institutions financières disposant d'une note de crédit long terme supérieure à AA - (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's).

RISQUES SUR ACTIONS

PagesJaunes Groupe estime que le risque en actions n'est pas significatif dans la mesure où le Groupe ne détient pas d'action propre, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés actions.

XX - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice 2007 ont représenté un montant de 6 749 euros.

XXI - Perspectives d'évolution

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

- un chiffre d'affaires Internet qui représente près de 40 % du chiffre d'affaires consolidé, confirmant la position de leader français de la publicité locale sur Internet ;
- une croissance de la MBO supérieure à 8 % grâce à un retour à un fort levier opérationnel.

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2008. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

OBJECTIFS FINANCIERS

Pour 2008, à périmètre identique, PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants :

- une croissance du chiffre d'affaires consolidé supérieure à 5 %, soutenue par une croissance du chiffre d'affaires Internet de plus de 25 % ;

XXII - Marche des affaires des principales filiales

SEGMENT 1 : PAGESJAUNES EN FRANCE

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 071,8 millions d'euros en 2007, en progression de 5,8 % par rapport à 2006. Cette évolution résulte de la croissance du chiffre d'affaires des services en ligne, portée par le développement soutenu des activités Internet et, dans une moindre mesure, par la poursuite de la montée en puissance des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) lancées fin 2005. Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est quasi stable par rapport à 2006.

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en progression de 7,9 % par rapport à 2006 à 517,6 millions d'euros, et le taux de marge sur chiffre d'affaires s'améliore de près d'un point à 48,3 %.

SEGMENT 2 : INTERNATIONAL ET FILIALES

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales, hors activités cédées en mars 2007 (Kompas France et Kompas Belgique) s'élève à

93,8 millions d'euros en 2007, en progression de 9,2 % par rapport à 2006. Cette croissance résulte notamment de la croissance des activités en ligne en Espagne, du lancement début 2007 de la nouvelle activité de petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr », et de la consolidation, depuis octobre 2007, des sociétés de régie publicitaire sur Internet Horyzon Média et Horyzon Clics.

➔ Activité Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités annuaires B to C s'élève à 61,8 millions d'euros en 2007, en progression de 5,8 % par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media atteint 47,6 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2006, tirée par la croissance de 25,2 % du chiffre d'affaires des services en ligne (QDQ.com), qui représentent 22,8 % des revenus de QDQ Media en 2007 contre 19,2 % en 2006. La stabilité des revenus imprimés de QDQ Media, à 36,5 millions d'euros, provient d'une baisse de la pression sur la conquête de nouveaux clients du fait d'un retard dans la planification et le recrutement de ressources commerciales. QDQ Media met en place début 2008 une nouvelle organisation commerciale dont les effets positifs sont attendus sur l'exercice 2008. Globalement, le nombre d'annonceurs est en baisse de 5,4 %, avec 77 200 annonceurs en 2007 contre 81 600 annonceurs en 2006, tandis que le chiffre d'affaires moyen par annonceur est en hausse de 9,2 % à 606 euros en 2007 contre 555 euros en 2006.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C (Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc) s'élève à 14,2 millions d'euros en 2007, soit une progression de 7,6 % par rapport à 2006, grâce notamment à la croissance des activités annuaires en ligne et petites annonces au Luxembourg, et des annuaires imprimés et en ligne Télécontact au Maroc.

➔ Activité Régie Publicitaire

PagesJaunes Groupe a pris, le 11 octobre 2007, une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaires spécialisées sur Internet, participation portée à 66 % fin décembre 2007. Cette acquisition permet à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne nationale de type affichage. En plus de la régie des sites pagesjaunes.fr et annoncesjaunes.fr qu'elle détient déjà, Horyzon Média se verra confier la régie publicitaire de mappy.com dès janvier 2008. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Média devrait représenter un taux de reach total proche de 73 %, permettant d'offrir aux annonceurs la plus importante couverture des internautes français.

Les résultats des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics sont consolidés au sein du Groupe PagesJaunes depuis octobre 2007, avec un chiffre d'affaires réalisé au quatrième trimestre 2007 de 1,1 million d'euros¹⁰.

➔ Activité Petites Annonces en ligne

PagesJaunes Petites Annonces a acquis 5 400 clients en 2007, et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros, essentiellement au second semestre 2007 grâce aux 3 900 clients en portefeuille au

31 décembre 2007, dont 2 500 payants. Le site annoncesjaunes.fr a enregistré 831 000 visiteurs uniques au mois de décembre 2007 ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles en ligne les plus visités en France. Plus de 400 000 petites annonces étaient répertoriées sur « annoncesjaunes.fr » au 31 décembre 2007.

➔ Activité Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 29,0 millions d'euros en 2007, en hausse de 5,5 % par rapport à 2006. La croissance soutenue du chiffre d'affaires publicitaire réalisé par la société Mappy a fait plus que compenser le repli des revenus de PagesJaunes Marketing Services (marketing direct), qui n'a pas bénéficié sur l'ensemble de l'année 2007 du renforcement de ses moyens commerciaux réalisé au cours du 1^{er} semestre.

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales est déficitaire de 8,7 millions d'euros en 2007 contre un bénéfice de 3,7 millions d'euros en 2006, compte tenu notamment des pertes de PagesJaunes Petites Annonces, qui supporte les coûts de lancement, de communication et de commercialisation de son site annoncesjaunes.fr, et qui ne sont que partiellement compensés par la montée en puissance progressive de ses revenus.

En raison d'une moindre conquête d'annonceurs par rapport à 2006 et de la légère relance de ses dépenses de communication, la marge brute opérationnelle de QDQ Media est légèrement déficitaire en 2007. La réorganisation commerciale en cours et le nouveau découpage des annuaires imprimés dans certaines grandes villes espagnoles devraient permettre à QDQ Media d'enregistrer une marge brute opérationnelle positive en 2008. Dans le même temps, la maîtrise de ses coûts éditoriaux et de ses coûts commerciaux permet à QDQ de confirmer en 2007 la poursuite de l'amélioration de sa marge brute¹¹, avec une croissance de 9,6 % par rapport à 2006 pour un chiffre d'affaires en hausse de 5,4 %.

Les sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, consolidées depuis le 1^{er} octobre 2007, contribuent positivement à la marge brute opérationnelle du segment International et Filiales sur le quatrième trimestre 2007.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres,

Le Conseil d'administration

10. Chiffre d'affaires uniquement constitué des commissions versées par les annonceurs.

11. La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts éditoriaux et les coûts commerciaux, en grande majorité variables.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)

Nature des indications	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (euros)	54 810 000	55 757 922	55 757 922	56 053 356	56 128 890
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	182 700	278 789 610	278 789 610	280 266 780	280 644 450
2 - Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT	847 610	4 971	9 827	9 827	6 602
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	336 064	3 953 234	236 001	196 911	150 500
c) Impôts sur les bénéfices	107 156	107 156	-6 611	-26 971	-54 862
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	26 778	0	0	0	
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	167 924	3 948 522	242 143	226 726	220 207
f) Montant des bénéfices distribués en n+1	235 957	259 274	284 365	303 070	
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	1 106	13,80	0,87	0,80	0,73
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	919	14,16	0,87	0,81	0,78
c) Dividende versé à chaque action	1 291	0,93	1,02	1,08	0,00
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 970	17	27	34	31
b) Montant de la masse salariale	141 457	2 074	3 969	3 996	3 819
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	57 113	1 125	1 587	1 555	1 596

20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 29 avril 2008 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

Mesdames et Messieurs,

Le présent rapport a pour objet (i) d'informer l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2, du Code de commerce, de la réalisation des opérations d'achat d'actions dans le cadre du programme de rachat que l'Assemblée générale a autorisé

le 26 avril 2007 (cinquième résolution) et (ii) de présenter le nouveau programme de rachat sur lequel l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe du 29 avril 2008 sera appelée à statuer (5^e résolution).

Ce document a été établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Bilan du programme de rachat autorisé le 26 avril 2007 (programme de rachat 2007)

Lors de l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007, les actionnaires de PagesJaunes Groupe ont autorisé la Société, dans la cinquième résolution adoptée par cette assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société (le « programme de rachat 2007 »).

1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT 2007

Les principales caractéristiques du programme de rachat 2007 sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 25 euros par action ; En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 700 666 950 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 15 février 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2008 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, dans les conditions et limites prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du programme de rachat 2007 étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres

du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de réduire le capital de la Société, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 du projet de résolution qui lui sera soumis et visant à autoriser la Société à réduire son capital ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

1.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT 2007

À la date du 26 avril 2007, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le programme de rachat 2007, la Société ne détenait, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat 2007 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 14 février 2008

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 26 avril 2007	280 266 780
Capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 26 avril 2007	0
Nombre de titres achetés entre le 26 avril 2007 et le 14 février 2008	0
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	-
Nombre de titres vendus entre le 26 avril 2007 et le 14 février 2008	0
Nombre de titres transférés entre le 26 avril 2007 et le 14 février 2008	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 14 février 2008	0
Valeur comptable du portefeuille au 14 février 2008 (euros)	0
Valeur de marché du portefeuille au 14 février 2008 (euros)	0

TABLEAUX DE DÉCLARATIONS SYNTHÉTIQUES

Les tableaux ci-après reprennent, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au 14 février 2008 ainsi que les opérations réalisées, au comptant au titre du programme de rachat 2007 (au 14 février 2008).

➔ 1.2.1 Détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au 14 février 2008

Néant

➔ 1.2.2 Opérations réalisées au comptant au 14 février 2008

Néant.

2. Programme de rachat soumis à l'Assemblée générale du 29 avril 2008 (programme de rachat 2008)

2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

À cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2008 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 et d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital de la Société existant au jour de l'assemblée (le «**programme de rachat 2008**»).

2.2 DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PAGESJAUNES GROUPE DEVANT AUTORISER LE PROGRAMME DE RACHAT 2008

Le programme de rachat 2008 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe du 29 avril 2008.

2.3 NOMBRE DE TITRES DE CAPITAL DÉTENUS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIÉTÉ

Au 14 février 2008, la Société ne détenait directement ou indirectement aucune action.

2.4 RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS

Non applicable.

2.5 OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du programme de rachat 2008 seraient :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société, en application de la 10^e résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2008 visant à autoriser la Société à réduire son capital ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

2.6 PART MAXIMALE DU CAPITAL OBJET DU PROGRAMME DE RACHAT 2008 ET NOMBRE MAXIMAL DE TITRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACQUIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

La part maximale que PagesJaunes Groupe pourrait acquérir dans le cadre du programme de rachat 2008 est de 10 % du montant du capital de la Société au jour de l'assemblée du 29 avril 2008.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis dans le cadre du programme de rachat 2008 est de 28 064 445 actions, sur la base du capital social au 14 février 2008.

2.7 PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Le prix maximum d'achat serait de 20 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait en conséquence à 561 288 900 euros, sur la base d'un prix maximum d'achat de 20 euros par action et du capital social au 14 février 2008.

2.8 CARACTÉRISTIQUES DES TITRES OBJET DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

Les titres de PagesJaunes Groupe objet du programme de rachat 2008 sont des actions ordinaires.

2.9 DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

Le programme de rachat 2008 serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 29 octobre 2009.

2.10 AUTRES MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT 2008

L'acquisition ou le transfert de ces actions pourraient être effectués, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent rapport sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Sera en conséquence soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2008 un projet de résolution tendant à donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la mise en œuvre du programme de rachat 2008 dans les conditions décrites ci-dessus.

20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation (note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment, en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société), revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Dominique DESCOURS

Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2007, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société, revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- s'agissant des provisions pour risques et charges, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 février 2008.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Dominique DESCOURS

Jeremy THURBIN

20.6 Politique de distribution des dividendes

Distribution exceptionnelle de réserves

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur le

poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

Dividende au titre de l'exercice 2006

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2007 a décidé le versement d'un dividende de 1,08 euro par action.

Dividende au titre de l'exercice 2007

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 14 février 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 29 avril 2008, le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2007. Il est précisé que l'objectif de

distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 33 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont

parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 14 février 2008, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

20.9 Honoraires des contrôleurs légaux

(montants en milliers d'euros)	Ernst & Young				Deloitte			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	364	603	96 %	99 %	414	724	97 %	99 %
- Dont PagesJaunes Groupe	168	220	45 %	36 %	168	220	39 %	30 %
- Dont filiales intégrées globalement	196	383	52 %	63 %	246	504	58 %	69 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	14	7	4 %	1 %	13	7	3 %	1 %
- Dont PagesJaunes Groupe	12		3 %	0 %	12		3 %	0 %
- Dont filiales intégrées globalement	2	7	1 %	1 %	1	7	0 %	1 %
Sous-total	378	610	100 %	100 %	427	731	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, Fiscal, Social								
Autres								
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	378	610	100 %	100 %	427	731	100 %	100 %

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social	163
21.1.1 Capital social	163
21.1.2 Actions non représentatives du capital	164
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	164
21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	167
21.2 Acte constitutif et statuts	168
21.2.1 Objet social	168
21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	172
21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	174
21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	174
21.2.5 Clause de modification du capital	174

21.1 Capital social

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 Capital social

À la date d'enregistrement du présent document de référence le capital social s'élève à 56 128 890 euros divisé en 280 644 450 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de 26 mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 26 juin 2009	-	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 605 336 euros	10 % du capital, soit 5 605 336 euros
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois 26 juin 2009		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 26 juin 2009	-	1 120 000 euros, soit environ 2 % du capital social

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 29 avril 2008 de procéder au renouvellement de l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois.

Le texte intégral des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2008 figure en annexe au présent document.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2007 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, tel que modifié, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour

attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le

recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à la présente délégation prise par l'assemblée du 26 avril 2007, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale Mixte du 29 avril 2008 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

TITRES DE CRÉANCE

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

PLANS D'OPTIONS

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions suivantes :

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de 20 séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date des présentes.

Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 20 décembre 2007.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires sont les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de cette Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne peut représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de la décision d'attribution.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- et plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution gratuite d'actions, dont les modalités sont détaillées au chapitre 17.

➔ Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

➔ Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

➔ Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la société figurent au Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action (en euros)	Montant total de la prime d'émission (en euros)	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)
Assemblée générale mixte du 10 mars 1999	Passage à l'euro Augmentation du capital par prélèvement sur le poste « autres réserves »	-	3 140 868,78 F	-	-	3 654 000	12 180	300
Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2000	Augmentation du capital suite à apport de France Télécom	170 520	51 156 000,00 €	547,77	42 249 363	54 810 000	182 700	300
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000	274 050 000	0,20
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10	52 609 671	55 757 922	278 789 610	0,20
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60	25 990 960,40	56 053 356	280 266 780	0,20
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52	4 350 758,40	56 128 890	280 644 450	0,20

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en Bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260,00 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en 2 périodes, offrant aux actionnaires

le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la première semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action

et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la seconde semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

NANTISSEMENTS

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en euros
Mars 2007	15,24	16,51	16,34	16 938 663	267 737 208
Avril 2007	16,21	17,03	17,03	10 541 499	173 352 853
Mai 2007	15,74	17,00	15,90	11 606 852	186 530 367
Juin 2007	15,26	15,93	15,57	11 606 852	182 565 136
Juillet 2007	14,74	15,54	14,74	8 239 541	125 343 285
Août 2007	13,54	14,90	14,88	12 886 110	184 570 911
Septembre 2007	14,25	14,90	14,41	10 859 824	159 010 452
Octobre 2007	14,40	15,59	15,24	8 749 628	131 400 754
Novembre 2007	14,46	15,26	15,00	9 872 659	147 533 968
Décembre 2007	13,29	14,89	13,71	10 070 190	140 791 853
Janvier 2008	12,14	13,70	12,99	22 287 646	288 534 880
Février 2008	11,90	13,93	12,33	23 067 928	298 233 497

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et

futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;

- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de 13 administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute

question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➔ Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

➔ Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par les Chartes desdits comités, approuvées par le Conseil d'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

➔ Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

➔ Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

➔ Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

➔ Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;

- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;

(ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget ;
- approbation des business plans annuels et triennaux ;
- toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros, par exercice ;
- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant supérieur à dix millions d'euros ;
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout directeur général d'une filiale de PagesJaunes Groupe, du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, ou de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 200 000 euros ;
- toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe ;
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint venture avec un tiers ;
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé ;
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration) ;
- l'acquisition ou la souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société ;
- toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées, et toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal ;
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toutes autres dispositions légales similaires dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes ou de ses filiales ;
- toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette liste ;
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros ;

- toutes décisions relatives à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes ;
- tous transferts ou cessions afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice ;
- tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées

dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mise à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur. »

➔ Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

➔ Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de

réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33-1/3 %, 50 %, 66-2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22 Contrats importants

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés aux points 6.4.12 et 6.4.13 du présent document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu le 24 octobre 2006 un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

24 Documents accessibles au public

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25 Informations sur les participations

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Annexes

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 29 avril 2008	177
Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	180
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	187
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	188
Glossaire	189

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 29 avril 2008

À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 220 207 377,91 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 220 207 377,91 euros ;
- (ii) constate que le report à nouveau est de 1 070 927 808,70 euros ; soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 1 291 135 186,61 euros ;
- (iii) décide d'affecter le montant de 7 553,40 euros à la réserve légale pour la porter à 5 612 889 euros,

(iv) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,96 euro(s) par action ;

(v) et décide d'affecter le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement à partir du 14 mai 2008.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 269 418 672 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽¹⁾
2005	278 789 610	1,02	Sans avoir fiscal ⁽²⁾
2006	280 266 780	1,08	Sans avoir fiscal ⁽³⁾

(1) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2004).

(2) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2005).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2006).

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa cinquième résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 20 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 561 288 900 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 14 février 2008, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale,

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois,
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social,
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de réduire le capital de la Société en application de la 10^e résolution ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Thomas Geitner en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 juillet 2007 de Monsieur Thomas Geitner comme administrateur en remplacement de Monsieur Johannes Huth démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2009 à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas Gheysens en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 juillet 2007 de Monsieur Nicolas Gheysens comme administrateur en remplacement de Monsieur Mattia Caprioli démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2009 à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

HUITIÈME RÉSOLUTION**(Délibération en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relative à un engagement dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire)**

L'Assemblée générale, en application des articles L. 225-42-1 et L. 225-40 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement d'indemnité de départ tel que décrit dans ledit rapport dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire au titre de son contrat de travail avec la société PagesJaunes, société contrôlée par PagesJaunes Groupe.

À titre extraordinaire**DIXIÈME RÉSOLUTION****(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa dix-huitième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions ordinaires PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée générale mixte ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 365 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

ONZIÈME RÉSOLUTION**(Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président a chargé la Direction financière du Groupe du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences.

Ce rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe au cours

de l'exercice 2007. Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne au sein du Groupe PagesJaunes.

En matière comptable et financière, PagesJaunes Groupe a mis en place une organisation de contrôle interne autour de ses grandes activités qui s'appuie sur une méthodologie reconnue internationalement, fondée sur le référentiel COSO (cf. introduction de la section 2 de ce rapport).

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est à l'œuvre au sein du Groupe.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport MEDEF/AFEP d'octobre 2003 et en particulier :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires.

PagesJaunes Groupe s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, notamment par la mise en place d'un Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 septembre 2004 qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

La politique de PagesJaunes Groupe en matière de gouvernance d'entreprise prévoit que le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil notamment pour réaliser toute acquisition ou cession d'une activité non incluse dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice ainsi que tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant supérieur à dix millions d'euros.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du

Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Lors de sa réunion du 26 juillet 2007, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Mattia Caprioli et Johannes Huth. En remplacement des administrateurs démissionnaires, ont été cooptés Messieurs Nicolas Gheysens et Thomas Geitner.

Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représenté par Ahmet Faralyali ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Thomas Geitner ;
- Nicolas Gheysens ;
- Reinhart Gorenflos ;
- Hugues Lépici ;
- Jean-Claude Marceau ; et
- Rémy Sautter.

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Rémy Sautter. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. En moyenne, dix administrateurs sur treize ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 3 heures 30.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT ÉTÉ LES SUIVANTES

Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée Générale. Il a examiné les budgets 2007 et 2008 ainsi que le plan marketing stratégique à cinq ans.

Examen et approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Au cours d'une réunion spéciale des administrateurs, ceux-ci se sont fait présenter les grandes hypothèses stratégiques du Groupe et en ont largement débattu.

Gouvernement d'entreprise : Le Conseil a examiné le rapport établi par le Président en application de l'article 117 de la loi de sécurité financière, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne.

Étude et mise en place d'un programme d'options, donnant le droit de souscrire 2,9 millions actions nouvelles au bénéfice de certains salariés du Groupe.

MISSIONS ET FONCTION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux comités ont été mis en place par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 septembre 2004.

Le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité d'audit présidé par Rémy Sautter ainsi qu'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par François de Carbonnel.

Le Comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration dans la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

➔ Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- d'examiner les documents destinés à la Communication Financière ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier les motivations de leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2007. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la Direction financière Groupe, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2007 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2006 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2007 ;
- programme 2007 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations.

➔ Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 3 fois en 2007.

Le Comité a examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général.

Il a également proposé au Conseil d'administration la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions.

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce qui permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le 12 octobre 2006, il a élu parmi ses membres Monsieur Jacques Garaïalde en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

RÈGLES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration du 15 février 2007, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2007 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 80 % maximum du salaire de base, reposant :

- pour 35 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur le leadership de PagesJaunes Groupe, la mise en place et la réussite des plans d'actions ainsi que le mouvement du portefeuille d'activités ;
- et pour 65 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Par ailleurs, le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par PagesJaunes, le versement :

- d'une part, d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté ;
- d'autre part, d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à 15 mois de salaire.

Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes ou PagesJaunes Groupe au cours des 12 derniers mois.

Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder 21 mois de salaire.

Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Michel Datchary.

En application de l'article 17 de loi du 21 août 2007 (loi TEPA), le Conseil d'administration a approuvé la modification de ce contrat de travail visant à compléter cette disposition du contrat de travail de Monsieur Michel Datchary, pour y insérer une condition de performance.

Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue pour le versement de l'indemnité de rupture prévue dans le contrat de travail de Monsieur Michel Datchary a été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle des derniers comptes consolidés annuels de PagesJaunes Groupe arrêtés par le Conseil d'administration à la date de la rupture (« la MBO ») soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe du 29 avril 2008, dans sa 8^e résolution, d'approuver cet engagement dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Michel Datchary ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Michel Datchary d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Enfin, pour mémoire, Monsieur Michel Datchary est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe PagesJaunes

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, en s'appuyant sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Des procédures conformes aux dispositions prévues par la loi Sarbanes Oxley ont été rédigées pour l'ensemble de l'entreprise et de ses filiales significatives lorsque celle-ci était filiale de France Télécom.

Concernant l'exercice 2007, PagesJaunes Groupe a continué à appuyer son dispositif de contrôle interne sur la structure COSO. Toutefois, suite à la sortie du Groupe France Télécom, PagesJaunes Groupe a engagé une simplification et une mise en conformité de ces procédures par rapport au cadre de référence de l'AMF, qui est en cours à la clôture.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction, le management et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- efficacité et efficience des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités de PagesJaunes Groupe, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE GROUPE PAGESJAUNES

➔ Objectifs du contrôle interne

Les objectifs du contrôle interne sont :

- d'une part, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre de référence défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- d'autre part, s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

Le système de contrôle interne vise, entre autre, à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

➔ Périmètre du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à tous les processus opérationnels de l'entreprise, avec une attention toute particulière sur le processus de clôture des comptes, comme cela est recommandé par l'AMF.

➔ Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'administration, les directions opérationnelles et fonctionnelles, ainsi que l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

LES ACTEURS OU STRUCTURES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

➔ Les valeurs, principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe. Elle figure sur les sites Intranet et Internet du Groupe (www.pagesjaunesgroupe.com) et est en outre remise à tout nouvel embauché. Fin 2007, une action de communication spécifique a été réalisée et un exemplaire de la Charte a été distribué à chaque collaborateur du Groupe PagesJaunes.

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère ; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les «initiés permanents»).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 222-14 du nouveau Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'AMF et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant, dans des conditions qui seront définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec eux.

➔ La gouvernance du Groupe

Le Comité exécutif

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité exécutif de PagesJaunes Groupe a été créé, composé des Directeurs exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe. Le Comité exécutif

définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales.

Le Comité exécutif de PagesJaunes Groupe décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières.

Le Comité interne stratégique

Le Comité stratégique est composé du Directeur général et du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, des directeurs des trois unités d'affaires de PagesJaunes (annuaires imprimés, services en ligne et voix et services) ainsi que du Directeur de la stratégie de PagesJaunes Groupe qui l'anime. Participent également aux réunions du Comité stratégique les intervenants concernés par le sujet mis à l'ordre du jour en tant que de besoin. Le Comité stratégique a pour objet d'analyser et examiner les plans stratégiques et les projets structurants de PagesJaunes Groupe et de ses filiales, ainsi que d'animer et structurer la réflexion stratégique du Groupe.

➔ La fonction Audit interne

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficacité et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficacité des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est fonctionnellement rattaché à la Direction financière du Groupe mais hiérarchiquement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés chez PagesJaunes :

- audit de conformité sur des états financiers : recensement des engagements hors bilan, évaluation des engagements de retraite, suivi des stocks... ;
- audit de conformité, d'efficacité et de gouvernance s'adressant plus particulièrement aux filiales ;

- audit de processus spécifiques comme de la fonction achat, le suivi des coûts commerciaux, etc.

➔ Le management des risques

En 2005, PagesJaunes Groupe a engagé une démarche de management des risques et a désigné un *risk manager*, sous la responsabilité du Directeur Juridique, qui supervise et anime la démarche.

C'est ainsi qu'a été établie la Cartographie des risques et organisé le processus de gestion des risques incluant d'une part une approche par segment du Groupe (PagesJaunes Groupe, PagesJaunes, QDQ Media, autres filiales) et par catégorie de métiers et d'autre part l'affectation des risques à des propriétaires de risques.

Cette démarche de management des risques a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Une revue complète des risques est effectuée à la fin de chaque année. Elle permet :

- de mesurer l'avancement des actions prévues ;
- de mettre à jour les risques identifiés précédemment (évolution, disparition) ;
- d'ajouter des nouveaux risques éventuellement relevés.

La conduite de cette démarche est assurée par le *risk manager* qui s'appuie sur un Comité de pilotage composé de Directeurs Exécutifs de PagesJaunes Groupe et de PagesJaunes. Le Comité de pilotage appuie également la mise en place d'une politique de sécurité de l'information au sein du Groupe PagesJaunes, ce qui permet d'assurer une homogénéité de ces deux programmes.

Le management des risques s'articule comme suit :

- deux revues complètes des risques et sécurité de l'information sont organisées chaque année ;
- des comités de suivi réguliers permettent de s'assurer de l'avancement des actions prévues ;
- un tableau de bord trimestriel portant principalement sur l'avancement des actions de couverture des risques.

Par ailleurs, un plan de continuité des activités a été élaboré en 2007. Il sera testé en 2008 pour un déploiement complet dans le courant de l'année 2009.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place et s'articulent autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;

- un reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

LE COMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe

PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier du Groupe et comprend notamment les directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni 4 fois en 2007.

LA FONCTION COMPTABLE ET DE GESTION

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, les Directeurs Financiers, le département de la Consolidation, les services de Contrôle de Gestion et les services Comptables des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi,

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

LE REPORTING COMPTABLE ET DE GESTION UNIFIÉ

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à cinq ans au moins ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

➔ Le plan stratégique

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des cinq années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

➔ Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

➔ Le reporting mensuel

Le *reporting* mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services de contrôle de gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le *reporting* mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation mis en place au début de l'année 2007 pour produire le *reporting* du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

➔ Les revues d'affaires

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

RÉFÉRENTIEL ET MÉTHODES COMPTABLES COMMUNES AU SEIN DU GROUPE

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des *reportings* consolidés, y compris pour les engagements hors

bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE CLÔTURE AU NIVEAU DU GROUPE

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui lui permettent de publier ses comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès la mi-février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le responsable des relations investisseurs et le service de presse à la Direction de la Communication sont les seules personnes habilitées à diffuser à

l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée Générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

PagesJaunes Groupe s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

Relation avec les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre et suite à une préclôture, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 février 2008.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe, SA

Assemblée générale mixte du 29 avril 2008

(Dixième résolution)

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy THURBIN

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet (ou taux de reach) : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (wireless application protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

